

B09 : Plan régional de restauration en faveur du Pélodyte ponctué

Contexte

La liste rouge régionale (Godin et Quevillart, 2016) indique que le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) est une espèce quasi-menacée dans le Nord et le Pas-de-Calais. Même, si la situation de l'espèce s'est améliorée depuis 2000, l'espèce reste en situation préoccupante (Marescaux, Holliday et Cheyrezy, 2014). Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est particulièrement concerné par cet enjeu dans la mesure où des populations importantes se concentrent au nord et au sud de Boulogne- sur-mer ainsi qu'autour et au sein du bassin carrier de Marquise.



Photo 1 : Pélodyte ponctué – © G. Lemoine

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Méthodologie

Le Plan Régional de Restauration (PRR) a défini plusieurs objectifs que l'Observatoire de la biodiversité du Parc peut décliner localement via :

- L'amélioration de la connaissance sur la répartition de l'espèce au sein des stations historiques et des zones

- agricoles ;
- L'amélioration de la qualité des données d'observation de Pélodyte ponctué ;
- L'amélioration de la connaissance sur l'espèce et ses habitats.

Pour répondre à ces objectifs, des inventaires spécifiques sur les secteurs favorables gérés ou conventionnés avec des partenaires privés (carrières par exemple) sont envisagés, ainsi que des recherches sur les stations historiques connues.

Résultats

En 2014, des recherches spécifiques sur le Pélodyte ponctué ont été réalisées dans le cadre du programme AMPHIDIV, initié en 2013 par l'Université des Sciences et Technologies de Lille en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels, le GON et le CPIE Chaine des Terrils notamment. Des prospections ont été réalisées sur différents sites : Wissant, Wimereux, Tardinghen et Ferques.

Ce programme consiste à rechercher des individus une fois la nuit tombée et à réaliser des prélèvements ADN sur chaque individu ; les objectifs sont d'étudier la répartition de l'espèce et de caractériser la structure génétique de la population dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Lors des prospections, 5 individus dont 2 accouplements, ont été observés sur le site de la Parisienne à Ferques, propriété des carrières de Stinkal.

Plusieurs individus ont également été détectés dans les carrières Chaux et Dolomies de France lors d'inventaires réalisés par le bureau d'étude Biotope.

La même opération a été réalisée en 2015, sur les mêmes sites afin de pouvoir récupérer un maximum de données. Les sorties furent moins fructueuses en raison des conditions météorologiques plus difficiles. Au moins 2 mâles chanteurs ont été entendus également sur une mare des carrières de Stinkal (dépôt des grés), toujours sur la commune de Ferques.

Aucun individu n'a pu être capturé.



Figure 1 : Localisation des observations du Pélodyte ponctué sur le territoire du Parc

Au cours de l'année 2016, l'espèce a été observée dans 6 communes dont 3 pour la première fois en vallée de l'Aa sur les communes de Blendecques, Helfaut et Wizernes grâce à la mise en place de barrière à batraciens (EDEN 62) et sur une commune où l'espèce n'a plus été revue depuis 1983 (Tardinghen) (GON, EDEN 62, 2017).

Interprétation

Comme le rappelle le Plan Régional de Restauration, la faible détectabilité du Pélodyte ne facilite pas l'amélioration de la connaissance. Il s'agit d'une espèce très petite et mimétique, la meilleure manière de la détecter est son chant très caractéristique mais peu puissant.

Il s'agit d'une espèce dont la présence est probablement sous-évaluée et pour laquelle des recherches spécifiques sont nécessaires.



Figure 2 : nombre d'observations présentes dans la base de données SIRF (2000-2016)

Sur le territoire du Parc, plusieurs données semblent plaider pour une présence bien ancrée de l'espèce au niveau du bassin carrier de Marquise. Des recherches spécifiques dans ce secteur permettraient d'évaluer la taille de la population. Par ailleurs, la découverte d'individus sur le plateau des Landes est peut-être à mettre en lien avec les données historiques du lumbrois très proche. En tout état de cause, et au regard des témoignages, il apparaît, dans l'attente de

précisions sur les autres secteurs, que le bassin carrier de Marquise soit un des principaux secteurs à enjeu pour l'espèce avec les dunes littorales de la plaine maritime picarde.

Le Pélodyte gagnera ainsi beaucoup à l'avenir des réflexions menées avec les industriels pour concilier l'exploitation, l'amélioration de la connaissance et la préservation.

En savoir plus

- GODIN, J. et QUEVILLART, R. [coord.], 2016. Liste rouge des Reptiles et Amphibiens du Nord – Pas-de-Calais. Centrale Herpétologique du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais / Conservatoire faunistique régional. 7 p.
 - MARESCAUX Q., HOLLIDAY J. et CHEYREZY T. (2014) – Plan régional de restauration Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) en Nord – Pas-de-Calais. Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais – Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais, pour le Conseil Région Nord – Pas-de-Calais, 106 p.
-

B08 : Plan régional de restauration en faveur de l'avifaune : le Pouillot siffleur et la Marouette

ponctuée

Contexte

Le Pouillot siffleur et la Marouette ponctuée sont des espèces inféodées à des habitats très spécifiques et particulièrement rares sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais. Les populations régionales de ces deux espèces sont donc fragiles et font l'objet de plans régionaux de restauration. Lors du récent travail de renouvellement de la liste rouge, le statut de menace du Pouillot siffleur en région a été évalué à « En Danger », celui de la Marouette ponctuée à « En danger critique d'extinction » (Beaudouin & al, in prep).

Cette initiative, qui visait à établir les enjeux de conservation et proposer des actions en faveur des espèces ciblées, vit sa phase d'animation régionale abandonnée en 2016.

En dépit de cela, les acteurs de la conservation se sont appropriés ces « outils » pour les décliner à l'échelle de leurs territoires, comme ce fut le cas pour le Parc dans le cadre de son Observatoire.

Méthodologie

Conformément aux fiches présentées dans les plans de restauration, les actions principales ciblées pour la Marouette ponctuée sont de :

- suivre les populations en période de reproduction (fiche 3.1),
- améliorer les connaissances (fiche 3.2),

Et pour le Pouillot siffleur de :

- suivre les effectifs en période de nidification (fiche 1.1 du plan),
- améliorer la connaissance de sa biologie et de son écologie quand cela est possible.

C'est dans ce cadre qu'on eut lieu en 2015, une enquête régionale sur la Marouette ponctuée et en 2016, une enquête sur le Pouillot siffleur.

Résultats 2016

Pouillot siffleur (*Phylloscopus sibilatrix*)



Photo 1: Pouillot siffleur – © R. Tonnel

L'enquête régionale sur le Pouillot siffleur a permis de couvrir pour la première fois les plus importants massifs forestiers du Nord et du Pas-de-Calais au cours d'une même année. Sur 350 points d'écoute réalisés, 81 l'ont été sur le territoire du Parc (soit 26%) Les figures suivantes montrent la répartition des massifs forestiers et des mailles suivis à l'échelle régionale (figure 1) et sur le territoire du PNR CMO (figure 2).



Figure 1 : Localisation des points d'écoute réalisés et des mailles prospectées recensés au cours de l'enquête 2016 sur le Nord et le Pas-de-Calais (Mahiez & Beaudoin, 2016)



Figure 2 : Localisation des points d'écoute réalisés et des mailles prospectées recensés au cours de l'enquête 2016 sur le territoire du PNR CMO (Mahiez & Beaudoin, 2016)

Au cours de l'année 2016, 4 mâles chanteurs ont été recensés sur le territoire du PNR Caps et Marais d'Opale. Les individus ont été contactés dans les massifs de Clairmarais (1), d'Eperlecques (2) et d'Hardelot (1) mais tous hors points d'écoute.

Bien que peu nombreuses, les observations opportunistes révèlent pourtant la présence historique du Pouillot siffleur dans de nombreux massifs du territoire du Parc (forêts domaniales de Boulogne, Desvres, d'Ecault, d'Hardelot ; Forêt d'Eperlecques, bois de Recques et du Camp Brehout près de la commune de Clerques (mais rien ne permet d'écartier des chanteurs de passage) (SIRF, 2017).

Des recherches spécifiques menées ponctuellement de 2010 à 2015 ont permis de révéler la présence de quelques mâles chanteurs sans avoir une réelle photographie de la taille de la population :

- forêt d'Eperlecques, 2010 : au moins deux mâles chanteurs et nicheurs probables (Millot, comm. pers.).
- des recherches spécifiques menées ponctuellement dans certains massifs comme Desvres de 2013 à 2015 n'ont, quant à elles, révélé aucun individu (SIRF, 2017).



Figure 3 : Évolution du nombre minimum de mâles chanteurs de Pouillot siffleur observés sur le territoire du Parc de 2000 à 2016 (SIRF, 2017)

Si l'étude a permis d'évaluer la taille de la population régionale grâce à une méthode statistique (Une population du Nord et du Pas-de-Calais évaluée à 110 – 480 cantons (Mahiez, 2016.) une telle estimation n'a pu être réalisée à l'échelle du territoire du Parc où seuls 4 individus ont été contactés, et ce hors protocole (aucun individu détecté sur les 81 points d'écoute réalisés).

Quelques tendances en terme de préférence d'habitat ont été récoltées :

- la présence d'une pente orientée vers le sud ;
- une strate herbacée dont le recouvrement est compris entre 6 et 25 % ;
- une strate herbacée constituée d'Anémones des bois et de Chèvrefeuilles des bois ;
- une hauteur de strate arbustive comprise entre 4 et 8 m (le plus souvent proche des 8 m) possédant un recouvrement supérieur à 75 % ;
- une strate arborescente composée de Charmes communs et de Hêtres communs.

A l'inverse, de faibles corrélations négatives et significatives semblent indiquer que l'installation du Pouillot siffleur est limitée par une strate herbacée de plus de 50 cm de haut, au recouvrement supérieur à 76 % ainsi qu'une hauteur de strate arbustive comprise entre 0,5 et 2 m. Les modes de gestion forestière à favoriser pour la conservation de cette espèce semble être le taillis sous futaie ainsi que la futaie irrégulière de feuillus.



Cartographie des observations à l'échelle communale de Pouillot siffleur entre 2000 et 2016 (SIRF, 2017)

En savoir plus

- BEAUDIOIN. C (2014). Plan régional de restauration Pouillot siffleur – *Phylloscopus sibilatrix* – en Nord – Pas de calais. Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas de Calais. Pour le Conseil Régional Nord – Pas de Calais. 54pp
- Mahiez, Y., 2016. Etude de la population nicheuse de Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* dans le Nord – Pas-de-Calais en 2016.

- Millot A. (2017). Synthèse naturaliste du marais audomarois. PNR caps et marais d'Opale. 75pp

Marouette ponctuée (*Porzana porzana*)



Photo 1 : Marouette ponctuée – © R. Tonnel

Au cours d'une enquête menée en 2015 dans le Nord et le Pas-de-Calais, la population nicheuse de la Marouette ponctuée a été évaluée à 10 mâles chanteurs, tous recensés dans le territoire du Parc (3 dans le marais de Guînes et 7 dans le marais Audomarois) (Legroux, 2015 ; Albert Millot, com. pers.).



Figure 5 : Résultats de l'enquête Marouette ponctuée réalisée en 2015 (Legroux, 2015)

En 2016, malgré l'absence d'enquête régionale spécifique un suivi a tout de même été mené sur les principales zones humides favorables à l'espèce, nous permettant d'estimer sa population nicheuse à approximativement 11 mâles chanteurs répartis entre le marais Audomarois (8) et le marais de Guînes (3).



Figure 6 : Évolution du nombre de nicheurs de Marouette ponctuée sur le territoire du Parc de 2000 à 2016

Si on exclue 2015 (où la pression d'observations fut inhabituellement forte à cause de l'enquête régionale) on note tout de même à court terme une progression des effectifs nicheurs observés au cours des 3 dernières années dans le territoire du Parc (11 en 2016, 10 en 2015 et 4 en 2014) (Legroux, 2015 ; Albert Millot, com. pers.), années au cours

desquelles nous pouvons supposer que les principaux sites de nidification ont été suivis (Cédric Beaudoin, com. pers.).

Interprétation

Le territoire du Parc abrite une population de Pouillot siffleur dont la taille ne peut être évaluée en l'état actuel des connaissances. Au cours de l'année 2016, 4 mâles ont été recensés sur 3 massifs forestiers différents (Cédric Beaudoin, com. pers.), chiffre le plus élevé des années post-2000.

L'espèce connaît vraisemblablement une régression importante comme le laissent entrevoir les données anciennes disponibles à l'échelle du Parc. En effet, l'espèce a, semble-t-il, délaissé des bastions historiquement connus comme les forêts domaniales d'Ecault et de Clairmarais (SIRF, 2017).

Une enquête concentrée sur le territoire du parc pourrait permettre de détecter les derniers cantons restants et d'informer les gestionnaires forestiers sur les stations sensibles. Cela permettrait d'évaluer la taille de la population locale, sur la même base que celle réalisée à l'échelle du Nord et du Pas-de-Calais. Des éléments descriptifs des points d'écoute pourraient permettre de caractériser l'habitat utilisé par l'espèce sur le territoire du Parc et d'orienter en conséquence les actions de gestion en sa faveur.

Concernant les populations de Marouette ponctuée, à court terme, celle-ci semblent augmenter tout en restant cantonnés à quelques sites de nidification au cours des années 2015 et 2016. Une veille attentive doit être portée sur les deux uniques sites de nidification recensés au cours de ces deux dernières années pour confirmer cette hypothèse.

L'espèce semble étroitement liée à la gestion des niveaux d'eau. La stabilisation de ces derniers dans le Marais de Guînes pourrait donc être un des facteurs clé de la présence de l'espèce au cours des dernières années (Vincent Pilon, comm. pers.). Par ailleurs, les observations de nicheurs possibles en 2015 coïncident assez finement avec des secteurs

restés en eau en période de nidification (Legroux, 2015).

Le complexe des marais Audomarois et de Guînes apparaissent, à la lumière des observations des 3 dernières années, comme des sites majeurs de nidification de la Marouette ponctuée dans le Nord et le Pas-de-Calais.



Figure 7 : Cartographie des observations à l'échelle communale de Marouette ponctuée (avec comportement de nicheur avéré) entre 2000 et 2016 (SIRF, 2017)

En savoir plus

- BEAUDOIN. C (2014). Plan régional de restauration Marouette ponctuée – *Porzana porzana* – en Nord – Pas de calais. Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas de Calais. Pour le Conseil Régional Nord – Pas de Calais. 54pp
 - Desrumaux H., (2005, 2006, 2007, 2008) Suivi ornithologique de la Réserve du Romelaëre.
 - Legroux, N., 2015. Synthèse de l'enquête Marouette ponctuée *Porzana porzana* dans le Nord – Pas-de-Calais. Année 2015. GON – Conseil régional du Nord – Pas de Calais, DREAL Nord – Pas-de-Calais, Unio européenne. 15 pages.
 - Millot A. (2017). Synthèse naturaliste du marais audomarois. PNR caps et marais d'Opale. 75pp
-

B07 : Plan régional de restauration en faveur de la flore : le Gaillet chétif et la Ciguë vireuse

Contexte

En 2014, la Région Nord-Pas-de-Calais, devant les menaces qui pèsent sur certaines espèces végétales, mettait au point une stratégie de restauration au travers d'un plan régional pour 4 espèces. Parmi elles, deux espèces présentes sur le Parc ne connaissent que quelques stations très localisées : la Cigue ou Cicutaire vireuse (*Cicuta virosa*) et le Gaillet chétif (*Galium debile Desv.*).

Dans le Nord-Pas-de-Calais, la Cigüe (*Cicuta virosa*) était autrefois présente en vallée de la Canche, dans le marais audomarois, dans le Boulonnais, dans le Douaisis, notamment en vallée de la Sensée. Sur les 16 localités signalées historiquement, 8 populations ont disparu dans la première moitié du 20ème siècle ; 6 étaient encore signalées postérieurement en 1980 mais 5 ont désormais disparues. En 2013, la dernière population régionale subsiste sur la commune de Clairmarais à proximité de Saint-Omer.

Concernant le Gaillet chétif (*Galium debile Desv.*), la population a été découverte en 1991; elle est située à Helfaut au sein de la Réserve Naturelle Régionale du Plateau des Landes gérée par EDEN 62 (CLÉTY, 2006). Elle n'est présente que sur quelques secteurs de berge lorsque la végétation est suffisamment ouverte. Cette localisation unique rend cette plante particulièrement vulnérable à toute modification de son habitat.

Dans le Nord – Pas de Calais, les deux espèces sont

considérées comme exceptionnelles et en danger d'extinction (VALENTIN, B., LAMIRAND, M., 2014).

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois



Photo 1 : Cigüe – © A. Millot

Méthodologie

La méthodologie s'inspire directement des actions proposées dans le plan de restauration à savoir :

Pour la Cigüe vireuse : l'action n°2 du plan consiste à réaliser un suivi régulier (tous les 4 ans) pour connaître le développement de la population et réagir rapidement en cas d'évolution très négative.

Pour le Gaillet chétif : l'action n°4 vise à réaliser le suivi de la population connue sur l'étang 4 de la RNR.

Résultats

Concernant la Cigüe vireuse, en 2011 la population prospection permettait d'estimer la population à un peu plus de 500 individus. (VALENTIN, B., LAMIRAND, M., CATTEAU, E. & TOUSSAINT, B. (2014))



Figure 1 : Effectifs de cigüe vireuse en 2011 et 2015

En 2015, les comptages font approximativement état de 375 pieds, ce qui tend à montrer une baisse des effectifs.

Au sujet du Gaillet chétif, alors qu'en 2003, la population

comptait encore plus d'une centaine d'individus, les suivis de 2013 n'ont permis de retrouver que 33 touffes (donnée CBNBL). Toutefois, des comptages réalisés par EDEN62 en 2014 indiquent environ 200 pieds. (VALENTIN, B., LAMIRAND, M., (2014)) En 2015, les données recueillies auprès d'EDEN 62 font état de 95 pieds (extraction de la base de données du 06/10/2015)

Interprétation

Ces deux espèces hautement menacées ont donc été vérifiées : à minima, nous pouvons dire qu'elles sont encore présentes en région. Toutefois, les comptages réalisés demandent à être précisés dans les années futures. Les données de Gaillet chétif sont par exemple très fluctuantes depuis 2003, les hausses alternant avec les baisses.

À propos de la Ciguë vireuse, les prochains dénombrements devraient affirmer ou infirmer une tendance à la baisse observée.

Les valeurs, bien qu'en apparence baisse, doivent être pondérées par le fait que quelques stations ont subi des travaux de remblaiement en 2012 qui pourraient avoir détruit plusieurs dizaines de pieds. Sans cet évènement malheureux, il est possible que la Ciguë ait pu présenter des effectifs au moins aussi proches que ceux comptabilisés en 2011.



Figure 2 : Cartographie des stations de cigüe vireuse en 2015

B06 : Plan régional de

restauration des papillons de jour

Contexte

La région Nord-Pas-de-Calais compte 76 espèces de papillons de jours (Haubreux, Hubert 2014). Sur la période 2000-2015, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, de par l'originalité des milieux qui le composent, en abrite 50, soit près des deux tiers de la diversité régionale.

Au regard de la raréfaction inquiétante de nombreuses espèces de papillons de jour, la Région Nord-Pas-de-Calais a souhaité mettre en place un plan régional de restauration : celui-ci a ciblé 10 espèces prioritaires dont 3 trouvent refuge sur le territoire du Parc : l'Actéon (*Thymelicus acteon*), le Damier de la succise et l'Azuré de l'ajonc (*Plebejus argus*).

Via l'observatoire, le Parc souhaite décliner l'objectif 5 du plan régional, à savoir: Améliorer les connaissances (distribution, statut de reproduction, dynamique des populations). Cette connaissance est en effet un préalable à toute action de protection.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois



Damier de la succise – © Daniel Haubreux

Méthodologie

Pour atteindre l'objectif de connaissance visé, le plan prévoit de mobiliser le réseau de bénévoles et les

gestionnaires d'espaces naturels pour prospecter les stations d'espèces prioritaires. Les priorités de prospection seront données aux espèces non revues récemment (l'Actéon par exemple).

Dans un deuxième temps, il conviendra de réaliser des prospections complémentaires sur les sites historiques de présence des espèces prioritaires ou sur des secteurs potentiels (prioritairement à proximité des stations connues).

Résultats

Les résultats pour l'année 2015 sont mitigés selon les espèces.

L'Actéon, qui aujourd'hui suscite le plus d'inquiétude, n'a produit qu'une seule observation (non validée) dans le secteur du Cap Gris-Nez. A côté de ce témoignage, aucune autre observation n'émane de la base de données régionale.

L'analyse menée grâce aux données mise à disposition par les partenaires (CEN, EDEN 62) n'est guère plus fructueuse pour cette espèce. Aucune mention n'est rapportée en dehors d'une observation du Conservatoire des Espaces Naturels à Cléty en 2009.



Figure 1 : Évolution du nombre d'observations de l'Actéon (SIRF, 2015)

Concernant l'Azuré de l'ajonc (*Plebejus argus*) en 2015, aucune donnée ne figure dans la base régionale. Les seules données émanent des observations sur les sites gérés par les partenaires (CEN, EDEN 62) avec un comptage remarquable d'une centaine d'individus le 30 juin 2015 dans le secteur de Desvres par les agents d'EDEN 62.

Les observations de Damier de la succise saisies en base s'élèvent à 10 mentions ; elles relèvent du suivi opéré par le syndicat mixte du Parc naturel régional des caps et marais

d'Opale dans le cadre de l'animation Natura 2000.



Photo 2 : *Thymelicus acteon* photographié en 2013 sur la RNR du Mont de Couple

Le protocole de Pollard Walk, qui vise à parcourir de manière hebdomadaire des transects durant la période de vol des papillons, a permis de comptabiliser 216 individus au pic d'observation en 2015 pour la principale population de Damier de la succise. Depuis la mise en place du suivi en 2013, le nombre d'observations augmente tout comme l'indice de Pollard calculé. Cet indice est supposé refléter la taille de la population annuelle totale (Pollard & Yates 1993).

Il est à noter pour cette espèce, conformément aux préconisations du plan régional de restauration, qu'une prospection collective a été organisée en 2015. Celle-ci a réuni 9 personnes.



Figure 3 : Évolution des pics d'observation annuels du Damier de la Succise

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Interprétation

L'échelle locale de d'interprétation des données ne fait que corroborer les résultats constatés à l'échelle régionale. La faune des papillons de jours connaît un déclin certain. Les espèces prioritaires du plan d'action présentes sur le territoire du Parc affichent cette même tendance.

L'Actéon autrefois mentionné sur de nombreux coteaux calcaires est au bord de l'extinction. Dans le Nord-Pas-de-Calais, il a connu une réduction significative de près de 80% de son aire

d'occupation et de près de 60% de son aire d'occurrence (aire regroupant l'ensemble des sites de présences de l'espèce) sur la période 2000-2012, ce qui a conduit à son classement comme espèce en danger critique d'extinction dans la liste rouge régionale (Haubreux & Hubert [coord.] 2014). L'Actéon étant essentiellement connu sur la cuesta du Boulonnais, on peut considérer que la tendance calculée est très proche à l'échelle du Parc pour cette espèce.



Carte 1 : Localisation des secteurs prospectés pour le Damier de la succise en 2015

De la même manière, le Damier de la Succise est historiquement connu depuis 2000 sur 7 communes du Parc. Il ne subsiste plus que sur deux d'entre elles et semble avoir définitivement disparu des communes de Samer, Lacres, Verlincthun ou Nabringhen malgré de nouvelles recherches menées à Samer chaque année depuis 2012 par le CEN et le syndicat mixte du Parc.

Paradoxalement, l'importante population découverte en 2012 affiche des effectifs jamais atteints sur le périmètre du Parc, mais sur un seul site désormais. Il s'agit également de la plus importante station de l'espèce actuellement connue au niveau régional.

Pour l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*) on soulignera l'importance que revêt la maîtrise foncière des sites de présence. L'espèce est en effet observée sur plusieurs sites gérés soit par EDEN 62 soit par le CEN ; elle est donc prise en compte dans les plans de gestion des sites. L'espèce illustre bien en cela la nécessité de poursuivre dans la maîtrise foncière des sites de grand enjeu, cela même si une gestion favorable peut parfois ne pas suffire.

En savoir plus

- GON, 2011, Etat des lieux de la répartition du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), sur le territoire du Parc Naturel régional des Caps et Marais d'Opale.
- HAUBREUX, D. [coord], 2011. Atlas préliminaire des Lépidoptères Papilionoidea de la région Nord – Pas-de-Calais (2000 – 2010). Groupe de travail sur les « Rhopalocères » du Nord – Pas-de-Calais – Groupe ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais. Le Héron, 43 (1). 84 p.
- HAUBREUX D. & HUBERT B. [Coord], 2014. Liste rouge des Lépidoptères Papilionoidea de la région Nord – Pas-de-Calais (2000-2012). Groupe de travail sur les « Rhopalocères » du Nord- Pas-de-Calais – Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais.
- HUBERT B. et JANCZAK A. (2014) – Plan régional de restauration des papillons « de jour » (Lépidoptères Papilionoidea) en Nord – Pas-de-Calais. Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, Groupe ornithologique et naturaliste du Nord – Pas-de-Calais, Conservatoire faunistique régional, pour le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais, 160 pp.
- VILARELLE M. et REY G., 2015. Étude du damier de la succise *Euphydryas aurinia* sur les pelouses calcicoles du boulonnais. Cahier scientifique et naturaliste Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Sténobothre ligné

Stenobothrus lineatus

Le Sténobothre ligné se reconnaît aisément à la tache blanche présente sur les élytres. L'espèce émet également une stridulation assez typique. Les habitats exploités sont des pelouses calcicoles à végétation herbeuse ouverte. L'espèce est citée sur plus de 13 communes sur le territoire du PNR CMO, principalement sur des coteaux. Une donnée issue de la commune de Wimereux demanderait à être confirmée.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : orthoptères

Milieu : coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement : arthropoda

Classe : insecta

Ordre : orthoptera

Famille : acrididae

Nom latin : *Stenobothrus lineatus*

Portrait



Source : Biotope

Carte de répartition

Chouette chevêche

Programme : B05 : Suivi de la chouette chevêche

Famille : Avifaune

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre :

strigiformes

Famille :

strigidae

Nom latin : *Athene*

noctua

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Phragmite aquatique

Programme : B04 : Programme ACROLA

Famille : Avifaune

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre :

passeriformes

Famille :

sylviidae

Nom latin :

Acrocephalus

paludicola

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Blongios nain

Programme : B03 : Suivi du Blongios nain
/ plan d'action régional

Famille : Avifaune

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre :

ciconiiformes

Famille : ardeidae

Nom latin :

Ixobrychus minutus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Butor étoilé

Programme : B02 : Suivi du Butor étoilé/ plan d'action régional

Famille : Avifaune

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre :

ciconiiformes

Famille : ardeidae

Nom latin :

Botaurus stellaris

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Vipère Péliaude

Programme : B01 : Vipère peliade/ plan d'action régional

Famille :

Reptiles

milieu :

pelouses calcicoles et milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : reptilia

Ordre : squamata

Famille :

viperidae

Nom latin : *Vipera
berus*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Martin-pêcheur d'Europe

Programme : A09 : Espèces d'oiseaux indicatrices du marais audomarois

Famille : Avifaune

milieu : rivières

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre :

coraciiformes

Famille :

alcenidae

Nom latin : *Alcedo atthis*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Marouette ponctuée

Programme : A09 : Espèces d'oiseaux indicatrices du marais audomarois

Famille : Avifaune

milieu : Zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre : gruiformes

Famille : rallidae

Nom latin :

Porzana porzana

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Locustelle luscinioide

Programme : A09 : Espèces d'oiseaux indicatrices du marais audomarois

Famille : Avifaune

milieu : Zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre

:passeriformes

Famille :

sylviidae

Nom latin :

Locustella
luscinioides

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Tarier des prés

Programme : A09 : Espèces d'oiseaux indicatrices du marais audomarois

Famille : Avifaune

milieu : Zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre

: passeriformes

Famille :

saxicolidae

Nom latin :

Saxicola rubetra

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Gorgebleue à miroir

Programme : A09 : Espèces d'oiseaux indicatrices du marais audomarois

Famille : Avifaune

milieu : Zones humides et openfields

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre

: passeriformes

Famille :

saxicolidae

Nom latin :

Luscinia svecica

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Grande aigrette

Programme : A09 : Espèces d'oiseaux indicatrices du marais audomarois

Famille : Avifaune

milieu : Zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre :

ciconiiformes

Famille : ardeidae

Nom latin : *Ardea
alba*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Cigogne blanche

Programme : A09 : Espèces d'oiseaux indicatrices du marais audomarois

Famille : Avifaune

milieu : Zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre :

ciconiiformes

Famille :

cinoniidae

Nom latin :

Ciconia ciconia

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Busard des roseaux

Programme : A09 : Espèces d'oiseaux indicatrices du marais audomarois

Famille : Avifaune

milieu : Zones humides et openfield

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre :

falconiformes

Famille

: accipitridae

Nom latin : *Circus aeruginosus*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Echasse blanche

Programme : A09 : Espèces d'oiseaux indicatrices du marais audomarois

Famille : Avifaune

milieu : Zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre :

charadriiformes

Famille

: recurviostridae

Nom latin :

Himantolophus

himantopus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Bécassine des marais

Programme : A09 : Espèces d'oiseaux indicatrices du marais audomarois

Famille : Avifaune

milieu : Zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : aves

Ordre :

charadriiformes

Famille :

scolopacidae

Nom latin :

Gallinago

gallinago

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Sympetrum jaune d'or

Programme : A08 : Odonates/ plan d'action

Famille : Odonates

milieu : Zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :

libellulidae

Nom latin :

Sympetrum

flaveolum

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Agrion de mercure

Programme : A08 : Odonates/ plan d'action

Famille : Odonates

milieu : Zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :

coenagridae

Nom latin :

Coenagrion mercuriale

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Aeschne isocele

Programme : A08 : Odonaes/ plan d'action

Famille : Odonates

milieu : Zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :

aeshnidae

Nom latin :

Aeschna isoceles

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Petit Rhinolophe

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts et milieux anthropisés

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

rhinolophidae

Nom latin :

Rhinopholus

hipposideros

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Grand rhinolophe

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : bocage et milieux anthropisés

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

rhinolophidae

Nom latin :

Rhinolophus

ferrumequinum

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Serotine commune

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Milieux anthropisés, bocage, openfield et milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin :

*Eptesicus
serotinus*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Pipistrelle pygmée

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts et zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin :

Pipistrellus

pygmaeus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Pipistrelle de Natusius

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts et zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertillionidae

Nom latin :

*Pipistrellus
nathusii*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Pipistrelle de Kuhl

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Milieux anthropisés, bocage et milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin :

*Pipistrellus
kuhlii*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Pipistrelle commune

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Tous milieux

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin :

Pipistrellus

pipistrellus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Oreillard roux

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts et bocage

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertillionidae

Nom latin :

Plecotus auritus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Oreillard gris

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : bocage et milieux anthropisés

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin :

Plecotus

austriacus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Noctule de Leisler

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin :

Nyctalus leisleri

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Noctule commune

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts et milieux anthropisés

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin :

Nyctalis noctula

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Murin des marais

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin : *Myotis*

dasycneme

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Murin de Natterer

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : bocage, rivières, milieux anthropisés et Forêts

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin : *Myotis*

nattereri

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Murin de Daubenton

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts et zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin : *Myotis*

daubentonii

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Murin de Brandt

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts et zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin : *Myotis*

brandti

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Murin de Bechtein

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin : *Myotis*

beschteinii

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Murin d'Alcathoe

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts et zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertillionidae

Nom latin : *Myotis*

alcathoe

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Murin à oreilles échancrées

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts, Bocage et milieux anthropisés

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin : *Myotis*

emarginatus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Murin à moustaches

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts, Bocage, milieux anthropisés et zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin : *Myotis*

mystacinus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Grand murin

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts et Bocage

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin : *Myotis*

myotis

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Barbastelle d'Europe

Programme : A07 : Chiroptères/plan d'action

Famille : Mammifères

milieu : Forêts et Bocage

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :

chordata

Classe : mammalia

Ordre : chiroptera

Famille :

vespertilionidae

Nom latin :

Barbastella

barbarstellus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Scandix peigne de venus

Programme : A06 : Plantes messicoles du territoire du parc

Famille : Flore

milieu : Openfield

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe : equisetopsida

Ordre : apiales

Famille : apiaceae

Nom latin : *Scandix pecten-veneris*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Spargule des champs

Programme : A06 : Plantes messicoles du territoire du parc

Famille : Flore

milieu : Openfield

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

caryophyllales

Famille :

caryophyllaceae

Nom latin :

Spergula arvensis

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Miroir de venus

Programme : A06 : Plantes messicoles du territoire du parc

Famille : Flore

milieu : Openfield

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe : equisetopsida

Ordre : asterales

Famille : campanulaceae

Nom latin :

Legousia arvensis

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Grémil des champs

Programme : A06 : Plantes messicoles du territoire du Parc

Famille : Flore

milieu : Openfield

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe : /

equisetopsida

Ordre : /

boraginales

Famille : /

boraginaceae

Nom latin : /

Lithospermum

arvense

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Chrysanthème des moissons

Programme : A06 : Plantes messicoles du territoire du Parc

Famille : Flore

milieu : Openfield

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe : equisetopsida

Ordre : asterales

Famille : asteraceae

Nom latin :

Glebionis segetum

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Trèfle pied-d'oiseaux

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre : fabales

Famille : fabaceae

Nom latin :

Trifolium

ornithopodioides

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Stellaire des bois (s.l.)

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

caryophyllales

Famille :

caryophyllaceae

Nom latin :

Stellaria nemorum

L.

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Statice occidental

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : estuaires

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

caryophyllales

Famille :

plumbaginaceae

Nom latin :

*Limonium
binervosum*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Spiranthe d'automne

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : coteaux calcaires et milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

asparagales

Famille :

orchidaceae

Nom latin :

Spiranthes

spiralis

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Souchet long

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre : polaes

Famille :

cyperaceae

Nom latin :

Cyperus longus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Sisymbre couché

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

brassicales

Famille :

brassicaceae

Nom latin :

Sisymbrium supinum

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Sauge des prés

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre : lamiales

Famille :

lamiaceae

Nom latin : *Salvia
pratensis*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Renouée de Ray

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : estuaires

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

caryophyllales

Famille :

plumbaginaceae

Nom latin :

Polygonum

oxyspermum susp.

raii

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Renoncule à feuilles d'Ophioglosse

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe : equisetopsida

Ordre : ophioglossales

Famille : ophioglossaceae

Nom latin :

Ranunculus

ophioglossifolius

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Radiole faux lin

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

malpighiales

Famille : linaceae

Nom latin :

Radiola linoides

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Prêle des bois

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : forêts

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

equisterales

Famille :

equisteraceae

Nom latin :

Equisetum

sylvaticum L.

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Potamot des Alpes

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

alismatales

Famille :

potamogetonaceae

Nom latin :

Potamogeton
alpinus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Petit pigamon

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

ranunculales

Famille :

ranunculaceae

Nom latin :

Thalictrum minus

L. subsp. saxatile

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Pédiculaire des bois

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : landes et zones humides

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre : lamiales

Famille :

orobranchaceae

Nom latin :

Pedicularis sylvatica L.

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Orchis grenouille

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

asparagales

Famille :

orchidaceae

Nom latin :

Coeloglossum

viride

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Orchis à odeur de musc

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

asparagales

Famille :

orchidaceae

Nom latin :

Herminium

monorchis

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Ophioglosse des Açores

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : zones humides et milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

ophiglossales

Famille :

ophiglossaceae

Nom latin :

Ophioglossum
azoricum

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Oenanthe fluviatile

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre : apiales

Famille : apiaceae

Nom latin :

*Oenanthe
fluviatilis*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Myriophylle à feuilles alternes

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

saxifragales

Famille :

haloragaceae

Nom latin :

Myriophyllum

alternifolium

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Montie des fontaines

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

caryophyllales

Famille :

montiaceae

Nom latin : *Montia fontana*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Millepertuis androsème

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

malpighiales

Famille :

hypericadeae

Nom latin :

*Hypericum
androsaemum*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Millepertuis des montagnes

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

malpighiales

Famille :

hypericadeae

Nom latin :

Hypericum montanum

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Menyanthe trèfle d'eau

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre : asterales

Famille :

menyanthaceae

Nom latin :

Menyanthes

trifoliata

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Liparis de Loesell

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : milieux littoraux et zones humides

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

asparagales

Famille :

orchidaceae

Nom latin :

Liparis loeselii

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Lavande de mer

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre :

caryophyllales

Famille :

plumbaginaceae

Nom latin :

Limonium vulgare

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Laîche tomenteuse

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetopsida

Ordre : poales

Famille :

cyperaceae

Nom latin : *Carex
tomentosa*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Laîche divisée

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : estuaires

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetospida

Ordre : poales

Famille :

cyperaceae

Nom latin : *Carex*
divisa

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Jonc rude

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : landes et Forêts

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetospida

Ordre : poales

Famille : juncea

Nom latin : *Juncus*

squarrosus L.

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Gesse de marais

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetospida

Ordre : fabales

Famille : fabaceae

Nom latin :

Lathyrus palustris
L.

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Gaillet de Fleurot

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetospida

Ordre :

gentianales

Famille :

rubiaceae

Nom latin : *Galium fleurotii*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Gaillet chétif

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : landes

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetospida

Ordre :

gentianales

Famille :

rubiaceae

Nom latin :

Gallium debile

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Fragon, Petit houx

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetospida

Ordre :

asparagales

Famille :

asparagaceae

Nom latin : *Ruscus*
aculeatus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Epipactis brun-rouge

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetospida

Ordre :

asparagales

Famille :

orchidaceae

Nom latin :

Epipactis

atrorubens

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Crassule mousse

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetospida

Ordre :

saxifragales

Famille :

crassulaceae

Nom latin :

Crassula tillaea

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Ciguë vireuse

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetospida

Ordre : apiales

Famille : apiaceae

Nom latin : *Cicuta
virosa*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Céphalanthère à grande feuille

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe : equisetospida

Ordre : asparagales

Famille : orchidaceae

Nom latin :

Cephalanthera

longifolia

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Buplèvre en faux

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetospida

Ordre : apiales

Famille : apiaceae

Nom latin :

Bupleurum falcatum

L

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Bois joli

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetospida

Ordre : malvales

Famille :

thymelaeceae

Nom latin : *Daphne mezereum*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Ache rampante

Programme : A05 : Programme BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Famille : Flore

milieu : zones humides et milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

equisetospida

Ordre : apiales

Famille : apiaceae

Nom latin : *Apium*

repens

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Saumon atlantique

Programme : A10 : Connaissance de l'Ichtyofaune patrimoniale

Famille : Ichtyofaune

milieu : Rivières

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

chordata

Classe :

actinopterygii

Ordre :

salmoniformes

Famille :

salmonidae

Nom latin : *Salmo
salar*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Loche de rivière

Programme : A10 : Connaissance de l'Ichtyofaune patrimoniale

Famille : Ichtyofaune

milieu : Rivières

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

chordata

Classe :

actinopterygii

Ordre :

clupeiformes

Famille :

cobitidae

Nom latin :

Cobitis taenia

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Loche d'Etang

Programme : A10 : Connaissance de l'Ichtyofaune patrimoniale

Famille : Ichtyofaune

milieu : Rivières

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

chordata

Classe :

actinopterygii

Ordre :

clupeiformes

Famille :

cobitidae

Nom latin :

Misgurnus fossilis

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Lamproie marine

Programme : A10 : Connaissance de l'Ichtyofaune patrimoniale

Famille : Ichtyofaune

milieu : Rivières

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

chordata

Classe :

cephalaspidomorphi

Ordre :

petromyzontiformes

Famille :

petromytisondae

Nom latin :

Petromyzon marinus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Lamproie fluviatile

Programme : A10 : Connaissance de l'Ichtyofaune patrimoniale

Famille : Ichtyofaune

milieu : Rivières

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

chordata

Classe :

cephalaspidomorphi

Ordre :

pteromyzontiformes

Famille :

pteromytisondae

Nom latin :

*Lampetra
fluviatilis*

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Lamproie de planer

Programme : A10 : Connaissance de l'Ichtyofaune patrimoniale

Famille : Ichtyofaune

milieu : Rivières

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

chordata

Classe :

cephalaspidomorphi

Ordre :

pteromyzontiformes

Famille :

pteromytisondae

Nom latin :

Lampetra planeri

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Chabot de rivière

Programme : A10 : Connaissance de l'Ichtyofaune patrimoniale

Famille : Ichtyofaune

milieu : Rivières

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

chordata

Classe :

actinopterygii

Ordre :

scorpaeniformes

Famille : cottidae

Nom latin : *Cottus*

gobio

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Bouvière

Programme : A10 : Connaissance de l'Ichtyofaune patrimoniale

Famille : Ichtyofaune

milieu : Rivières

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

chordata

Classe :

actinopterygii

Ordre :

cypriniformes

Famille :

cyprinidae

Nom latin :

Rhodeus sericeus

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Alose feinte

Programme : A10 : Connaissance de l'Ichtyofaune patrimoniale

Famille : Ichtyofaune

milieu : Rivières

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

chordata

Classe :

actinopterygii

Ordre :

clupeiformes

Famille :

clupeidae

Nom latin : *Alosa*

fallax

Portrait



source : INPN

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Piérie de la moutarde

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Rhopalocères

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

arthropodia

Classe : insecta

Ordre :

lepidoptera

Famille : pieridae

Nom latin :

Leptidea sinapis

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Courtilière commune

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Orthoptères

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

arthropodia

Classe : insecta

Ordre : orthoptera

Famille :

gryllotapidae

Nom latin :

Gryllotalpa
gryllotalpa

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Sympetrum vulgaire

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Odonates

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

arthropodia

Classe : insecta

Ordre : odonata
Famille :
libellulidae
Nom latin :
Sympetrum vulgatum

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Orthetrum brunneum

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)
Famille : Odonates
milieu : milieux anthropisés

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :

arthropodia

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :

libellulidae

Nom latin :

Orthetrum brunneum

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Libellule fauve

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Odonates
milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :

arthropodia

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :

libellullidae

Nom latin :

Libellula fulva

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Leuccorhine à gros thorax

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Odonates

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :

arthropodia

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :

libellullidae

Nom latin :

Leuccorhinia

pectoralis

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Corduligastre annelé

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Odonates

milieu : rivières

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

arthropodia

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :

cordulegastridae

Nom latin :

Cordulegaster

boltonii

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Calopteryx virge

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Odonates

milieu : rivières

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

arthropodia

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :

calopterygidae

Nom latin :

Calopteryx virgo

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Anax parthenope

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Odonates

milieu : Zones humides

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

arthropodia

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :

aeshnidae

Nom latin : *Anax*

parthenope

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Aeschna affine

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Odonates

milieu : Zones humides

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :

arthropodia

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :

aeshnidae

Nom latin :

Aeschna affinis

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Planorbe naine

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Mollusques
milieu : Zones humides

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :

Mollusca

Classe : gastropoda

Ordre : hygrophila

Famille :

planorbidae

Nom latin : *Anisus*

vorticulus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Mulette épaisse

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Mollusques

milieu : Rivières

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :

Mollusca

Classe : bivalvi

Ordre : unionoida

Famille :

unionidae

Nom latin : *Unio crassus*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Vachotte

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre : russulales

Famille :

russulaceae

Nom latin :

Lactarius volemus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Tricholome spinuleux

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Basidiomycetes

Ordre : agaricales

Famille :

tricholomataceae

Nom latin :

Porpoloma

spinulosum

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: Mr Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Tricholome doré

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Basidiomycetes

Ordre : agaricales

Famille :

tricholomataceae

Nom latin :

Tricholoma auratum

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Russule verdoyante, Palomet

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :
Basidiomycota

Classe : /
Ordre : russulales
Famille :
russulaceae
Nom latin :
Russula virescens

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Russule très gracile

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre : russulales

Famille :

russulaceae

Nom latin :

Russula gracillima

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source: SMNF – Didier Huart

Russule presque rouge

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre : russulales

Famille :

russulaceae

Nom latin :

Russula subrubens

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Russule modeste

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre : russulales

Famille :

russulaceae

Nom latin :

Russula pumila

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Russule dorée

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre : russulales

Famille :

russulaceae

Nom latin :

Russula aurea

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Russule brun violacé

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /
Ordre : russulales
Famille :
russulaceae
Nom latin :
Russula
bunneoviolacea

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Polypore en ombelle

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre :

polyporales

Famille :

polyporaceae

Nom latin :

Dendropolyporus
umbellatus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Pleurote des chaumes

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre :

tricholomatales

Famille :

pleurotaceae

Nom latin :

Hohenbuehlia

culmicola

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source: SMNF – Didier Huart

Phyllopor

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre : boletales

Famille :

boletaceae

Nom latin :

Phylloporus

pelletieri

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Lactaire lilacin

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre : russulales

Famille :

russulaceae

Nom latin :

Lactarius
lilacinus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Lactaire jaune à lait violet

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre : russulales

Famille :

russulaceae

Nom latin :
Lactarius flavidus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Lactaire fausse omphale

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :
Basidiomycota

Classe : /
Ordre : russulales
Famille :
russulaceae
Nom latin :
Lactarius
omphaliformis

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Inocybe des saules

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts et zones humides

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Basidiomycetes

Ordre : agaricales

Famille :

inocybaceae

Nom latin :

Inocybe salicis

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Hygrophore des bois

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

Milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre :

Tricholomatales

Famille :

hygrophoraceae

Nom latin :

Hygrophorus nemoreus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Entolome livide

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Ordre : entolomatales

Famille :
entolomataceae
Nom latin :
Entoloma lividum

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Cortinaire violet

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :
Basidiomycota

Classe :
Basidiomycetes

Ordre : agaricales

Famille :
cortinariaceae

Nom latin :
Cortinarius
violaceus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Cortinaire roux olivacé

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Basidiomycetes

Ordre : agaricales

Famille :

cortinariaceae

Nom latin :

Cortinarius rufoolivaceus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Cortinaire à armille écaileuse

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

Milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Basidiomycetes

Ordre : agaricales

Famille :

cortinariaceae

Nom latin :

Cortinarius

pholideus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Clavaire violette

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre : clavariales
Famille : clavariaceae
Nom latin : *Clavaria zollingeri*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Chantrelle jaune et violette

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :
Basidiomycota

Classe : /

Ordre :
cantharellales
Famille :
cantharellaceae
Nom latin :
Cantharellus
ianthinoxanthus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Cèpe tête de nègre

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Ordre : boletales

Famille :

boletaceae

Nom latin :

Boletus aereus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source: SMNF – Didier Huart

Bolet satan

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Ordre : boletales

Famille :

boletaceae

Nom latin :

Boletus satanas

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Bolet pomme de pin

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Ordre : boletales

Famille :

boletaceae

Nom latin :

Strobilomyces
strobilaceus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Bolet faux-royal

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Ordre : boletales

Famille :

boletaceae

Nom latin :

Boletus

pseudoregius

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Bolet de l'aulne

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :
Basidiomycota

Classe : /

Ordre : boletales

Famille :
paxillaceae
Nom latin :
Gyrodon lividus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Bolet châtaigne

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe : /

Ordre : boletales

Famille :

gyroporaceae

Nom latin :

Gyroporus
castaneus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Bolet appendiculé

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Ordre : boletales

Famille :

boletaceae

Nom latin :

Boletus
appendiculatus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Bolet à pied jaune

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Ordre : boletales

Famille :

boletaceae

Nom latin :

Leccinum

crocipodium

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Amanite étranglée

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :
Basidiomycota

Classe : /

Ordre : Amanitales

Famille :
amanitaceae

Nom latin :
Amanita ceciliae

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Amanite épineuse

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Fonge

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :

Basidiomycota

Classe :

Ordre : Amanitales

Famille :

amanitaceae

Nom latin :

Amanita
echinocephala

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Armoise maritime

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Flore

Milieu : Estuaires

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre : asterales

Famille :

asteraceae

Nom latin :

Artemisia maritima

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Rouge-queue à front blanc

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Avifaune

milieu : Bocage

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

Chordata

Classe : aves

Ordre :

passeriformes

Famille : :

saxicolidae

Nom latin : :

Phoenicurus

phoenicurus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Pouillot siffleur

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Avifaune

Milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :
Chordata

Classe : aves

Ordre :
passeriformes

Famille :
sylviidae

Nom latin :
Phylloscopus
sibilatrix

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Pic épeichette

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Avifaune

milieu : Bocage

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

Chordata

Classe : aves

Ordre : piciformes

Famille : picidae

Nom latin :

Dendrocopos minor

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Moineau friquet

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Avifaune

Milieu : Bocage

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

Chordata

Classe : aves

Ordre :

passeriformes

Famille :

passeridae

Nom latin : *Passer montanus*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Caille des blés

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Avifaune

milieu : Openfield

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

Chordata

Classe : aves

Ordre :

galliformes

Famille :
phasianidae
Nom latin :
Coturnix coturnix

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Busard cendré

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Avifaune

milieu : Openfield

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :
Chordata

Classe : aves

Ordre :
falconiformes

Famille :
accipitridae
Nom latin : *Circus*
pygargus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCM0

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Bruant proyer

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Avifaune

milieu : Openfield

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :
Chordata

Classe : aves

Ordre :
passeriformes

Famille :
emberizidae

Nom latin :
Emberiza calandra

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Bondrée apivore

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Avifaune

Milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

Chordata

Classe : aves

Ordre :

falconiformes

Famille :

accipitridae

Nom latin : *Pernis apivorus*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Autour des palombes

Programme : C03 (Espèces dites « De veille » présentes ou potentielles sur lesquelles la connaissance est à améliorer)

Famille : Avifaune

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

Chordata

Classe : aves

Ordre :

falconiformes

Famille : :

accipitridae

Nom latin :

Accipiter gentilis

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Grande tortue

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Rophalocères

milieu : Forêts et milieux littoraux

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :
Chordata

Classe : Insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
nymphalidae

Nom latin :
Nymphalis
polychloros

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Grand Mars changeant

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Rophalocères

milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :
Chordata

Classe : Insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
nymphalidae

Nom latin :
Apatura iris

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Criquet ensanglé

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Orthoptère

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

Chordata

Classe : Insecta

Ordre : orthoptera

Famille :
acrididae

Nom latin :
Stetophyma grossum

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Criquet des clairières

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille :Orthoptère

milieu :Forêt

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

Chordata

Classe :Insecta

Ordre : orthoptera

Famille :

acrididae

Nom latin :
Chrysochraon
dispar

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCM0

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Vulpin utriculé

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Flore

milieu : estuaires

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :
Equisetopsida

Ordre : poales

Famille : poaceae

Nom latin :
Alopecurus rendlei

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Ornithogale des Pyrénées

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Flore

milieu : coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equistetopsida

Ordre :

asparagales

Famille :

asparagaceae

Nom latin :

Ornithogalum

pyrenaicum

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Conocéphale des roseaux

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Orthoptère

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :
Chordata

Classe : Insecta

Ordre : orthoptera

Famille :
tettigoniidae

Nom latin :
Conocephalus
dorsalis

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Laîche étirée

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Flore

milieu : estuaires

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equistetopsida

Ordre : poales

Famille :

cyperaceae

Nom latin : *Carex*
extensa

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Gaudinie fragile

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Flore

Milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :
Equisetopsida

Ordre : poales

Famille : poaceae

Nom latin :
Gaudinia fragilis

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, EDEN62, CBNB, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Rôle des génets

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Avifaune

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
chordata

Classe : aves

Ordre : gruiformes

Famille : rallidae

Nom latin : *Crex*
crex

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Mouette tridactyle

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Avifaune

milieu : falaises

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
chordata

Classe : aves

Ordre :
charadriiformes

Famille : laridae
Nom latin : *Rissa tridactyla*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Hibou grand duc

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Avifaune

Milieu : falaises et carrières

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
chordata

Classe : aves

Ordre :
strigiformes

Famille : strigidae
Nom latin : *Bubo bubo*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Fulmar boréal

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Avifaune

milieu : falaises

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
chordata

Classe : aves

Ordre :
procellariiformes

Famille :
procellariidae

Nom latin :
Fulmarus glacialis

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Faucon pelerin

Programme : C02 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc, sur des sites non gérés)

Famille : Avifaune

milieu : carrières et falaises

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement : chordata

Classe : aves

Ordre : falconiformes

Famille : falconidae

Nom latin : *Falco peregrinus*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Couleuvre à collier

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Reptiles

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
chordata

Classe : reptilia

Ordre : squamata

Famille :
natricidae

Nom latin : *Natrix*
natrix

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Thecla du prunier

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

milieu : Forêts et bocage

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
lycaenidae

Nom latin :

Satyrium pruni

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Thécla de l'orme

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
lycaenidae

Nom latin :
Satyrium w album

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Point de Hongrie

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

milieu : coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
hesperiidae

Nom latin :
Erynnis tages

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Petit nacré

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

milieu : coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
nymphalidae

Nom latin :
Issoria lathonia

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Mélitée du plantain

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

milieu : milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
nymphalidae

Nom latin :

Melitea cinxia

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

L'azuré de l'ajonc

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
lycanenidae

Nom latin :
Plebejus argus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Hespérie des sanguisorbes

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

milieu : coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
hespediidae

Nom latin :
Spialia sertorius

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Hespérie de la mauve

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

milieu : coteaux calcaires et milieux littoraux

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
hespediidae

Nom latin : *Pyrgus malvae*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Damier de la succise

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :

lepidoptera

Famille :
nymphalidae

Nom latin :
Euphydryas aurinia

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Azuré bleu céleste

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

Milieu : coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
lycaenidae

Nom latin :
Polyommatus
bellargus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Argus vert

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

milieu : coteaux calcaires et milieux littoraux

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
lycaenidae

Nom latin :
Callophrys rubi

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Argus frêle

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
lycaenidae

Nom latin : *Cupido*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Agreste

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Rhopalocères

milieu : milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
nymphalidae

Nom latin :
Hipparchia semele

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Acteon

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : rhopalocères

milieu : coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre :
lepidoptera

Famille :
hesperiidae

Nom latin :
Thymelicus acteon

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Sténobothre nain

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : orthoptères

milieu : coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : orthoptera

Famille :
acrididae

Nom latin :
Stenobothrus
stigmaticus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Grillon champêtre

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : orthoptères

milieu : milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : orthoptera

Famille :
gryllidae

Nom latin :
Gryllus campestris

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Gomphocère roux

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : orthoptères

milieu : Forêts

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : orthoptera

Famille :
acrididae

Nom latin :
Gomphocerippus
rufus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Dectique verrucivore

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : orthoptères

milieu : Coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : orthoptera

Famille :
tettigoniidae

Nom latin :
*Decticus
verrucivorus*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Decticelle des bruyères

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : orthoptères

milieu : landes

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : orthoptera

Famille :
tettigoniidae

Nom latin :
Metrioptera
brachyptera

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Criquet verdelet

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : orthoptères

milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : orthoptera

Famille :
acrididae

Nom latin :
Omocestus
viridulus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCM0

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Criquet noir ébène

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : orthoptères

milieu : landes et Forêts

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : orthoptera

Famille :
acrididae

Nom latin :
Omocestus rufipes

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Sympetrum méridional

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : odonates

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :
libellulidae

Nom latin :
Sympetrum
meridional

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Sympetrum de Fonscolombe

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : odonates

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :
lilebbulidae

Nom latin :
Sympetrum

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Leste sauvage

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : odonates

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille : lestidae

Nom latin : *Lestes barbarus*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Leste fiancé

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : odonates

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille : lestidae

Nom latin : *Lestes sponsa*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Leste des bois

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : odonates

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille : lestidae

Nom latin : *Lestes*
dryas

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Leste brun

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : odonates

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille : lestidae

Nom latin :
Sympetrum fusca

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Agrion nain

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : odonates

milieu : zones humides et milieux anthropisés

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :
coenagrionidae

Nom latin :
Ischnura pumilio

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCM0

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Agrion mignon

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : odonates

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :
coenagrionidae

Nom latin :
Coenagrion scitulum

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Agrion gracieux

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : odonates

milieu : Forêts et bocages

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :
coenagrionidae

Nom latin :
Coenagrion pulchellum

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Aeschne printanière

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Odonates

milieu : zones humides

Taxonomi e

Règne : animalia

Embranchement :
arthropoda

Classe : insecta

Ordre : odonata

Famille :
aeshinidae

Nom latin :
Brachytron

pratense

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Vertigo de Desmoulin

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Mollusques

milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
mollusca

Classe :

gastropoda

Ordre :

stylinnatophora

Famille :

vertiginidae

Nom latin :

*Vertigo
mouliniana*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Muscardin

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Mammifères
milieu : Forêts et bocages

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement :
Chordata

Classe : mammalia

Ordre : rodentia

Famille : Gliridae

Nom latin :
Muscardinus
avellanarius

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : SIRF, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Hygrophore de Coleman

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Fonge

milieu : coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :
basidiomycetes

Classe : /

Ordre :
ticholomalates

Famille :
hygrophoraceae

Nom latin :
Cuphophyllum colemani

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Hygrophore en capuchon

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Fonge

Milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : Fungi

Embranchement :
basidiomycetes

Classe : /

Ordre :

ticholomalates

Famille :
hygrophoraceae

Nom latin :
Hygrocybe
calyptiformis

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Trèfle souterrain

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : milieux littoraux

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :
Equisetopsida

Ordre : fabales

Famille : fabaceae

Nom latin :
Trifolium
subterraneum

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul,
PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Hygophore baveux

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Fonge

Milieu : coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : Fungi

Embranchement :
basidiomycetes

Classe : /

Ordre :
ticholomalates

Famille :
hygrophoraceae

Nom latin :
Hygrocybe unguinosa

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source: SMNF – Didier Huart

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Trèfle filiforme

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :
Equisetopsida

Ordre : fabales

Famille : fabaceae

Nom latin :

Trifolium

filiforme

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Sénéçon à feuilles spatulées

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : coteaux calciars

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :
Equisetopsida

Ordre : asterales

Famille :
asteraceae

Nom latin :
Tephroseris
helenitis

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul,
PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Renoncule à feuilles de Lierre

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre :

ranunculales

Famille :

ranunculaceae

Nom latin :

Ranunculus

hederaceus

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Potamot coloré

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre :

alismatales

Famille :

potamogetonaceae

Nom latin :

Potamogeton

coloratus Hornem.

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Parnassie des marais

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : Coteaux calcaires et zones humides

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre :

celastrales

Famille :

celastraceae

Nom latin :

Parnassia

palustris

Portrait



source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul,
PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Ophrys araignée

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : Coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre :

asparagales

Famille :

orchidaceae

Nom latin : *Ophrys sphegodes*

Portrait



source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nard raide

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : Landes

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre : poales

Famille : poaceae

Nom latin : *Nardus stricta*

Portrait

Source: INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Moenchie dréssée

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre :

caryophyllales

Famille :
caryophyllaceae

Nom latin :
Moenchia erecta

Portrait

Source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul,
PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Linaigrette à feuille étroite

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :
Equisetopsida

Ordre : poales

Famille :
cypercaceae

Nom latin :
Eriophorum angustifolium

Portrait

Source: INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Jasione des montagnes

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : milieux littoraux

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre : asterales

Famille :

campanulaceae

Nom latin :

Jasione montana L.

Portrait



Source : INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Grande Douve

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : zones humides

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre :

ranunculales

Famille :

ranunculaceae

Nom latin :
Ranunculus lingua

Portrait



Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Gentianelle amère

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe : :

Equisetopsida

Ordre : :

gentianales

Famille : :

gentianaceae

Nom latin : :

Gentianella

amarella

Portrait



Carte de répartition

 Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Genêt des teinturiers

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre : fabales

Famille : fabaceae

Nom latin :

Genista tinctoria

Portrait



Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Genêt des anglais

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : Landes et milieux littoraux

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre : fabales

Famille : fabaceae

Nom latin :

Genista anglica

Portrait



Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Fétuque hérissée

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : coteaux calcaires

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :
Equisetopsida

Ordre : poales

Famille : poaceae

Nom latin :

Festuca ovina

subsp. hirtula

Portrait



Carte de répartition

  Source : CEN, EDEN62, CBNB, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Camomille romaine

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : Milieux littoraux

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :
Equisetopsida

Ordre : asterales

Famille :
asteraceae

Nom latin :
Anthemis nobilis

Portrait

Source: INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Bruyère cendré

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : Landes

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :
Equisetopsida

Ordre : ericales

Famille : ericaeae

Nom latin : *Erica*
cinerea

Portrait

 Source: INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Armerie maritime

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : milieux littoraux

Taxonomi e

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre :

caryophyllales

Famille :

plumbaginaceae

Nom latin :

Armeria maritima

Willd. Subsp.
maritima

Portrait

Source: INPN

Carte de répartition

Source : CEN, EDEN62, Conservatoire Botanique de Bailleul, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Aceras homme-pendu

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Flore

Milieu : Coteaux calcaires

Taxonomie

Règne : Plantae

Embranchement : /

Classe :

Equisetopsida

Ordre :

asparagales

Famille :

orchidaceae

Nom latin : *Aceras anthropophorum*

Portrait



Source : INPN

Carte de répartition



Source : CEN, EDEN62, CBNB, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Pic noir

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Avifaune

Milieu : Forêts

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :
Chordata

Classe : Aves

Ordre : Piciformes

Famille : Picidae

Nom latin :
Dryocopus martius

Portrait



Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Engoulement d'Europe

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Avifaune

Milieu : milieux littoraux

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :
Chordata

Classe : Aves

Ordre :
Strigiformes

Famille :
Caprimulgidae

Nom latin :

*Caprimulgus
europaeus*

Portrait



Carte de répartition

 Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Alouette lulu

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Avifaune

Milieu : milieux littoraux

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :
Chordata

Classe : Aves

Ordre :
Passeriformes

Famille :
Alaudidae

Nom latin :
Lullula arborea

Portrait



Carte de répartition

 Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Pelodyte ponctué

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Amphibiens

Milieu : zones humides et bocages

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :

Chordata

Classe : Amphibia

Ordre : Anura

Famille :

Pelotydae

Nom latin :

Pelodytes punctatus

Portrait



Carte de répartition

 Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Triton crêté

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Amphibiens

Milieu : zones humides et bocages

Taxonomi e

Règne : Animalia

Embranchement :

Chordata

Classe : Amphibia

Ordre : Urodela

Famille :
Salamandridae

Nom latin :
Triturus cristatus

Portrait



Carte de répartition

Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Crapaud calamite

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : Amphibiens

Milieu : zones humides et milieux anthropisés

Taxonomie

Règne : Animalia

Embranchement :
Chordata

Classe : Amphibia

Ordre : Anura

Famille :
Bufonidae

Nom latin : *Bufo calamita*

Portrait



Carte de répartition



Source : CEN, SIRF, EDEN 62, PNRCMO

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de produits agricoles bénéficiant d'un signe officiel de qualité et/ou de l'origine.

Description

Les produits agricoles ciblés sont ceux faisant l'objet d'une appellation « Label Rouge », Indication Géographique Protégée (IGP), Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ou Appellation d'Origine Protégée (AOP)

Somme des produits faisant l'objet d'une appellation « Label Rouge », IGP, AOC ou AOP, chaque année.

Contexte / Analyse

Les signes d'identification et/ou de l'origine sont un dispositif de garantie officielle de qualité. Ils aident le consommateur à distinguer de manière rapide les produits présentant des caractéristiques particulières au niveau du goût, de l'origine géographique, du mode d'obtention et du savoir-faire. Ils permettent également de maintenir ou de créer de la valeur ajoutée dans les bassins de production. Ces

dispositifs sont strictement encadrés au niveau législatif et réglementaire en France et à l'échelle européenne.

Résultats

Source : PNR CMO 2017

INAO 2015

Sans objet.

Fréquence de mise à jour :
(années)

Pour en savoir plus

À mettre en relation avec l'indicateur : [Nombre d'agriculteurs approvisionnant la restauration collective](#)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Alyte accoucheur

Alytes obstetricans

Avec 21 communes occupées par l'espèce, l'Alyte accoucheur est bien présent sur le territoire du parc. Cette espèce peu commune en région possède une écologie particulière puisque les adultes, une fois les œufs pondus, les portent jusqu'à

éclosion. Les têtards, de grande taille, peuvent rester plusieurs années dans l'eau avant de se métamorphoser. L'espèce apprécie les mares profondes qui restent en eau en été et à proximité de talus abruptes où l'adulte pourrait se cacher. Sur le territoire du PNR CMO ce sont probablement les carrières du boulonnais qui accueillent les plus belles populations.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Programme : C01 (Espèces ne présentant que de rares stations sur le territoire du Parc avec au moins une population en site géré)

Famille : amphibiens

Milieu : zones humides et milieux anthropisés

Taxonomie

Règne : animalia

Embranchement : chordata

Classe : amphibia

Ordre : anura

Famille : alytidae

Nom latin : *Alytes obstetricans*



Source : J.-C. de Massary

Carte de répartition



B05 : Le suivi de la Chouette chevêche

Contexte

La chouette chevêche (*Athena noctua*) est une espèce emblématique du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. L'espèce est en déclin au niveau national et européen. En effet, sa population nationale est évaluée aujourd'hui à 11 000 – 30 000 couples contre 10 000 – 100 000 à la fin des années 70 (Genot et al., 2001) . La dégradation de son habitat suite à l'évolution de l'agriculture et l'artificialisation des milieux a entraîné une régression des surfaces de prairies, et un arrachage de haies anciennes propices pour sa reproduction. Avec l'Avesnois, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale revêt une responsabilité régionale envers la conservation de cet oiseau plutôt bocager. Ainsi, depuis le début des années 2000, elle fait l'objet d'un suivi particulier sur le territoire du Parc naturel régional. En 2009, la définition de points d'écoute sur l'ensemble du périmètre du Parc a permis de dresser un premier état des lieux de sa situation. Cette initiative a été reconduite et ajustée en 2012 avec 102 points d'écoutes puis 165 en 2013. Ainsi, l'inventaire de 2013 avait permis de prospecter 54 communes sur les 154 du Parc naturel en mobilisant 23 observateurs.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Méthodologie

Le suivi de la chouette chevêche est bisannuel. Il est basé sur le protocole national de la LPO reposant sur une méthode simple de points d'écoutes avec système de repasse. Deux passages sont réalisés sur un même secteur, l'un en mars et le second en avril durant la période de reproduction pour optimiser les chances de contacter l'espèce.

Les mâles chanteurs répondant aux émissions sonores sont comptabilisés.

Ce suivi à l'avantage d'être accessible à de nombreux observateurs tout en restant compréhensible.

Le syndicat mixte du Parc assure l'animation d'un réseau de contributeurs ce qui permet une couverture remarquable sur l'ensemble de son territoire.

Résultats

En 2015, le suivi chevêche a fédéré 23 observateurs répartis sur 15 grands secteurs. Au total, 150 points d'écoute ont pu être suivis (165 en 2013) ce qui représente au total plus de 15 heures d'observation. Sur ces 150 points, 108 ont donné une réponse positive.

Sur les 15 secteurs suivis, 13 secteurs reprennent ceux suivis en 2013 ; 2 nouveaux secteurs proposés en 2009 ont pu être suivis cette année (Wismes et Wimereux-est). Aussi, 13 secteurs sont comparables entre 2013 et 2015 et 6 le sont entre les années 2012, 2013 et 2015. 

L'année 2015 semble marquer une baisse du nombre de mâles chanteurs contactés lors du suivi avec des valeurs proches de 0,95 mâles chanteurs/points d'écoute en 2015 sur les 150 points suivis. . Rapportées aux 126 secteurs communs aux années 2015 et 2013, ces valeurs sont de 0,96 contre 1,12 mâle chanteur en moyenne par point d'écoute.

Les secteurs bocagers du cœur du Boulonnais présentent les

régressions les plus marquées. Sur 18 point suivis, le secteur de la Capelle-les-Boulogne perd 8 mâles chanteurs. x

Les secteurs de Crémarest et Wirwignes perdent 7 mâles chanteurs. Sur ces deux territoires, l'espèce reste présente cependant à des niveaux proches de la moyenne.

A l'image de 2013, c'est la vallée de la Hem qui présente les plus importantes densités de mâles chanteur. La perte d'un chanteur par rapport aux 34 comptabilisés en 2013 est pour l'heure tout à fait insignifiante.

Le secteur de Samer reste sur des niveaux quasi équivalents à 2013 (15 chanteurs en 2015, 14 en 2013), tout comme la région d'Eperlecques qui malgré de petites fluctuations interannuelles demeure une zone très attractive.

Sur le marais audomarois, les comptages de Serques et Ruminghem donnent des résultats semblables à 2013.

La vallée du Bléquin ou le secteur de Wismes accueillent encore quelques chevêches dans des habitats caractéristiques composés de prairies et vieux fruitiers. Les densités n'y sont cependant jamais importantes. Dès lors qu'on aborde les zones les plus cultivés situées sur les hauteurs de ces vallées, la chevêche se raréfie inévitablement.

Le bocage de la vallée du Wimereux entre Belle et Houllefort et Wimille reste un secteur d'accueil très intéressant. 15 chanteurs ont été inventoriés sur ces deux zones rassemblant 14 points d'écoute.

Enfin, le petit cœur bocager d'Audembert ne peut permettre une expression massive de la chevêche. Le seul contact de 2013 a été confirmé en 2015. Au-delà du village, la grande culture intensive exclut très probablement l'espèce qui trouve dans ce secteur ses densités les plus faibles sur les territoires inventoriés dans le cadre de ce suivi.

Interprétation

L'interprétation des résultats est sujette aux plus grandes précautions.

Il faut considérer dans un premier temps que ce suivi n'a de sens que s'il s'inscrit dans la durée. En effet, en 2015, même s'il semble se dessiner des tendances par rapport aux années précédentes, celles-ci seront à vérifier dans les années à venir. Certaines fluctuations brutales (27 chanteurs à Ruminghem en 2012 contre 6 en 2013 et 2015) suscitent en effet encore trop d'interrogations pour qu'on puisse tirer une information fiable et définitive de ces suivis.

Par ailleurs, certains secteurs sont sujets à des changements récurrents d'observateurs. Bien qu'un protocole standard soit respecté, la méconnaissance du terrain par de nouvelles équipes peut induire un biais non négligeable (positionnement précis du point d'écoute par exemple, portée du matériel d'émission sonore, distance de perception de l'observateur....). Passé ces précautions, il sera question probablement dans un second temps de corrélérer de possibles fluctuations avec les bouleversements dans l'occupation des sols. Cela sera réalisable par l'interprétation de l'orthophotoplan qui est actualisé environ tous les 3 ans. Aujourd'hui, il est donc encore trop tôt pour que le suivi soit synchrone avec des données d'occupation du sol, le dernier orthophotoplan datant de 2012.

Dans cette attente, l'hypothèse de la raréfaction de la chevêche liée à la dégradation de son habitat semble corrélée d'ores et déjà par des observations *in situ* réalisés ça et là (secteur d'Hardinghen par exemple).

En savoir plus

- https://www.lpo.fr/images/rapaces/cahiers_techniques/ctc_heveche.pdf
- <http://www.gon.fr/GON/spip.php?article470>

B04 : Programme ACROLA – Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)

Contexte

Depuis 2007, le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) a lancé un programme de recherche sur le Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*), espèce mondialement menacée, classée vulnérable sur la liste rouge internationale de l'IUCN, dont les populations mondiales ont chuté de 90% au cours du dernier siècle. Ce programme vise à préciser les connaissances sur la phénologie de la migration post-nuptiale et les habitats de halte de l'espèce qui transite quasi-exclusivement (en l'état actuel des connaissances) par la façade atlantique. Le Plan National d'Action (PNA) dédié au Phragmite aquatique fait l'objet d'une déclinaison régionale pilotée pour le CEN 59-62 et Cap-Ornis Baguage depuis 2009. L'espèce n'était que très peu baguée en Nord – Pas de Calais avant cette période. A travers ce programme, l'observatoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale vise à rendre compte de l'importance des sites suivis quant à la halte de l'espèce sur son territoire. La part importante de zones humides qui composent la diversité des habitats du territoire offre de nombreux sites jugés potentiels à l'espèce. Quelques bagueurs travaillent désormais sur les sites régionaux pour comprendre les orientations postnuptiales du Phragmite aquatique et étudier sa phénologie de passage en région.

Méthodologie

La mise en place d'un protocole standardisé basé sur le baguage des individus a permis d'améliorer les recherches sur cette espèce très discrète utilisant des milieux peu accessibles. 

Cette méthode consiste à capturer l'oiseau à l'aide de filets « japonais », l'équiper d'une bague, fournie par le CRBPO, portant un numéro unique permettant de l'identifier, et de le relâcher. La taille et le poids de la bague sont adaptés à l'oiseau. Le suivi est réalisé sur un site donné, avec un nombre de filet fixe, une durée de sessions de captures aussi constante que possible durant le mois d'août, principale période où l'espèce fréquente les zones humides françaises. Cette activité est pratiquée exclusivement par des personnes formées et habilitées par le CRBPO-Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris .

Résultats

Sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, 3 sites font l'objet d'un suivi particulier pour le programme ACROLA. Le marais audomarois présente deux sites avec la Réserve Naturelle Nationale des étangs du Romelaëre et des prairies humides de la Cuvette de Clairmarais et en dernier lieu, on retrouve le marais de Guînes. 

En 2015, 40 Phragmites aquatiques ont été capturés sur l'ensemble de ces sites dont 32 baguages pour un taux de contrôle de 20%. En 2014, le programme avait permis de capturer 45 individus pour un taux de contrôle de 18%. L'année 2015 semble donc marquer une légère baisse du nombre de captures pour cette espèce en halte migratoire.

Le secteur du Romelaëre est comparable à l'année 2014 avec un

nombre de captures identique pour un même nombre de sessions réalisées (11). Pour la Cuvette de Clairmarais, on peut observer pour un même nombre de sessions de captures un taux de capture plus important en 2015 qu'en 2014. La fréquentation est en nette augmentation avec un nombre de captures de 14 en 2013 lors de la mise en place de ce suivi sur ce secteur du marais. Pour terminer, le marais de Guînes accuse en 2015 une baisse de la fréquentation de l'espèce par rapport à 2014. En 2015, l'espèce a été capturée pour la première fois le 09 août 2015 sur le marais de Guînes contre le 6 août en 2014 sur le Romelaëre.

Pour information, le marais de Guînes est le site référence de la région Nord – Pas de calais suite à la première mise en place du programme en 2009.

Interprétation

L'interprétation des résultats est sujette aux plus grandes précautions. Il est en effet difficile de réaliser des analyses statistiques au vu du faible nombre de captures d'une part, et, d'autre part, ce suivi n'a de sens que si il s'inscrit dans la durée. En effet, l'année 2015 ne permet pas d'avoir assez de recul pour dessiner des tendances d'évolution et d'évaluer la phénologie de passage de l'espèce. Les chiffres présentés dans le cadre de l'observatoire sont les résultats bruts des captures des stations sur le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale capturant des Phragmites aquatiques dans le cadre du protocole ACROLA. De plus, l'interprétation des résultats doit se faire au regard des habitats prospectés, les différentes études ayant montré l'importance de la qualité et de la diversité des habitats pour la migration de cette espèce. Il serait ainsi plus favorable d'analyser le nombre de captures de Phragmite aquatique en lien avec la structure des habitats humides où ont lieu les sessions de capture. Les résultats permettraient de déterminer le type d'habitat que l'oiseau va fréquenter et d'optimiser leur conservation.

Les résultats présentés ci-dessus ne permettent donc pas de tirer un bilan sur la migration de l'espèce. S'ils confirment le rôle majeur des zones humides intérieures comme le marais Audomarois pour la migration postnuptiale du Phragmite aquatique, certains secteurs du territoire du Parc comme les zones humides du littoraux (marais de la Slack) peuvent être tout aussi indispensables et mériteraient de faire l'objet d'une prospection assidue.

Les zones humides restent très localisées sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, mais comptent parmi les milieux naturels remarquables du territoire. Au vu de leur importance pour la halte migratoire de l'espèce, de nombreux sites restent encore à prospection ces prochaines années sur l'ensemble du territoire d'où une certaine nécessité pour le syndicat mixte de développer le réseau d'observateurs sur son territoire et d'identifier des secteurs potentiels d'halte migratoire pour l'espèce. Au vu des résultats des captures sur le marais Audomarois, les prairies humides des marais et vallées présentes sur le territoire peuvent jouer un rôle majeur pour la migration de l'espèce.

En savoir plus

- <http://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article113>
 - MILLOT A. (2014) – Synthèse naturaliste du marais Audomarois, 2014 – Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. 38p.
 - PNA Phragmite aquatique
-

B03 : Suivi du Blongios nain (*Ixobrychus minutus*) sur le Marais Audomarois

Contexte

Le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*), plus petit héron d'Europe, est en très forte régression dans toute l'Europe et en France. En cause, la disparition ou la modification de son habitat et de la forte mortalité de l'espèce pendant sa migration. Au niveau régional, les effectifs sont passés de 80 couples estimés à la fin des années 70, à une petite dizaine

ces 10 dernières années. Avec 3726 ha maillés de plus de

700km de voies d'eau, le marais audomarois est constitué d'une véritable mosaïque de paysages (fossés, étangs, cours d'eau ou encore zones maraîchères) où la nature a conservé une place importante avec de nombreuses espèces qui font l'objet de plans d'actions nationaux ou régionaux parmi lesquels figure le Blongios nain (*Ixobrychus minutus*). Depuis 1995, le syndicat mixte du Parc a mis en place un suivi sur la population de Blongios nain reproductrice du marais audomarois. Ce dernier vise notamment à mieux connaître le statut de l'espèce, d'étudier les tendances d'évolution de la population et permet d'évaluer l'évolution de la qualité du marais.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Méthodologie

Pour réaliser le suivi de la population, un protocole standardisé a été mis en place : 6 itinéraires d'échantillonnages ont été déterminés sur les différents sites du marais audomarois. Ces parcours sont composés de différents points fixes d'observations de 20 minutes. Ainsi, le protocole est basé sur les observations visuelles et auditives de l'espèce où tous les contacts sont relevés. L'ordre des points est permué toutes les décades avec des horaires de passages différents. Les données analysées sont donc issues de l'échantillonnage réalisé par le syndicat mixte du Parc et EDEN 62.

Résultats

L'effectif estimé en 2015 de la population du Blongios nain sur le marais audomarois est de 0 à 3 couples. Aucun nicheur certain n'a été observé cette année. 2 nicheurs probables ont été identifiés sur le marais avec des observations fréquentes sur un même secteur dans des habitats favorables à sa reproduction et 1 nicheur possible a été détecté.

64 observations de l'espèce ont été notées durant le suivi. Avec 18 contacts, le mâle représente 78% des observations avec une majorité réalisées sur la Réserve Naturelle Nationale des étangs du Romelaëre. Cela peut s'expliquer par une arrivée plus précoce sur les secteurs de nidification mais aussi par une activité plus importante lors de la période de chant.

Le premier contact de l'espèce a eu lieu le 7 mai 2015, décelé lors du chant de l'espèce. La première observation visuelle de l'espèce a eu lieu le 12 mai 2015. La date d'arrivée du Blongios nain sur le marais s'inscrit dans la continuité des observations faites depuis la mise en place du suivi. ☒

L'effectif estimé en 2015 reste donc encore très faible et stable pour ces 4 dernières années.

On peut observer sur les 20 dernières années du suivi une

fluctuation importante de la population du marais, illustrée par 3 à 38 couples possibles sur cette période. Les 5 premières années du suivi marquent une certaine stabilité de l'espèce sur le marais, puis témoignent d'un redressement important de ses effectifs au début des années 2000, pour de nouveau régresser à partir de 2012 et atteindre 3 à 4 couples possibles depuis 2013.

Sur le territoire du Parc, l'espèce n'est connue que du marais audomarois. Il peut arriver qu'elle soit observée occasionnellement sur d'autres zones humides comme au marais de Guînes ou en Baie de Wissant.

Interprétation

L'interprétation des résultats est sujette aux plus grandes précautions. Le Blongios nain est réputé pour être une espèce difficilement observable et discrète. De plus, les critères conduisant à la détermination 'une nidification certaine' sont difficilement observables pour le Blongios. Par exemple, des observations de construction d'un nid pour l'espèce n'ont été obtenues que 2 fois en 20 ans de suivi.

Malgré une légère tendance à se stabiliser depuis 2013, les résultats 2015 confirment, cette année encore, le mauvais état de santé de la population nicheuse du Blongios nain sur le marais audomarois.

Les raisons avancées qui expliqueraient ces fluctuations de populations rejoignent les différentes hypothèses émises ces dernières années à savoir essentiellement les problématiques liées aux conditions d'hivernage de l'espèce et à sa migration. En effet, le marais audomarois n'a pas, a priori, connu de changements majeurs pouvant impacter de manière directe les conditions écologiques des sites de reproduction présents. Un certain nombre de composantes écologiques peuvent cependant influencer l'état de santé de la population du Blongios nain sur le marais mais restent difficilement quantifiables et/ou nécessiteraient des études lourdes et complexes à mettre en œuvre (impacts de la pollution des

métaux lourds sur les populations piscicoles et amphibiens). Les ressources alimentaires semblent probablement toujours abondantes au vu des effectifs d'autres ardéidés tels que le Héron cendré ou l'Aigrette garzette sur le marais.

Il est supposé que les variations de périodes sèches et humides sur l'ensemble de l'Afrique avec une tendance à l'assèchement des sites d'hivernage et des problèmes de gestion des pollutions dans le Delta du Niger pourraient affecter les flux migratoires de l'espèce.

Le Blongios nain, emblème du Parc, nécessite que l'on réalise chaque année le suivi de la population présente sur le marais audomarois afin d'évaluer et confirmer les tendances d'évolution de la population. Si le problème demeure sur les sites d'hivernage, l'espèce pourrait bien disparaître du marais audomarois. Et même si les conditions d'hivernage venaient à s'améliorer, la restauration de la population audomaroise pourrait mettre quelques années avant d'être effective.

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale incluant le marais audomarois, étant un des très rares territoires à suivre cette espèce particulièrement, porte donc une responsabilité particulière pour la connaissance de l'espèce. Il semble important de continuer à sensibiliser les acteurs et usagers du marais et assurer la protection de l'ensemble des milieux naturels. Il pourrait également être envisagé de développer le réseau d'observateurs en y intégrant à l'avenir les données produites au sein du SIRF.

En savoir plus

- Alauda 74 (1), 2006 : 155-170. Statut du Blongios nain *Ixobrychus minutus* en France entre 1968 et 2004 et causes probables de l'évolution de ses effectifs.
- BARBIER L. & BOILEAU N., 1999 – Aspects méthodologiques concernant le suivi d'une population de Blongios nain

B02 : Suivi du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) sur le Marais Audomarois

Contexte

Les populations du Butor étoilé (*Botaurus stellaris*) ou « Grand butor » sont en très forte régression dans toute l'Europe et en France suite à la perte ou à la modification des zones humides : drainage et dérangements humains ont joué et jouent toujours un rôle important dans ce déclin. Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale accueille la majorité de la dizaine de chanteurs recensés en Nord-Pas de Calais lui conférant une responsabilité vis-à-vis de la conservation de cette espèce. En effet, sur le territoire en période de reproduction, l'espèce est connue sur le marais audomarois, le marais de Guînes et occasionnellement sur le complexe marais de Slack/marais de Wissant-Tardinghen. Avec 3726 ha maillés de plus de 700km de voies d'eau, le marais audomarois est constitué d'une véritable mosaïque de paysages (fossés, étangs, cours d'eau ou encore zones maraîchères) où la nature a conservé une place importante avec de nombreuses espèces qui font l'objet de plans d'actions nationaux ou régionaux parmi lesquels figure le Butor étoilé. Depuis 2007, le syndicat mixte du Parc a mis en place un suivi sur la population de Butor étoilé avec pour objectif d'identifier le nombre de mâles chanteurs sur le marais audomarois. Ce dernier vise notamment à étudier les tendances d'évolution de la

population et contribue à évaluer l'évolution de la qualité du marais.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Méthodologie

La mise en place de ce suivi est menée à bien grâce à la mobilisation de nombreux observateurs notamment les agents du syndicat mixte du Parc, d'EDEN 62 mais aussi les bénévoles de la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Pas-de-Calais. Le protocole standardisé depuis 2007 est basé sur un principe de triangulation : des points d'écoutes fixes sont répartis tous les 500 mètres quand la configuration du terrain le permet sur les différents secteurs du marais suivis. Les écoutes commencent début avril jusqu'à mi-juin avec une arrivée sur le site 1h avant le coucher du soleil. 

Résultats

En 2015, le suivi Butor étoilé a fédéré pas moins de 18 observateurs répartis sur les 5 points d'observations. 4 sorties ont été réalisées sur les 4 prévues initialement cumulant 40 heures de suivis. 

Le suivi 2015 a permis de contacter avec certitude la présence de 5 mâles chanteurs sur le marais audomarois. Hors RNN, 2 territoires semblent toujours se délimiter assez nettement, avec un mâle chantant du côté du Landsbrouck-Schoubrouck et un plus à l'ouest chantant du côté du Zuidbrouck.

On peut observer une augmentation du nombre de mâles chanteurs recensés sur le marais audomarois suite à la mise en œuvre du protocole standardisé et à l'élargissement de la zone prospectée. Ainsi, 1 à 5 chanteurs ont été inventoriés de 2007

à 2015. Le nombre de chanteurs présents sur la Réserve naturelle des étangs du Romelaëre a varié de 1 à 3 sur la même période. X

En 2009, la région Nord-Pas de Calais comptait 4 mâles chanteurs (Source : Plan régional d'Actions 2011-2015), donnée excluant les chanteurs du marais audomarois. Ces chiffres montrent toute l'importance du marais, représentant plus de 50% de la population régionale lors des 9 dernières années.

A l'échelle du territoire du Parc, 7 mâles chanteurs ont été recensés. En effet, en plus des 5 mâles chanteurs du marais Audomarois, un mâle chanteur a été contacté sur le marais de Guînes et un second dans le complexe marais de Slack/marais de Wissant-Tardinghem.

Interprétation

Le territoire couvert ne représente pas une grande surface, tout comme les sites propices à la présence du Butor, ce qui permet de considérer que les résultats obtenus annuellement permettent de rédiger un bilan précis de la réalité. Cependant, il est important de prendre en compte la forte variabilité dans les émissions sonores (fréquence et volume) de l'espèce pouvant expliquer la non détection de ces chanteurs.

Le marais audomarois, avec 3 à 5 mâles chanteurs selon les années, reste le bastion régional pour l'espèce. Le suivi mis en place depuis 2007 indique une certaine stabilité des effectifs de mâles chanteurs ces 8 dernières années.

Malgré une superficie importante, le marais présente une surface en roselière propice à la reproduction de l'espèce assez faible pouvant expliquer ces effectifs plutôt bas. On retrouve en effet les mâles chanteurs sur le secteur Est du marais où de nombreux casiers hydrauliques, avec des niveaux d'eaux satisfaisants, sont présents. Ils semblent en effet s'être adaptés aux roselières de faible surface mais aussi aux prairies hautes dominées par les joncs comme certaines

prairies de la cuvette de Clairmarais.

Par ailleurs, la fluctuation d'observation de mâles chanteurs entre les différents sites favorables à l'espèce à l'échelle du territoire du Parc laisse envisager de possibles échanges, voire de déplacements de certains mâles d'une année sur l'autre pour leur reproduction.

Au vu de l'importance du territoire pour l'espèce, il semble donc important de continuer à sensibiliser les acteurs et usagers du marais, assurer la protection de l'ensemble des habitats naturels favorables à la reproduction du Butor et concourir au bon état de santé de sa population.

Le suivi Butor étoilé s'inscrit dans la durée et sera donc reconduit dans les prochaines années. Il permettra ainsi de continuer à surveiller l'évolution de la population de mâles chanteurs sur le marais.

En savoir plus

- MILLOT A. (2014) – Synthèse naturaliste du marais Audomarois, 2013 – Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. 53p.
 - http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA_Butor_etoile_2008-2012.pdf
 - http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PNA_Butor_etoile_brochure-2.pdf
-

B01 : Suivi de la Vipère

péliade

Contexte

Le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale abrite 5 espèces de reptiles. Parmi elles, on retrouve la Vipère péliade (*Vipera berus*), espèce menacée, classée rare et vulnérable en région. Cette espèce profite depuis 2012 d'un plan d'action régional. En 2015, l'espèce était inscrite dans la nouvelle liste rouge nationale des reptiles de France, basé sur les critères de l'IUCN. Elle y est considérée comme vulnérable. 

Le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN) coordonne au niveau régional les actions menées en faveur de l'espèce depuis 2009. Une des menaces les plus importantes pesant sur elle est la destruction et la dégradation de ses principaux habitats naturels, à savoir les pelouses calcicoles, les friches et les landes. Le syndicat mixte du Parc est un partenaire privilégié du CEN et un acteur important pour la préservation de l'espèce. En effet, son territoire abrite les principales populations régionales.

A travers son observatoire, le syndicat mixte du Parc a souhaité intégrer les mesures du plan d'action régional (2012-2016) visant à améliorer la connaissance de la répartition de la Vipère péliade. En plus de ce volet d'amélioration de la connaissance, ce plan d'action vise à déterminer l'état de conservation des populations et à sensibiliser sur la préservation de la Vipère.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Méthodologie

Aucun protocole standardisé n'a été établi dans le cadre de ce programme. L'amélioration de la connaissance de la vipère passe avant tout par la recherche sur les sites où l'espèce est connue ou potentiellement présente. Si la recherche à vue est le premier moyen de prospecter cette espèce, cette quête est idéalement complétée par la disposition de tôles ou autres « tapis de mine » disposé au sol.

Résultats

En 2015, la Vipère péliade a été observée à 9 reprises sur ses principaux bastions. Ceci permet, à minima, de traduire un maintien de sa présence sur des sites historiques. En effet, la vallée du Bléquin, le Pays de Licques, la vallée de Tournehem et le littoral accueillent donc toujours l'espèce. Il est à noter toutefois, malgré l'intensification des recherches, dans des conditions favorables, que les prospections effectuées par le Syndicat Mixte du Parc sur le littoral se résument à la seule présence d'une mue. Un observateur local a toutefois observé un individu sur un chemin de promenade, observation confirmée par la transmission d'une photo.

Des prospections « nulles » se sont également déroulées dans des milieux a priori favorables à Saint-Etienne-au-Mont, où l'espèce n'est toutefois pas connue. Les recherches sur le coteau d'Audrehem où l'espèce est historiquement citée, sont restées vaines, tout comme dans le secteur Journy qui le prolonge.

Enfin, l'amont de la station connue à Nielles les Bléquin a été prospecté en vain, malgré des habitats favorables, à Affringues par exemple.

Concernant le volet sensibilisation, il est à noter que la plaquette éditée par le CEN a été diffusée auprès de communes susceptibles d'être concernées par l'espèce notamment à

Interprétation

Retrouver l'espèce sur ses bastions traditionnels est une première information et une bonne nouvelle en soi. Celle-ci ne saurait cacher les carences qui subsistent dans l'évaluation des effectifs de ces populations. Du fait de leur vraisemblable isolement, la population du littoral est particulièrement vulnérable bien que celle-ci soit estimée à environ 80 individus. (Ursenbacher, 2012 ; Ursenbacher, 2015). Il ressort sur ce secteur la nécessité de mettre en œuvre un suivi, notamment sur un site géré par le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale à Audresselles. En partenariat avec le CEN, animateur du plan d'action, un suivi de la population fera l'objet d'un stage en 2016.

Enfin, comme le rappelle le plan d'action, l'état actuel des connaissances met en évidence le fait que toutes les populations présentes dans le Nord – Pas-de-Calais ne sont pas connues, en raison de la faible détectabilité de l'espèce et d'une pression d'observation insuffisante. Le Parc n'échappe pas à cette perspective et des stations sont probablement encore inconnues. Des témoignages émanant de certaines communes (Bouvelinghen, Journy) amèneront sans doute à réaliser des prospections sur celles-ci. Poursuivre la disposition de tapis et de tôles sur le territoire devrait renforcer efficacement le dispositif.

En savoir plus

- http://www.cen-npdc.org/fichiers/Plaquette_Vipere_peliade.pdf

A10 : Connaissance de l'ichtyofaune patrimoniale

Contexte

Le territoire du Parc naturel régional est parcouru par plusieurs fleuves côtiers en contexte salmonicole (La Liane, le Wimereux et la Slack, L'Aa et son affluent la Hem). Outre l'Aa canalisé qui est en contexte éso-cyprinique (Ex : Brochet, Carpe appréciant les eaux calmes, stagnantes), l'ensemble des cours d'eau du territoire sont des cours d'eau à contexte salmonicole. Ces fleuves, associés à un chevelu de ruisseaux très dense, à des zones humides et à des étangs font que le territoire du Parc naturel régional renferme des enjeux piscicoles. 32 espèces de poissons ont été dénombrées sur le territoire du Parc. Pour suivre la qualité des milieux pendant les 12 ans de mise en œuvre de sa Charte, il a été identifié 3 grands types d'indicateurs à mesurer (répartition d'espèces cibles, front de migration, franchissabilité des ouvrages). Tout d'abord, 12 espèces cibles ont été identifiées afin d'améliorer la connaissance de leur présence à l'échelle des bassins versants du territoire. Le second indicateur vise à identifier la franchissabilité des ouvrages. En effet, l'analyse des continuités écologiques a permis d'identifier les ouvrages présents sur les cours d'eau. Certains constituent des obstacles à la migration des espèces et nuisent à la continuité écologique de la trame bleue. En complément, l'évolution des fronts de migration de deux espèces (PLAGEPOMI 2015/2020, 2014) sont étudiés. En effet, ces fronts, pour les migrants amphihalins (qui viennent de la mer) correspondent à la distance maximale que peuvent

parcourir les espèces dans le cours d'eau pour se rendre sur leur zone de reproduction. Par cet indicateur, il est possible de juger de l'efficacité des travaux d'aménagement d'obstacles pour améliorer cette migration vers l'amont de ces fronts de colonisation où les zones production sont nombreuses et de bonnes qualités sur les différents cours d'eau. L'analyse cartographique des fronts de migration et du franchissement des barrages permettra donc d'évaluer la contribution des aménagements en faveur des continuités écologiques.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Méthodologie

Pour améliorer la connaissance des populations des espèces cibles à l'échelle du territoire, le syndicat mixte du Parc a sollicité les données issues de protocoles standardisés. Ces données sont natives de prospections de stations d'études répartis sur l'ensemble des cours d'eau à l'échelle du territoire (Ex : Inventaire complet, Echantillonnage Ponctuel d'Abondance par pêche électrique). Ces prospections sont réalisées par la Fédération Départementale de Pêche du Pas-de-Calais (FDAAPPMA). Pour l'aspect trame bleue, une cartographie des barrages des cours d'eau est réalisée à l'échelle des bassins versants. Elle s'appuie sur la franchissabilité de ces ouvrages en fonction des capacités de franchissement de l'espèce repère, la Truite fario (FDAAPPMA). Les fronts de migrations, déterminés par le suivi des nids de ponte et le suivi des fronts de colonisation de la Fédération de pêche du Pas-de-Calais, seront localisés sur les cours d'eau du Parc. Pour cela deux espèces aux capacités de migration bien distinctes ont été choisies parmi les espèces cibles. En effet, l'impact d'un ouvrage n'est pas le même d'un poisson à l'autre d'où des fronts de migration variables. La Lamproie

marine comme la fluviatile figurent par exemple parmi les espèces ayant le plus de difficulté à franchir les ouvrages des cours d'eau. Au contraire, les Grands salmonidés comme le Saumon atlantique ou la Truite de mer sont des migrants qui éprouvent des difficultés mais qui ont la capacité de franchir certains obstacles grâce à leur capacité de saut pour remonter les cours d'eau.

Pour cela, il est utile d'identifier les fronts de migration des amphihalins afin de localiser les secteurs où la majorité des espèces peuvent circuler.

Résultats

2 poissons (Loche d'étang, Aloé feinte), identifiés dans les espèces cibles, ne sont pas présents sur les 5 bassins versants qui composent le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale mais sont présents sur la frange littorale. Seules 4 espèces sont retrouvées sur l'ensemble des bassins versants.

La Loche de rivière, classé vulnérable sur la liste rouge nationale et en Annexe II de la directive habitat n'est présente que sur le bassin versant de l'Aa et plus précisément dans le marais Audomarois. L'Anguille européenne, espèce en voie critique d'extinction à l'échelle mondiale, est quant à elle bien présente sur l'ensemble des bassins versants du territoire. Toutefois, les obstacles transversaux limitent la progression de cette espèce vers les têtes de bassin. 

Sur l'ensemble des bassins versants, celui de l'Aa accueille la plus grande diversité d'espèces cibles (présence de 8 espèces avérées et une 1 espèce supposée). Le bassin de la Hem abrite également 8 espèces cibles.

Avec 58 ouvrages identifiés, la Liane présente un linéaire avec de nombreux points de conflits pour le déplacement de l'ichtyofaune. La présence de ces nombreux ouvrages va de pair avec l'identification des fronts de migration des deux espèces cibles. En effet, que ce soit pour les grands salmonidés ou

les lamproies, l'accès au bassin s'avère difficile.

Au contraire, le bassin versant de l'Aa possède lui plus de 50% de ses ouvrages franchissables et possède un linéaire colonisable d'environ 47% pour les salmonidés et 42% pour les Lamproies migratrices, le front de migration se localisant au moulin de Wins.

Le bassin versant de la Hem est également proche des 50% des barrages franchissables mais reste difficilement accessible par exemple pour les grands Salmonidés, avec un front de migration situé à la minoterie de Recques-sur-Hem tandis que les lamproies colonisent que la partie basse du bassin où le front de migration se localise au Moulin Bleu de Polincove.

Les bassins versants de la Slack et de Wimereux restent également difficilement accessibles avec 68% de leurs ouvrages infranchissables. L'axe principale du bassin de la Slack est colonisé par la Truite de mer jusqu'au seuil de la chapelle Sainte Godeleine et au seuil de Crembreux sur son affluent. Pour les grands Salmonidés, le seuil du Goulet est la principale obstruction sur le Wimereux.



Interprétation

L'interprétation des résultats est sujette aux plus grandes précautions. Il faut prendre en compte la variation longitudinale de la distribution des populations et des espèces au sein des bassins versants. La présence d'une espèce sur une station du cours d'eau n'indique pas pour autant sa présence sur l'ensemble du linéaire. Concernant la franchissabilité des ouvrages, la capacité de franchissement d'un obstacle est variable selon les migrants.

L'amélioration des connaissances sur les espèces cibles et sur les aménagements permet de cibler la responsabilité des syndicats mixtes de gestion des eaux en faveur de la continuité écologique des cours d'eau. Pour préserver la qualité de ces milieux, il semble en effet primordial de

dynamiser le gain écologique en améliorant les conditions de migration pour ces espèces. Cela passe notamment par la restauration et l'aménagement voir l'arasement complet des ouvrages pour favoriser la libre circulation piscicole et le transit sédimentaire (amélioration de la qualité de l'eau et des habitats) et rendre accessible un maximum des zones de reproduction potentielle sur l'ensemble des bassins versants du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Tous les 6 ans

Liste des espèces concernées

Alose feinte (*Alosa fallax*)

Anguille (*Anguilla anguilla*)

Bouvière (*Rhodeus sericeus*)

Brochet (*Esox lucius*)

Chabot de rivière (*Cottus gobio*)

Lamproie de planer (*Lampetra planeri*)

Lamproie fluviatile (*Lampetra fluviatilis*)

Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)

Loche d'Etang (*Misgurnus fossilis*)

Loche de rivière (*Cobitis taenia*)

Saumon atlantique (*Salmo salar*)

En savoir plus

- <http://www.peche62.fr/rapport-suivi-de-nids-de-ponte-2010-2014/>
- <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Plan-de-gestion-des-poissons-migrateurs-du-bassin-Artois-Picardie-2015-2020>
- <http://www.peche62.fr/etat-des-lieux-de-la-population-danguilles-sur-le-delta-de-la-la-hem-et-de-la-la>

A09 : Les espèces indicatrices du Marais Audomarois

Contexte

Avec 3726 ha maillés de plus de 700km de voies d'eau, le marais audomarois est constitué d'une véritable mosaïque de paysages (fossés, étangs, cours d'eau ou encore zones maraîchères) où la nature a conservé une place importante pour de nombreuses espèces. Il a été identifié comme la zone humide majeure du territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Dans le but d'évaluer la qualité de ses milieux et de leurs évolutions, un suivi a été défini en 2012, basé sur une liste de 29 espèces d'oiseaux. Il permet d'estimer les effectifs de ces populations et dans une moindre mesure, d'estimer les variations interannuelles. Dans le cadre de l'observatoire, nous nous intéresserons au nombre d'espèces nicheuses de cette liste et à l'estimation du nombre de couples. A long terme, l'observatoire permettra de rendre compte des tendances d'évolutions des populations d'oiseaux nicheurs, d'évaluer l'état de santé de ces populations et, pourquoi pas, de définir un statut de rareté à l'échelle du marais audomarois. 

Méthodologie

Le suivi initié en 2012, a été réajusté sur un parcours de 4 itinéraires où 19 points d'écoutes sont répartis. Ces circuits sont réalisés 1 fois par mois entre début mars et fin juin. L'objectif principal est de détecter les nicheurs précoces et tardifs et de prospecter les différents habitats du marais. Ce suivi vise à inventorier toutes les espèces observées et contribue à la connaissance des 29 espèces indicatrices. Outre l'application de ce protocole standardisé, l'ensemble des observations de ces espèces seront pris en compte dans le cadre de l'observatoire (données EDEN 62, hors protocole...)

Résultats

En 2015, le suivi dit « des 19 points » et l'agrégation de toutes les données récoltées sur les différents suivi du marais audomarois ont permis de réaliser 1803 observations d'oiseaux de la liste. 27 espèces sur les 29 ont été contactées. Environ 75 espèces ont été observées lors de la mise en œuvre du protocole suivi des 19 points.

Parmi les espèces les plus observées, on retrouve le Cygne tuberculé (*Cygnus olor*) avec 21%, la Foulque macroule (*Fulica atra*) représente 18% des observations et le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) 10%. 6 espèces de la liste sont des espèces nicheuses possible sur le marais, 10 sont nicheuses probables et enfin 10 sont nicheuses certaines.

A noter l'absence d'observations de 2 espèces : Bruant proyer et Tarier des prés. Les années 2014 et 2013 constatent également une absence d'observations pour ces espèces sur le marais audomarois (Millot, 2013 & 2014).

A l'image de 2014, la Foulque macroule, le Grèbe huppé et le Vanneau huppé sont les espèces dont les populations nicheuses

sont les plus importantes sur le marais audomarois. Cette information est à mettre en relief avec la facilité d'observation de ces espèces et la taille des populations estimées. La première voit notamment sa population augmenter de 23% en 2015 tandis que les deux dernières espèces révèlent une progression de leurs populations nicheuses de 27%. A noter en 2015 une grosse progression du nombre de nicheurs possibles chez le Martin-pêcheur d'Europe. Au contraire, certaines espèces semblent régresser comme la Gorgebleue à miroir ou le Faucon hobereau. Puis certaines espèces réaffirment leur stabilité comme le Busard des roseaux. ☒

A noter en 2015, la présence de 6 couples nicheurs possibles de Marouette ponctuée, espèce en danger critique de disparition sur la liste rouge régionale des espèces menacées (Beaudoin C, 2014). Le marais Audomarois figure parmi les sites les plus remarquables pour la reproduction de l'espèce en région (enquête Marouette ponctuée 2015).

L'année 2015 confirme la colonisation de certaines espèces sur le marais comme l'Aigrette garzette, qui semble avoir trouvé un habitat adéquat à sa reproduction dans la Réserve Naturelle Nationale des étangs du Romelaëre. De même, l'observation de 2 Grandes aigrettes arborant un plumage nuptial laisse à penser qu'une reproduction sur le marais est fort probable.

Interprétation

L'analyse des données dans le cadre de ce suivi apporte globalement un état des connaissances année par année sur les populations nicheuses des espèces indicatrices. L'interprétation des résultats est sujette aux plus grandes précautions. En effet, 3 années de mise en œuvre ont été nécessaires pour arrêter un protocole de suivi. Selon les années, 3 observateurs différents peuvent intervenir, des pressions d'observation différentes peuvent rendre la comparaison des données par points, ou par itinéraire, non souhaitable tant l'interprétation serait hasardeuse.

Toutefois, ces données ont contribué à déterminer des effectifs et à l'état 0 de l'observatoire du Parc. Ils apportent ainsi une base pour les prochains suivis et contribueront à l'évaluation de la charte.

Le marais audomarois confirme son rôle majeur pour la conservation des oiseaux d'eau et sa place primordiale pour l'accueil d'espèces remarquables comme la Bécassine des marais, la Marouette ponctuée, le Butor étoilé ou encore la Gorgebleue à miroir. La standardisation définitive du protocole devrait permettre d'évaluer à long terme l'évolution des populations nicheuses des espèces indicatrices.

2012, date d'expérimentation du premier suivi.

Annuelle

Liste des espèces concernées

Aigrette garzette

[Bécassine des marais](#) (*Gallicago gallinago*)

Bihoreau gris

[Blongios nain](#) (*Ixobrychus minutus*)

Bruant des roseaux

Bruant jaune

[Bruant proyer](#) (*Embriza calandra*)

[Busard des roseaux](#) (*Circus aeruginosus*)

Buse variable

[Butor étoilé](#) (*Botaurus stellaris*)

Chevêche d'Athéna

[Cigogne blanche](#) (*Ciconia ciconia*)

Cygne tuberculé

[Echasse blanche](#) (*Himantolophus himantopus*)

Faucon hobereau

Foulque macroule

[Gorgebleue à miroir](#) (*Luscinia svecica*)

[Grande aigrette](#) (*Ardea alba*)

Grèbe castagneux

Grèbe huppé

Locustelle luscinoïde (*Locustella luscinoides*)

Locustelle tachetée

Loriot d'Europe

Marouette ponctuée (*Porzana porzana*)

Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)

Rossignol philomèle

Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)

Tarier pâtre

Vanneau huppé

En savoir plus

- MILLOT A. (2014) – Synthèse naturaliste du marais Audomarois, 2013 – Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. 53p.
-

A08 : Plan National d'Actions en faveur des Odonates sur le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Contexte

Le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, riche d'une diversité de milieux humides remarquables entre son littoral et ses marais, abrite 40 des 60 espèces d'odonates citées dans le Nord et le Pas-de-Calais, soit plus

de 65% de la diversité régionale. Une seule est concernée par le Plan National d'Actions (PNA) en faveur des odonates, validé en 2010 : l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*), non menacé en France (France, Opie & SfO, 2016), en danger dans le Nord Pas-de-Calais (GON, SfO & CFR, 2012) et relevant de l'annexe II de la Directive Habitat. En déclinant sa stratégie à l'échelle du Nord – Pas-de-Calais, la DREAL a confié l'animation d'un Plan Régional d'Action (PRA) au Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, plan qui a été validé en décembre 2014. En plus de l'Agrion de Mercure, le territoire du Parc est particulièrement concerné par des espèces à enjeu régional qui ont été retenues fin 2014, la principale étant l'Aeschne isocèle (*Aeshna isoceles*). Il faut toutefois considérer également les observations sporadiques du Sympetrum jaune d'or (*Sympetrum flaveolum*) dont l'existence de populations pérennes dans le territoire semblent toutefois peu probables au regard des exigences écologiques et biogéographiques de l'espèce.

Aussi, à travers son Observatoire, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale peut décliner localement les préconisations du PRA en particulier celles visant à améliorer la connaissance sur la distribution de ces espèces à l'échelle de son territoire.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Méthodologie

L'amélioration de la connaissance ne relève d'aucun protocole particulier pour la majorité des données. Des prospections sont réalisées dans des habitats favorables aux espèces ou dans des secteurs déjà connus, afin de s'assurer du maintien de la présence des populations.

Une partie de ces informations sont toutefois collectées dans

le cadre du programme national de Suivi Temporel des Libellules (STELI) destiné à mesurer l'évolution des populations d'odonates.

Au-delà des données collectées par les agents du Parc, un appel a été fait auprès des partenaires ou via les plateformes de saisie de données, pour recueillir l'ensemble des informations disponibles sur ces espèces. En 2015 fut dressé un premier état des connaissances sous la forme d'une répartition communale (présence/absence) de ces espèces sur le territoire du Parc de 2000 à 2015. Ce travail a été actualisé en 2016.

Ce travail de compilation constitue un état de référence et n'informe en aucun cas sur l'état de santé des populations de ces espèces.

Résultats

Sur l'ensemble des espèces prises en compte dans le PNA et le PRA, seules 3 espèces ont été observées sur le territoire du Parc : l'Agrion de mercure, l'Aeschne isocèle et le Sympetrum jaune d'or.



Carte 1 : Cartographie des observations communales de l'Agrion de mercure entre 2000 et 2016 sur le territoire du PNRCMO. (PNRCMO, 2016)

Sur le territoire du Parc, la plupart des stations d'Agrion de mercure sont localisées à proximité du littoral sans qu'il n'y ait de relation directe entre elles. L'espèce a été observée sur 2 communes en 2016 (Dannes et Isques) où l'espèce était déjà connue.

Notons que suite à des travaux, la population d'Isques n'avait pas été retrouvée en 2015. Celle-ci a de nouveau fait l'objet d'observations en 2016. Ce n'est pas le cas de la population de Wimereux.



Carte 2 : Présence /Absence de l'Aeschne isocèle par commune sur le territoire du PNRCMO (PNRCMO, 2016)

En 2016, les observations d'Aeschne isocèle se concentrent sur le bastion régional, c'est-à-dire sur le secteur audomarois (commune de Nieurlet).

L'espèce a été également observée sur la commune d'Helfaut où elle n'avait pas encore été observée auparavant. Une recherche dans ce secteur pourrait peut-être permettre d'y déceler une nouvelle population.



Carte 3 : Cartographie des observations communales du Sympétrum jaune d'or entre 2000 et 2016 sur le territoire du PNRCMO 0 (PNRCMO, 2016)

Concernant le Sympétrum jaune d'or, les données les plus récentes remontent à 2006 sur la commune de Blendecques et 2005 sur la commune de Guînes. Plus aucune observation n'a été réalisée sur le territoire du Parc depuis.

Interprétation

Les données 2016 ne permettent pas d'avoir une appréciation différente sur l'état des populations du constat de 2015.

L'observation de l'Aeschne isocèle sur une nouvelle commune laisse espérer la découverte de nouvelles populations qui serait jusqu'à aujourd'hui passées inaperçues.

Quelques éléments déterminants ont néanmoins pu être mis en évidence concernant les populations de l'Agrion de Mercure. Il a été établi que la population de Wimereux était fortement isolée génétiquement des autres stations connues ; que la population d'Isques, disparue en 2015 suite à des interventions mécaniques lourdes sur le site, et réapparue en 2016 serait génétiquement liée à la population du ruisseau de

Dannes-Camiers (Cédric Vanappelghem, comm. pers.). Cette dernière information nous permet de supposer que le site d'Isques pourrait avoir été recolonisé par des individus issus de la population du ruisseau de Dannes-Camiers.

En savoir plus

- Dupont, P. coordination (2010). Plan national d'actions en faveur des Odonates. Office pour les insectes et leur environnement / Société Française d'Odonatologie – Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, 170 pp. (http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/plan_national_d_actions_odonates2.pdf).
- Déclinaison régionale du plan d'action national odonates : <http://odonates.pnaopie.fr/plans-regionaux/nord-pas-de-calais/>
- GON, SfO et CFR. (2012) Liste rouge régionale – Nord – Pas-de-Calais – Les Odonates du Nord – Pas-de-Calais. Tableaux de synthèse. (http://odonates.pnaopie.fr/wp-content/uploads/2013/01/RR_Odonate_NPdC_TableauSynt.pdf)
- Lorenzo-Carballa, M.O., Ferreira, S., Sims, A.M., Thompson, D.J., Watts, P.C., Cher, Y., Damoy, V., Evrard, A., et al. 2015. Impact of landscape on spatial genetic structure and diversity of *Coenagrion mercuriale* (Zygoptera: Coenagrionidae) in northern France. Freshwater Science. 34(3):1066–1078. DOI: 10.1086/682687.
- MNHN, UICN France, Opie & SfO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Odonates de France métropolitaine. Paris, France. Rapport d'évaluation.

A07 : Évolution des populations hivernantes de chauves-souris cavernicoles

Contexte

Les chauves-souris, également appelées Chiroptères par les scientifiques, sont de petits mammifères fort utiles à l'Homme. En effet, ces animaux de 4 à 40g seulement sont de très grands consommateurs d'insectes. En ingérant chaque nuit l'équivalent de la moitié de leur poids, ils jouent un rôle primordial dans la régulation des populations d'insectes comme les moustiques, les papillons ravageurs de cultures (doryphore, pyrales) ou de forêts (pyrales, tordeuses), etc. Or, les populations de chauves-souris ont fortement régressé en Europe et en France à partir du milieu du 20^e siècle. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce constat dont la perte de leurs gîtes, la détérioration de leurs habitats et la raréfaction de leurs ressources alimentaires : les insectes. Cela fait déjà presque 25 ans (1993) que ces animaux sont étudiés et suivis par la Coordination Mammalogique du Nord de la France (CMNF), dans le Nord – Pas-de-Calais et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Outre le fait de recenser et connaître les espèces présentes, l'objectif de ces inventaires est d'étudier l'évolution de leurs populations à des fins de conservation.

Par la diversité de ses paysages, le PNR des Caps et Marais d'Opale joue un rôle majeur dans la préservation de ces mammifères. En effet, 80 % des espèces régionales (22) sont recensées sur le territoire et plus de la moitié des espèces

présentes en France. On y retrouve notamment le Grand Rhinolophe, le Grand Murin ou le Murin d'Alcathoe qui sont rares à l'échelle du Parc. C'est aussi l'un des derniers secteurs de France où l'on peut encore observer le Murin des marais, l'espèce la plus rare de France métropolitaine. Cette grande diversité d'espèce de chauves-souris est liée au milieu naturel riche et diversifié.

D'importants efforts de recherche de nouveaux gîtes et de suivis de sites d'hibernation connus sont engagés par le Parc avec la CMNF. Il s'agit d'ailleurs d'une des principales méthodes pour suivre l'évolution des populations de chauves-souris.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Méthodologie

Par l'absence de nourriture en hiver, les chauves-souris sont contraintes de rentrer dans une phase profonde de léthargie. Elles vont ainsi hiberner dans le but d'économiser leur énergie. Durant cette saison hivernale, elles vont rejoindre des sites souterrains bien abrités (caves, blockhaus, carrières souterraines) où elles s'y regroupent à plusieurs espèces. Complètement endormies, elles sont alors plus facilement identifiables et surtout, dénombrables. Les scientifiques peuvent dès lors bénéficier de données chiffrées et les comparer d'années en années.

Depuis les premiers inventaires de chauves-souris de la CMNF en 1993, plus de 1200 gîtes d'hiver ont été répertoriés sur l'ensemble du territoire du Nord-Pas-de-Calais dont 262 sont identifiés au sein du Parc. Tous ces sites ne peuvent être suivis annuellement et durablement, bien que d'importants efforts soient déployés. Afin d'avoir toujours la même base de comparaison, 9 sites d'hibernation témoins ont été identifiés

par la CMNF sur le territoire du Parc. Ces sites ont été choisis pour plusieurs raisons :

- ils sont disséminés sur l'ensemble du territoire, ce qui assure une vision globale ;
- ils ont tous fait l'objet de mesures de mise en sécurité, d'aménagement et de protection, ce qui garantit la pérennité d'accueil du site (limitation des dérangements) ;
- ils sont bien connus des naturalistes qui les suivent. Ils savent dans quels interstices trouver les chauves-souris et limiter ainsi les biais dû à la capacité de détection des animaux.

Tous ces sites sont recensés annuellement, à une seule reprise au cours du mois de janvier. Les individus sont identifiés visuellement (aucune manipulation) avec une lampe torche de faible puissance pour limiter tout dérangement. La diversité des espèces et l'évolution des effectifs sont ainsi contrôlées et comparées.

Résultats 2016 et évolution

Sur les 262 gîtes d'hibernation connus sur le Parc, 90 ont été prospectés en 2016 et ont permis de recenser 1250 chauves-souris, réparties en 11 espèces. Cela représente 31 % des effectifs totaux recensés cette même année sur le Nord – Pas-de-Calais.



Tableau 1 : Comparaison des effectifs totaux des chauves-souris inventoriées en hibernation en 2016, entre le territoire du Nord – Pas-de-Calais et le Parc (source : CMNF, 2017)



Figure 1 : Évolution des effectifs totaux hivernants, dénombrés sur l'ensemble du Parc et du nombre de sites visités, de 1993 à 2016 (source : CMNF, 2017)

Depuis les premiers inventaires au sein du parc, c'est en 2010 que le maximum d'individus a été dénombré, avec 1388 chauves-souris comptées. Sur les 10 dernières années, ce sont en moyenne 1216 chauves-souris qui ont été dénombrées.



Figure 2 : Évolution des effectifs totaux hivernants, dénombrés sur les 9 sites témoins du Parc, de 2007 à 2016 (Source : CMNF, 2017)

921 chauves-souris ont été dénombrées sur les sites témoins en 2016, ce qui représente près de 75 % des effectifs comptabilisés sur le Parc. Depuis 2007, 10 espèces différentes ont pu être observées sur ces sites dont 4 espèces patrimoniales, rares et menacées en Nord – Pas-de-Calais : le Grand Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin à oreilles échancrées et le Murin des marais.



Figure 3 : Évolution des effectifs hivernants des 4 espèces patrimoniales des sites témoins, de 2007 à 2016 (Source : CMNF, 2017)

Interprétation

Le territoire du PNR des Caps et Marais d'Opale a un important rôle à jouer dans la conservation des populations d'espèces de Chiroptères. En effet, sur les 15 espèces observables en hiver en Nord – Pas-de-Calais, au moins 11 sont présentes sur son territoire. En l'état actuel des connaissances, le Parc héberge la totalité des effectifs nationaux hivernants de

Murin des marais et les 3/4 des effectifs de Grand Rhinolophe et de Murin à oreilles échancreées du Nord – Pas-de-Calais.

Le nombre de chauves-souris observé en hiver sur le Parc est corrélé avec le nombre de sites visités. D'importants efforts d'inventaires sont menés depuis 2009 ce qui explique les plus grands effectifs observés depuis cette année là. L'amélioration des connaissances sur le territoire permet par ailleurs de mieux cibler les sites d'intérêt. Ainsi, même si le nombre de sites inventorié diminue depuis 2014, les effectifs totaux restent sensiblement identiques.

Les fluctuations annuelles des effectifs sont à relier aux variations des conditions météorologiques hivernales à la période des recensements. Le maximum observé en 2010 correspond à une longue vague de froid durant le mois de janvier, ce qui avait contraint un plus grand nombre de chauves-souris à rejoindre les sites souterrains. Ce fut le cas à la forteresse de Mimoyecques où un record de 568 individus au total avait été atteint.

Les résultats de 2016 montrent l'importance de 9 gîtes témoins pour les populations de chiroptères du territoire. En effet, avec près de 75 % des effectifs, ces sites sont d'une importance majeure, dont notamment la forteresse de Mimoyecques située à Landrethun-le-Nord qui constitue un véritable bastion. Les effectifs totaux observés sur les sites témoins depuis 2007 (année de mise en place de comptages standardisés), semblent montrer une légère progression dans le temps. Ceci est notamment dû aux importants effectifs de Murin à oreilles échancreées qui augmentent d'année en année, ainsi que ceux du Grand Rhinolophe. A contrario, ceux du Murin des marais accusent une tendance à la baisse alors que les effectifs sont déjà très faibles. Le Grand Murin est quant à lui plus anecdotique et aucune tendance ne se dessine à ce jour.

Ces résultats positifs sont à mettre en relation avec la politique du Parc et de ses partenaires en faveur de la préservation des populations de Chiroptères. La mise en sécurité des sites d'une part et leur aménagement spécifique

pour les chauves-souris d'autre part, portent leurs fruits. Pour autant, les effectifs de certaines espèces restent trop faibles pour que la population se maintienne sur le long terme. C'est le cas du Murin des marais (moins de 10 individus à l'échelle nationale) et du Grand Rhinolophe (moins de 200 individus à l'échelle du Nord – Pas-de-Calais). Pour ces deux espèces, la découverte de nouvelles colonies estivales de reproduction à proximité du territoire du Parc présage peut-être de nouvelles perspectives conservatoires dans les années à venir.

Enfin, notons que les résultats de ces indicateurs concernent uniquement les espèces dites cavernicoles. Les effectifs des comptages hivernaux ne reflètent donc pas la totalité des populations de chauves-souris sur le territoire du Parc. En effet, ils ne permettent pas de dénombrer les espèces hivernantes dans le creux des arbres ou dans les combles des bâtiments par exemple.



Figure 4 : Localisation des sites d'hibernation et gîtes suivis annuellement (source: PNRCMO, 2015)

En savoir plus

- Coordination Mammalogique du Nord de la France : www.cmnf.org
- Guide technique : Etudier et protéger les chauves-souris (PNRCMO, CMNF, 2011) : http://www.parc-opale.fr/bibliotheque/biodiversite/gt_chauve_souris.pdf
- Plan national d'actions en faveur des Chiroptères : <http://www.plan-actions-chiropteres.fr>
- http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/planRegional_de_restoration_chiropteres_np

A06 : Plantes messicoles du territoire du Parc

Contexte

Le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale recèle une diversité de milieux façonnés par les activités humaines. Parmi ces milieux, les zones d'openfield abritent des plantes remarquables appelées messicoles : ce sont les plantes associées aux moissons. Ces 30 dernières années, l'intensification des pratiques agricoles a conduit à une régression importante des populations de la plupart de ces espèces. Dans ce contexte, un Plan National d'Actions en faveur des plantes messicoles a été établi afin de conserver et restaurer les populations des espèces identifiées en associant de nombreux partenaires. Le syndicat mixte du Parc a souhaité s'inscrire dans cette démarche en proposant en 2012, un programme d'actions à l'échelle de son territoire en partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL). L'objectif était d'améliorer la connaissance des populations des plantes messicoles du territoire et d'assurer un suivi des espèces patrimoniales. Pour cela, un état des lieux de la flore messicole a été réalisé et des expérimentations ont également été mises en place et concourent à la sensibilisation des acteurs de la profession agricole. Ces actions convergent vers la préservation des populations des plantes messicoles du territoire. En reprenant cette thématique dans son observatoire, le syndicat mixte du Parc souhaite assurer un suivi des stations chaque année, cela

en collaboration avec le CBNBL.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Methodologie

Un état des lieux de la flore messicole sur le territoire du Parc a été dressé en 2012, ce qui a permis d'identifier 5 espèces patrimoniales messicoles à suivre en priorité (Cf.Tableau 1) 

Cet inventaire a surtout permis de localiser plusieurs parcelles agricoles à enjeu pour les plantes messicoles dans le nord du Boulonnais. Un secteur est particulièrement ressorti de ce travail : le Mont de Sombre sur la commune de Wissant. Ce site a été défini pour l'expérimentation d'un semis de 4 espèces : le Bleuet, le Gremil des champs, le Peigne de Vénus, la Spergule des champs. Les semis ont été réalisées sur des 3 parcelles, deux de 300m² et une de 400m², grâce au volontariat d'un agriculteur, où des itinéraires techniques et un assolement différents ont été appliqués. Le suivi a été réalisé chaque année avec un protocole standardisé. Des quadrats de 50 x 50 cm sont disposés le long d'un transect dans une bande de la parcelle en expérimentation. Le nombre de pieds des espèces semées est noté ; l'abondance et le recouvrement de la totalité des espèces présentes dans le quadrat est également pris en compte.

Résultats

Les études conduites en 2012 et 2013 avaient permis de localiser de nombreuses stations de ces espèces patrimoniales. A l'échelle du Parc, 40 stations de Chrysanthème des moissons

ont été repertoriées, 15 stations de Peigne de Vénus, 10 Stations de Spergule des champs et 5 stations de Grémil des champs. Le Bleuet des champs n'a pas été recensé, confirmant ainsi sa disparition sur le territoire.

La plupart des espèces ont été inventoriées sur des surfaces souvent réduites en bordure de champs comme pour la Petite spéculaire (*Legousia hybrida*), ou le Grémil des champs (*Lithospermum arvense*), malgré l'effort de prospection conséquent pour ces espèces. 

En 2015, les résultats de l'expérimentation des semis sont contrastés. Sur une parcelle associée à une culture de blé, le Bleuet s'est très bien développé pour atteindre l'objectif de densité avec 270 pieds. Par ailleurs, sur cette parcelle, **44 pieds de Grémil des champs (*Lithospermum arvense*)** ainsi qu'environ **200 pieds de Peigne de Vénus (*Scandix pecten-veneris*)** ont été observés. Sur l'autre parcelle en culture de colza, le Bleuet s'est beaucoup moins développé, avec seulement **45 pieds**, concurrencés par des graminées. Par contre, sur cette parcelle, **31 pieds de Grémil des champs (*Lithospermum arvense*)** ont été observés. On peut également ajouter le **développement de la Petite spéculaire (*Legousia Hybrida*)** qui présentait moins de 10 pieds en 2013. Cela permet donc de préserver très localement une banque de graines intéressantes pour ces espèces. Les essais sur la 3ème parcelle en bordure de jachère n'ont pas été favorables au développement du Bleuet des champs mais l'on notera la présence de 43 pieds de *Lithospermum arvense* et 35 pieds de Peigne de Vénus.

On soulignera l'absence de la Chrysanthème des moissons sur les parcelles d'expérimentation. L'espèce a cependant été régulièrement observée sur la commune de Wimereux, d'Ambleteuse ou de Saint-Etienne-au-Mont. La Spergule des champs n'a pas été revue également cette année, mais a été observée sur les communes de Wimereux et de Saint-Etienne-au-Mont en 2015.

Interprétation

Les résultats de l'expérimentation mise en place depuis 2 ans sont donc satisfaisants, avec un développement marqué du Bleuet des champs et un maintien des populations sur les parcelles suite au semis réalisé. En perspective, le syndicat mixte du Parc, en partenariat avec la Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL), va poursuivre son expérimentation de semis sur d'autres parcelles pour contribuer à améliorer l'état de conservation des espèces patrimoniales messicoles sur son territoire.

Concernant les données opportunistes, elles restent peu nombreuses en 2015. Une amélioration de la vigilance quant aux messicoles serait à envisager pour améliorer la connaissance des espèces ciblées.

Enfin, la localisation des populations de messicoles en bord de champs montre le rôle clé que jouent ces écotones pour le maintien de ces espèces indissociables toutefois des pratiques agricoles employées. Ainsi, une culture de blé, qui nécessite moins de produits phytosanitaires, a permis le développement de nombreuses espèces patrimoniales tandis que la parcelle en culture de colza, où le nombre de traitement est plus important, a vraisemblablement réduit le développement des messicoles sur les bandes évaluées.

En savoir plus

- http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/planmes_sicoles_part1.pdf
- VALENTIN, B. & TOUSSAINT, B., 2015. – Suivi des expériences en faveur des messicoles menées par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale à Wissant (62). Centre régional de phytosociologie / Conservatoire botanique national de Bailleul, pour le Parc naturel

- régional des Caps et Marais d'Opale. 9 p. Bailleul.
- LEPAGE, Etat des lieux de la flore messicole du PNRCMO
Déclinaison du PNA Messicoles à l'échelle du territoire
du Parc, Rapport de Stage PNRCMO 2012.
-

A05 : Le projet BSF (Banque Stationnelle de la Flore) du CBNBL

Contexte

Dans le prolongement de la dynamique d'inventaire de la connaissance de la flore vasculaire régionale, le Conservatoire Botanique National de Bailleul s'est orienté vers un programme visant à assurer une connaissance fine et précise des taxons les plus menacés à l'échelle de la région Nord-Pas-de-Calais. Ce dispositif appelé Banque Stationnelle de la Flore, propose une synthèse sur la connaissance de ces espèces. En croisant les sources multiples, il est possible d'en préciser la localisation. Réparti entre l'ensemble des gestionnaires du territoire, le dispositif BSF vise donc à assurer un suivi dans le temps de ces stations hautement patrimoniales. La BSF constitue en cela un très bon outil de priorisation des dispositifs de recherche, de suivi, voire d'intervention.

C'est tout naturellement que le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a été associé à la démarche. La BSF fait depuis partie intégrante de son observatoire de la biodiversité.

Méthodologie

Grâce à la mise en valeur des données compilées dans la base de données DIGITALE 2, les périmètres des stations d'espèces les plus menacées ont été définis. Les espèces considérées en danger critique (CR), en danger (EN) ou vulnérable (VU), les espèces protégées (notamment dans les périmètre N2000), les espèces sensibles aux modifications de leur habitat (fragilité des usages en place) ou sensibles au réchauffement climatique, constituent les principaux critères d'appartenance à la liste « BSF ».

Il est à noter également que la liste des espèces retenues tient compte des informations en lien avec leur préservation (par exemple si la station est présente en site géré ou non). Le CBNBL a donc remis au syndicat mixte du Parc une liste d'espèces relevant de la Banque Stationnelle de la Flore à l'échelle de son territoire.

Il s'étend sur 2 ans (2011-2012) et permet d'obtenir un bilan régional pour chaque espèce.

Bilan annuel des taxons recherchés

Bilan à mi-parcours

Bilan à l'issue de la Charte

Espèces concernées

[Ache rampante](#) (*Apium repens*)

[Buplèvre en faux](#) (*Bupleurum falcatum L*)

[Céphalanthère à grande feuille](#) (*Cephalanthera longifolia*)

[Ciguë vireuse](#) (*Cicuta virosa*)

[Crassule mousse](#) (*Crassula tillaea*)

[Epipactis brun-rouge](#) (*Epipactis atrorubens*)

Fragon, Petit houx (*Ruscus aculeatus*)
Gaillet chétif (*Gallium debile*)
Gesse de marais (*Lathyrus palustris* L.)
Jonc rude (*Juncus squarrosus* L.)
Laîche divisée (*Carex divisa*)
Liparis de Loesell (*Liparis loeselii*)
Menyanthe trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*)
Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum*)
Montie des fontaines (*Montia fontana*)
Oenanthe fluviatile (*Oenanthe fluviatilis*)
Ophioglosse des Açores (*Ophioglossum azoricum*)
Orchis à odeur de musc (*Herminium monorchis*)
Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*)
Pédiculaire des bois (*Pedicularis sylvatica* L.)
Petit pigamon (*Thalictrum minus* L. subsp. *saxatile*)
Potamot des Alpes (*Potamogeton alpinus*)
Prêle des bois (*Equisetum sylvaticum* L.)
Radiole faux lin (*Radiola linoides*)
Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*)
Renouée de Ray (*Polygonum oxyspermum* susp. *raii*)
Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*)
Statice occidentale (*Limonium binervosum*)
Stellaire des bois (s.l.) (*Stellaria nemorum* L.)
Lavande de mer (*Limonium vulgare*)
Laîche tomenteuse (*Carex tomentosa*)
Souchet long (*Cyperus longus*)
Bois joli (*Daphne mezereum*)
Gaillet de Fleurot (*Galium fleurotii*)
Millepertuis androsème (*Hypericum androsaemum*)
Myriophylle à feuilles alternes (*Myriophyllum alternifolium*)
Sauge des prés (*Salvia pratensis*)
Spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*)
Trèfle pied-d'oiseaux (*Trifolium ornithopodioides*)

Parmi ces 40 taxons, le syndicat mixte du Parc est en charge du suivi de 12 espèces pour les stations relevant des sites

dont il a la gestion, sur certaines situées en propriétés privées, et pour terminer les stations dont l'opérateur est mal défini. Outre les stations identifiées pour le syndicat mixte du Parc, de nombreuses stations relèvent du périmètre de sites gérés par les partenaires gestionnaires du Parc (EDEN62, CEN) et font, à ce titre, également l'objet de suivis fins. L'idée de dresser une synthèse mutualisée à l'échelle du Parc est envisagée à la mi-charte.

- *Cephalanthera longifolia* (L.) Fritsch
- *Cicuta virosa* L.
- *Epipactis atrorubens* (Hoffmann) Besser
- *Hypericum androsaemum* L.
- *Hypericum montanum* L.
- *Moenchia erecta* (L.) P. Gaertn., B. Mey. et Scherb.
- *Montia fontana* L. subsp. *amporitana* Sennen
- *Oenanthe fluviatilis* (Bab.) Colem.
- *Ophioglossum azoricum* C. Presl
- *Pedicularis sylvatica* L.
- *Radiola linoides* Roth
- *Spiranthes spiralis* (L.) Chevall

En 2015, opportunité s'est présentée par ailleurs de suivre quelques taxons complémentaires comme la Crassule mous

Résultats

Sur les 12 espèces mentionnées, 9 ont été vérifiées en 2015.

Espèces non revues

Les stations de Samer pour *Cephalanthera longifolia* et de Setques pour *Epipactis atrorubens* n'ont pu être vérifiées en 2015. Ces espèces comptent toutefois des stations sur site gérés qui ont peut-être été relevées cette année par les gestionnaires concernés.

Bien que prospecté, les recherches effectuées pour *Oenanthe fluviatilis* sont restés vaines. Les mentions les plus récentes

datent désormais de 2003. L'espèce a vraisemblablement disparu. Toutefois, après consultation des acteurs locaux, des prospections périphériques pourraient être intéressantes. Il reste quelques potentialités de sites qui n'ont pas fait l'objet de prospection ces dernières années.

Espèces vérifiées en 2015

C'est le Millepertuis des montagnes (*Hypericum montanum*) qui connaît la situation la plus critique. Un seul pied a en effet pu être observé et pointé par GPS.

On notera en 2015 la mention dans la base de données « observado » de ce millepertuis dans la forêt de Guines. Cette observation n'est toutefois pas validée régionalement pour le moment ainsi que des mentions de 2011 en forêt de Boulogne.

Concernant les millepertuis, à l'occasion d'une sortie des contributeurs à l'atlas de la flore de Nord-Pas-de-Calais organisée par le CBNBL en forêt de Desvres, ont été retrouvées plusieurs nouvelles stations de *Hypericum androsaemum*.

Cette plante, bien connue de ce massif forestier, voit donc le nombre de stations connues s'accroître un peu cette année.

Le suivi de la cigüe vireuse effectué par le syndicat mixte du Parc s'est poursuivi en 2015. Ainsi, il a été dénombré 437 pieds cette année (500 en 2011 pour rappel); la population se trouve être donc stable. L'essentiel de la station semble se resserrer sur 3 secteurs. Il est néanmoins nécessaire de conserver un état de veille sur cette station unique en Nord-Pas-de-Calais. Urbanisation, traitements chimiques, travaux de curage sont autant de facteurs susceptibles de porter atteinte à l'état de la station. Un passage tri-annuel est envisagé afin de suivre finement la station.

Pour les autres stations, le suivi effectué sur celles-ci entre dans le compte de la veille annuelle réalisée sur « 30 » espèces sur la Réserve Naturelle Régionale du Pré Communal d'Ambleteuse. On compte parmi elles, l'Ophioglosse des Açores,

la Radiole faux-lin, la Moenchie dréssée, la Montie du Portugal, ou encore la Pédiculaire des bois.

Concernant cette dernière, les stations existantes sont dans de bons états de conservation. Elles font en effet l'objet de mesures de gestion fines et soignées (fauche exportatrice manuelle).

On notera la vérification de cette espèce sur la propriété du Golf de Wimereux. Par ailleurs, il est fait état de nouvelles stations sur des sites partenaires (*EDEN62, comm. pers.*). Toutefois, la station de cette Pédiculaire n'a pu être vérifiée cette année dans le secteur de Nabringhen-Henneveux. X

Les stations traditionnelles de l'**Ophioglosse des Açores** ont été contrôlés. L'une d'entre elles semble souffrir, malgré la fauche exportatrice annuelle, d'un certain atterrissement et d'une progression de végétaux qui concurrencent cette petite fougère hautement patrimoniale. Des mesures (micro-décapages) sont en réflexion avec le CBNBL.

La station du château d'eau a sans doute été visitée trop tard cette année . Toujours est-il que la plante n'y a pas été revue en 2015. Une vigilance accrue s'impose donc pour *Ophioglossum azoricum*.

La Montie du Portugal fait l'objet d'un relevé annuel qui témoigne du maintien des principales stations. Des opérations ont été menées afin de recréer ça et là de petits suintements sur sable propices à son épanouissement. Par ailleurs, cette Montie a été exhaustivement recherchée sur le communal d'Ecault. Des graines de toutes les stations du site ont été expertisées par le CBNBL afin d'assurer l'identification de *Montia fontana* L. *subsp. amporitana*. Si ce taxon est majoritairement présent, les graines ont révélé la présence d'une station de la très proche Montie naine (*Montia minor*)

Concernant la **Radiole faux-lin** (*Radiola linoides*), après les stations découvertes en 2014 (C.Farvacques, CBNBL) lors de l'actualisation de la cartographie des habitats par le CBNBL,

de très belles stations ont été trouvées cette année 2015 sur le périmètre de l'ancien aérodrome. Ce pointage constitue probablement la station la plus intéressante du site et figure d'ores et déjà dans le périmètre de la future extension souhaitée pour la RNR.

L'année 2015 aura donné par ailleurs lieu à une grosse mise à jour des données de Moenchie dréssée (*Moenchia erecta*), recherchée de manière exhaustive sur l'ensemble du pré communal. Ce travail intéressant a permis de mieux préciser son écologie en vue d'affiner un peu plus encore l'actualisation de la connaissance. Il est à noter que quelques pieds relictuels ont été découverts dans les dunes arrière-littorales non loin du camping d'Ecault à Saint-Etienne-au-Mont.  

Enfin, après la redécouverte du Spiranthe d'automne en 2013, le suivi de l'espèce se poursuit désormais d'année en année. 27 pieds ont été dénombrés en 2015, contre 24 en 2014, 22 en 2013, cela malgré les signes d'eutrophisation du secteur concerné.

Données complémentaires

Profitant de la réalisation du plan de gestion du communal d'Ecault à Saint-Etienne-au-Mont, l'année 2015 aura offert avec l'observation de la **Crassule mousse** une formidable découverte en un site proposé au classement de Réserve Naturelle Régionale. Il faut rappeler que cette petite plante dont la commune littorale abrite les seules stations régionales, n'était présente que sur une partie de camping. Sa localisation sur un site géré devrait en assurer la pérennité.  Il faut ajouter à cela des recherches portées sur l'**Orchis musc** *Herminium monorchis*. Plusieurs stations ont été confirmées à Verlincthun (G.Flohart, comm. pers.) ou encore Audrehem.

L'excellente nouvelle vient de la découverte d'une nouvelle et très belle station à Colembert chez un propriétaire ayant contractualisé un accompagnement dans le cadre de Natura 2000.

Interprétation

Si certaines découvertes sont réjouissantes, l'interprétation doit être toute relative. On ne peut en effet en déduire qu'il s'agisse fondamentalement d'expansions d'aires de ces espèces. Il peut en effet tout aussi bien s'agir de stations anciennement présentes qui n'étaient jusque là pas référencées.

Là où cette information est toutefois intéressante est que cette amélioration de la connaissance permet une prise en compte accrue des espèces, qui plus est, lorsqu'elles sont en site gérés. Par ailleurs, cela permet d'abaisser légèrement le niveau de menace, dès lors que les stations se voient multipliées.

Les espoirs de conservation ne reposent en effet plus seulement sur des stations parfois uniques.

Enfin, les résultats de l'année 2015 permettent d'ores et déjà d'orienter les actions en 2016 et au-delà. Ils permettent de prioriser les recherches pour l'année à venir mais aussi d'envisager des mesures de conservation concrètes pour les stations de 2015 les plus menacées comme pour le Millepertuis des Montagnes.

En savoir plus

- <http://www.cbnbl.org/>
 - <http://digitale.cbnbl.org>
-

A04 : Seawatching au Cap Gris-Nez

Contexte

Le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède de nombreux sites où le phénomène de la migration fait l'objet de suivis réguliers. La position du Cap Gris Nez dans le goulet d'étranglement du détroit du Pas-de-Calais en fait le site le plus remarquable de la région en ce qui concerne la migration des oiseaux. Contrairement à la majorité des sites de seawatch français, le Cap Gris Nez permet de suivre à la fois la migration de printemps et celle d'automne. Le site acquis par le Conservatoire du Littoral est reconnu à travers différents statuts de protection, comme Zone de Protection Spéciale (ZPS), incluse dans le réseau Natura 2000. Sur ce territoire privilégié pour les oiseaux migrants, le seawatching attire de nombreux observateurs bénévoles depuis 40 ans. L'objectif du programme seawatch est de dénombrer les effectifs de passage des différentes espèces de migrants afin de déterminer en premier lieu, la tendance des effectifs et d'étudier la phénologie de passage. Par extension, ce suivi pourrait corroborer des phénomènes liés au changement climatique, voire les changements de routes de migration.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Méthodologie

Le suivi des oiseaux migrants comptabilise l'ensemble des

espèces bien que l'accent soit mis particulièrement sur les oiseaux pélagiques (Fou de bassan, labbes, plongeons..) et côtiers sur le site du Cap Gris Nez. L'identification et le comptage sont réalisés par observation directe par les ornithologues qui scrutent le ciel de l'aube au coucher du soleil lors des deux périodes de migration. Les données sollicitées dans le cadre de l'observatoire sont issues du site Trektellen qui permet d'obtenir quelques chiffres clés concernant la migration des oiseaux, comme les effectifs, la richesse spécifique ou encore le temps d'observation. Les suivis sont effectués bénévolement par des ornithologues qui se relaient afin de suivre au mieux la migration des oiseaux marins et côtiers. L'interprétation des résultats doit donc être pondérée par le temps d'observations, le suivi étant avant tout un échantillonnage et non pas le reflet exact du flux migratoire en un temps donné pour une année donnée.

Résultats

La diversité des migrants empruntant le littoral français est en diminution ces dix dernières années, comme l'atteste la baisse de 12% du nombre d'espèces observées sur le site du Cap Gris Nez entre 2005 et 2015. Il est important de prendre en compte la baisse de 22% du temps d'observation depuis 2005 dans l'interprétation des résultats. 



Le nombre d'espèces pélagiques contactées durant la migration reste constant avec une vingtaine d'espèces en moyenne observées. Parallèlement, le nombre d'espèces côtières comptabilisées était plutôt stable même si on peut relever une légère baisse ces 5 dernières années. Cependant, on remarque une importante diminution des effectifs pour ces deux groupes dont une diminution importante pour le groupe des migrants côtiers qui passe de plus de 300 000 individus en 2005 à 100 000 en 2014. Les résultats, amplement influencés par le temps d'observations, ne permettent pas de déterminer les variations

des comportements de migrations. D'autre part, l'année 2015 affiche une migration en avril supérieure à la moyenne de ces dernières années. La migration prénuptiale semble plus regroupée sur ce mois, indiquant que des espèces réalisent leurs migrations en même temps. La migration post-nuptiale 2015 affiche des effectifs de passage plus importants que la moyenne au mois de septembre, puis un second passage très au dessus de la moyenne en novembre.

Interprétation

L'interprétation des résultats est sujette aux plus grandes précautions. En effet, les bilans des comptages présentés précédemment permettent d'apporter une estimation de la diversité des espèces et une estimation des effectifs. Ils permettent également à l'échelle d'une espèce d'appréhender sa phénologie. Cependant, ces éléments sont tributaires du temps d'observations accordé au phénomène de la migration et se voient donc directement impactés par celui-ci. Il semble important de garder à l'esprit qu'il est difficile de donner un sens à la migration tant les données obtenues proviennent avant tout d'un plaisir d'observation et non d'une étude scientifique (G.Flohart, comm.pers).

Les différents résultats ne permettent pas de montrer de manière avérée un changement de comportement des oiseaux migrants. La baisse générale des effectifs est un fait. Elle peut traduire possiblement le mauvais état de santé des populations avifaunistiques, même si, pour des migrants d'autres contrées, il est difficile de l'affirmer avec certitude. Parallèlement, cette tendance peut corroborer les hypothèses des effets du changement climatique sur la migration des oiseaux. Des comportements de sédentarisation peuvent être décelés chez certaines espèces (ex: Petit gravelot, Accenteur mouchet (Migration, 2015)), tout comme le changement de routes de migration. De plus, les migrations prénuptiales semblent plus regroupées dans le temps avec des arrivées plus tôt dans le printemps sur les lieux de

reproduction. Cette précocité peut être une cause de la mauvaise santé des populations, l'émergence des insectes ne correspondant pas à la période de nourrissage des jeunes. Par ailleurs, si l'hypothèse demande à être précisée, les migrations postnuptiales 2015 semblent être retardées, illustrées par un pic de passage en fin de saison. Dans le même ordre d'idée, les oiseaux hivernants semblent arriver de plus en plus tard dans notre région entre novembre et décembre; l'augmentation de la température dans les pays scandinaves pourrait rendre accessibles les ressources alimentaires sur une plus longue période.

Le maintien d'un suivi régulier avec, si possible, un protocole standardisé, une pression suffisante et régulière, semble primordiale pour surveiller ces changements de comportement des oiseaux migrants tout comme veiller à l'état de santé des populations pour évaluer les tendances à long terme.

En savoir plus

- <http://www.trektellen.nl/>
 - <http://www.migration.net/>
 - La migration des oiseaux sur le littoral du Pas-de-Calais (PNRCMO, 2014)
-

A03 : Suivi International

Wetlands Marais

Audomarois

Contexte

Initié en 1967, le comptage des oiseaux d'eau s'inscrit dans le cadre du programme coordonné par Wetlands International sur toute la planète et fournit des données cruciales pour la conservation des populations d'oiseaux d'eau et des zones humides qui constituent leurs habitats. Il a pour objectifs d'évaluer la taille des populations et leurs tendances d'évolution.

L'abondance et la diversité des communautés d'oiseaux sont de bons indicateurs pour mesurer la qualité d'un milieu et, en particulier, celle des zones humides. Dans le Nord – Pas-de-Calais, l'effectif annuel des oiseaux d'eau hivernants s'élève en moyenne à 107 000 individus recensés dans les 179 sites élémentaires (Ward, 2011) du réseau des sites Wetlands au cours des vingt dernières années. Les bilans des recensements ont montré l'importance des sites côtiers du Nord – Pas de Calais pour le stationnement de l'avifaune hivernante et a contrario, un certain manque d'attractivité des zones humides intérieures. Avec 3 726 ha maillés de plus de 700 km de voies d'eau et plus de 158 ha de plans d'eau (PNR CMO, 2012), le marais Audomarois qui constitue la plus grande zone humide du parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et du Nord – Pas-de-Calais, a toute sa place dans le réseau Wetlands. Accueillant une part importante de la biodiversité régionale, il a, en outre, été identifié, en 2009, pour la conservation des oiseaux d'eau parmi les sites prioritaires reconnus par la convention de Ramsar pour la protection des zones humides.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Méthodologie

L'intérêt des dénombrements hivernaux est de calculer une tendance de l'évolution des effectifs des populations d'espèces recensées. Pour assurer la fiabilité des analyses réalisées à partir des données recueillies, il est nécessaire de reconduire chaque année le même protocole de dénombrement, à la même période de l'année, sur des parcours identiques et autant que possible par des observateurs ayant un niveau de compétence équivalent. Dans l'Audomarois, 8 parcours permettent de couvrir les 3 sites élémentaires qui composent le marais Audomarois : la RNN du Romelaëre, l'Aa canalisée et le reste du marais dénommé cuvette Audomaroise. À la mi-janvier, les oiseaux d'eau sont dénombrés à vue (jumelles et longues-vues) et comptabilisés pour chaque site élémentaire. Les bilans annuels donnent une image des effectifs hivernants et leur comparaison au fil du temps permet de mesurer l'évolution des effectifs et celle des capacités d'accueil du marais Audomarois pour les oiseaux d'eau hivernants. Ils permettent également de déterminer les fonctionnalités des différents secteurs du marais pour les oiseaux (repos et gagnage) et de déceler leurs éventuels changements au fil des années.

Résultats 2016

27 espèces d'oiseaux ont été dénombrées en 2016 (contre 44 en 2015) lors du comptage Wetlands, réparties en 3 groupes : les Limicoles (bécassines, vanneaux), les Laridés (mouettes, goélands) et le grand groupe dénommé « Plongeons aux Alcidés » composé des autres espèces spécifiques des zones humides : Ardéidés, Anatidés, Rallidés, grèbes...



Figure 1 : Évolution des effectifs sur les 3 sites élémentaires du marais Audomarois

4 238 oiseaux d'eau ont été observés en moyenne annuelle (écart type = 870) au cours de la période 2006 – 2016. **Avec une augmentation modérée de 5,5 % sur les 10 dernières années**, l'évolution du groupe « Plongeons aux Alcidés » apparaît comme relativement stable. **Les effectifs des Limicoles ont progressé de 7,6 % sur la même période** (avec un pic en 2007 en raison d'un important stationnement de Vanneaux huppés). **La progression des Laridés s'élève à 5,3 % avec une grande variabilité interannuelle** (Figure 2).



Figure 2 : Évolution des effectifs des différents groupes entre 2006 et 2016

Avec 4 545 oiseaux, le groupe des Plongeons aux Alcidés représente **95 % des oiseaux observés en 2016**. Les Râlidés sont de loin les plus nombreux avec 52 % de l'effectif total du marais, représentés par la **Foulque macroule** (38 %) et la Gallinule Poule d'eau (13 %). Les Anatidés représentent 35 %, dominés par le Canard colvert (17 %) suivi de la Sarcelle d'hiver et le Cygne tuberculé qui comptent chacun pour 5 % du total.

Les Limicoles sont très peu représentés dans les comptages en raison du manque de sites remplissant les conditions d'accueil favorables (tranquillité et disponibilité en vasières découvertes et prairies humides) mais aussi en raison de la discréption de certaines espèces (bécassines par exemple). En effet, ils ne représentent en 2016 que 1,9 % des effectifs globaux. Le Vanneau huppé est l'espèce la mieux représentée de ce groupe avec, cependant, des effectifs plutôt anecdotiques (65 individus).

Les effectifs de Laridés sont également très faibles en 2016

avec peu de stationnements sur les plans d'eau et dans les prairies humides.

Avec 248 Cygnes tuberculés, le marais Audomarois atteint comme quasiment chaque année, le niveau d'importance nationale en 2016. (seuil national : 197 individus ; WI, 2016).

La répartition des résultats entre chacun des sites semblent assez stables depuis 2010 (Figure 1).

Compte tenu de sa superficie, la cuvette Audomaroise est logiquement le site élémentaire le plus important du marais. Il regroupe, toutes espèces confondues, 76 % des effectifs avec 3 648 individus de 22 espèces d'oiseaux d'eau recensés, l'intégrant parmi les sites élémentaires remarquables du Nord – Pas-de-Calais avec 3 % de tous les oiseaux comptés dans le Nord – Pas-de-Calais.



Figure 3 : Richesse spécifique observée par site élémentaire du marais Audomarois en 2016

Avec 899 oiseaux appartenant à 20 espèces différentes, soit environ 90 oiseaux aux 10 ha, le Romelaëre mérite bien son statut de ZPS et de réserve naturelle nationale et confirme le constat de l'enquête nationale qui a révélé l'importance des milieux protégés pour le stationnement des oiseaux d'eau (IFEN, 2006). C'est là, en particulier, que passent la nuit, les Grands Cormorans, les Aigrettes garzettes, les Grandes Aigrettes et les Hérons garde-bœufs et où se reposent, de jour, une grande partie des Anatidés hivernants.

Le site élémentaire de l'Aa canalisée n'accueille que des effectifs faibles d'un nombre restreint d'espèces (Figure 3), essentiellement des Foulques macroules, Gallinules poule-d'eau, Mouettes rieuses, Canards colverts semi-domestiques et Grèbes huppés.

Interprétation

La date du recensement Wetlands est programmée chaque année à la mi-janvier pour ne prendre en compte que les oiseaux véritablement en hivernage au cœur de l'hiver, pour pouvoir mesurer la capacité d'un site à accueillir des hivernants. Cette date permet, autant que possible, d'éviter d'y inclure les effectifs en migrations qui viendraient biaiser les tendances propres aux hivernants.

Lors des forts épisodes neigeux et froids qui peuvent survenir plus au Nord comme en 2010-2011, des mouvements éphémères dus à ces mauvaises conditions météorologiques à la mi-janvier influent sur les comptages et sont pris en compte dans l'analyse des tendances pour distinguer les anomalies dans les effectifs et les corréler avec les conditions des recensements.

La mi-janvier 2016 a été marquée par une relative douceur qui n'a pas entraîné d'afflux notables d'oiseaux des pays d'Europe du nord-ouest, ce qui a permis aux espèces hivernantes de rester sur place et d'avoir une image représentative des effectifs hivernants dans l'Audomarois à la fin de la saison de chasse au gibier d'eau.

Les effectifs comptés à la mi-janvier depuis 10 ans sont relativement stables avec une progression moyenne sur la période de 5,5 %. Les variations interannuelles résultent de celles des effectifs des 3 espèces dominantes : Foulque macroule, Canard colvert et Gallinule poule-d'eau, et, plus occasionnellement, du Vanneau huppé.

L'analyse de la répartition des espèces par site élémentaire a permis de mettre en évidence le rôle fonctionnel des secteurs du marais pour l'hivernage des oiseaux d'eau. L'Aa canalisée aux berges artificialisées où les oiseaux sont fréquemment dérangés par le passage des péniches n'est fréquentée que par quelques oiseaux piscivores comme les cormorans, et surtout des Rallidés et des Laridés qui recherchent les déchets organiques flottants.

La mosaïque d'habitats dans le Romelaëre et sa relative tranquillité favorisent le repos des oiseaux en hivernage qui se nourrissent de préférence dans la cuvette Audomaroise, démontrant l'interdépendance cruciale entre ces deux parties du marais Audomarois qui constituent le domaine vital indispensable à la présence d'une grande variété d'oiseaux. Seul le maintien de cette complémentarité assurera la pérennisation de la qualité de cette zone humide et de sa présence dans les réseaux Natura 2000 et Ramsar.

En savoir plus

- Gaudard C., Quaintenne G., Ward A., Dronneau Ch. & Dalloyau S. à paraître. Synthèse des dénominancements d'Anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2016. WI, LP0, DEB. Rochefort.
 - Ward, A. 2016. Recensement de la population de Cygnes tuberculés dans le marais audomarois Wetlands International Janvier 2016. Rapport GON – WI. 3 p.
-

A02 : Suivi temporel des oiseaux communs (programme STOC-Capture)

Contexte

Le programme STOC-Capture, complémentaire du STOC-EPS, compose le deuxième volet du programme STOC coordonné par le Centre de

Recherches sur la Biologie des populations d'oiseaux (CRBPO) depuis 1989 au sein du Muséum national d'histoire naturelle. Il vise à étudier les variations de la démographie locale des populations d'oiseaux via des paramètres tels que la survie des adultes, le succès de reproduction. Il participe, entre autres, à évaluer les tendances d'évolutions des populations d'oiseaux nicheurs. Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale recèle une formidable diversité de milieux naturels qui permette aujourd'hui de mettre en œuvre 4 variantes du protocole standard du STOC-Capture. En premier lieu, le STOC – ROZO, réalisé en roselière sur le marais audomarois. Le STOC – Dunes pour les milieux dunaires arrière littoraux est une application du protocole standard à l'échelle des secteurs dunaires arbustifs à Dannes. Le STOC-gestion est une variante ayant pour objectif de documenter l'effet d'une action de gestion des habitats.. En dernier lieu, le STOC capture (classique), en forêt domaniale de Desvres. Seuls des bagueurs habilités, formés et titulaires d'une autorisation de capture sont autorisés à capturer et marquer l'ensemble des espèces d'oiseaux en France. Aujourd'hui, environ 10 STOC-Capture sont réalisés en Région Nord-Pas de Calais entre avril et juillet. Ce programme intervenant en période de nidification est délicat et nécessite une attention particulière afin de limiter un maximum les perturbations. Il ne représente que 4 à 5 % des captures régionales mais son intérêt scientifique est indéniable et permet notamment d'évaluer le succès de nidification. Néanmoins, les données obtenues lors des sessions de baguages nécessitent une grosse capacité d'analyse. En l'état actuel des choses, il n'est pas possible d'analyser les données issues de ces programmes ; c'est pourquoi les résultats présentés ici ne peuvent en aucun cas être interprétés.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Méthodologie

Pour le STOC – Capture, l'échantillonnage se fait par capture – marquage – recapture (CMR) des oiseaux nicheurs à l'aide de filet vertical de 12m de long et 3m de haut (ou filet « japonais »), au cours de plusieurs sessions au printemps. Un minimum de 3 sessions est exigé entre mi-mai et début juillet. Il est réalisé sur un site donné, dont l'habitat est réputé stable, permettant la standardisation du protocole via la fixité des emplacements, du nombre de filets d'une part et par le nombre, les dates et la durée des sessions de capture aussi constantes que possible d'une année à l'autre, d'autre part. La mise en place de ce protocole permet essentiellement la capture-recapture des oiseaux des strates buissonnantes.

Résultats

5 STOC – Capture sont mis en œuvre chaque année sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et ont été actifs en 2015, dont 2 STOC – R0Z0 et le STOC-gestion dans le marais audomarois, un STOC dunaire à Dannes et plus récemment un STOC dans la Forêt de Desvres. Sur l'ensemble des 5 stations, 1198 oiseaux ont ainsi été capturés représentant 33 espèces différentes. 

28 espèces ont été capturées dans le cadre des STOC – R0Z0 sur les sites du marais audomarois, 20 en milieu dunaire et 16 en milieu forestier. On peut donc observer une diversité d'oiseaux plus importante en milieu dunaire et humide que forestier.



Au regard des espèces les plus capturées en 2015, il émane une certaine diversité d'oiseaux par milieu naturel. Le Pouillot véloce figure parmi les espèces les plus capturées sur

l'ensemble des STOC mis en œuvre dans les différents milieux. Nous pouvons également retrouver la Fauvette à tête noire sur deux milieux naturels (roselière et forêt) parmi les espèces les plus capturées.

5 espèces présentent quant à elles des captures plus exceptionnelles, comme le Coucou gris, le Bruant jaune ou encore le Geai des chênes avec 1 individu capturé en 2015.

A signaler qu'en 2015, deux espèces dépassent le seuil des 100 adultes capturés (Fauvette à tête noire et Fauvette des jardins). A contrario, ces deux espèces présentent très peu de jeunes capturés, une quarantaine pour la Fauvette à tête noire et une dizaine pour la Fauvette des jardins.

Interprétation

L'interprétation des résultats est sujette aux plus grandes précautions. En effet, les bilans de captures présentées précédemment permettent d'apporter une estimation de la diversité des espèces rencontrées par milieux. Cependant, ils ne permettent pas en l'état de déterminer des estimations de population ou les variations de leur dynamique (ex : variation de la productivité (ratio jeunes/adultes), d'estimer la survie ou le recrutement, objectif principal du volet STOC Capture. De nombreuses variables peuvent venir « polluer » les interprétations, comme les captures répétitives d'un même individu sur une session ou plusieurs sessions.

En perspective, la sollicitation d'une structure capable d'interpréter ces données, comme Cap-Ornis Baguage, via la mise en place d'un partenariat semble aujourd'hui nécessaire pour évaluer les indicateurs mis en place pour l'observatoire du Parc. L'interprétation des données pour deux ou trois espèces phares de chaque milieu échantillonné permettrait d'apporter des premiers éléments de réponse quant aux variations des dynamiques de populations sur les milieux du territoire du Parc.

En savoir plus

- <http://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article41>
 - LP0, 2011. Etat et tendances de l'avifaune nicheuse.
 - <https://sites.google.com/site/capornisbaguage5962/>
-

A01 : Suivi temporel des oiseaux communs (programme STOC-EPS)

Contexte

Le Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnages Ponctuels Simples (STOC – EPS), coordonné par le Centre de Recherches par le Baguage des Populations d'Oiseaux (CRBPO), permet d'obtenir d'une part, une évaluation des tendances d'évolution des effectifs de différentes espèces communes nicheuses de France, et, d'autre part, d'estimer les variations d'effectifs d'une année à l'autre. Le nombre de contacts par espèce en un point donné représente une mesure de l'abondance de l'espèce dans un type d'habitat. Ainsi, ce programme est conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Grâce aux données transmises par le coordinateur régional du programme, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a envisagé dans un premier temps d'interpréter les données obtenues à l'échelle de son

territoire afin de comparer les tendances d'évolution des espèces communes nicheuses de son territoire par rapport aux tendances régionales. Néanmoins, les données obtenues lors des échantillonnages nécessitent une grande capacité analytique au préalable pour juger de la faisabilité d'une telle interprétation. Cette aptitude n'a pas pu être mise en œuvre pour cette première année de rendu. Aussi, l'accent a été porté dans un premier temps à mesurer la contribution des observateurs locaux, condition nécessaire à la bonne conduite d'un tel dispositif.

Fiche mise à jour le "20-11-2017" / Fiche révisée 8 fois

Methodologie

Pour que le programme STOC – EPS soit un programme pérenne ouvert au plus grand nombre d'observateurs, un protocole simple a été établi par le CRBPO.

Sur la base d'un carré de 4 km² tiré aléatoirement par le coordinateur régional, 10 points d'écoutes de 5 min ou EPS sont positionnés par l'observateur avec une répartition homogène en intégrant tous les types d'habitat présents dans le carré. Les habitats sont relevés pour chaque EPS et actualisés tous les ans. Le tirage aléatoire s'effectue dans un rayon de 10 kilomètres autour d'un point fourni par l'observateur. Chaque EPS, réitéré chaque année, est effectué deux fois en période de nidification. Un en début de saison de reproduction (1er Avril – 8 Mai) et le second à lieu entre le 9 Mai et 15 Juin pour les nicheurs tardif au même endroit. Un premier passage, avant avril, peut être réalisé afin de déceler les nicheurs précoces. Le dénombrement est effectué par contact visuel et auditif. Les données sont ensuite saisies dans un logiciel gratuit spécialement dédié à ce programme (Feps2011).

Résultats

Au niveau national et régional, les résultats sont présentés sous forme de 4 indicateurs, qui regroupent les espèces selon leur spécialisation par rapport à 3 grands types d'habitats (milieux agricoles, milieux forestiers, milieux bâtis). Le dernier indicateur regroupe les espèces généralistes qui peuvent occuper plusieurs milieux.



Nous pouvons observer un déclin prononcé en région Nord-Pas-de-Calais des espèces inféodées aux milieux agricoles avec une tendance à -56,3% sur la période 1995 – 2014 et dans une moindre mesure une régression des espèces de milieux bâtis. Au contraire, les espèces généralistes ont augmenté de 29,3% (C. Hurez, 2015), tendance qui se confirme au niveau national (fig.1).

Aujourd'hui, on comptabilise 16 carrés ayant au moins un point EPS dans le périmètre du Parc dont 13 carrés intégralement sur le territoire.



16 carrés STOC EPS ont été prospectés au moins une fois entre 2001 et 2015 sur le territoire du Parc par 12 observateurs bénévoles. Le nombre de carrés effectués n'est pas identique au nombre d'observateurs, car certains observateurs ont effectué ou effectuent plusieurs carrés (fig. 3).



On peut observer une progression de la prospection de carré STOC EPS sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale entre 2002 et 2009 avec un pic de participation en 2010. Cependant, le nombre de carrés prospectés est en régression depuis 2012.

Interprétation

La localisation des carrés sur le territoire du Parc ne couvre pas l'ensemble du périmètre. Quelques grands ensembles paysagers ne sont donc pas couverts, comme les milieux bocagers de l'arrière-pays boulonnais. Avec une contribution de 11% sur les carrés suivis dans la région Nord-Pas-de-Calais, cette valeur reflète un certain déficit de bénévoles actifs dans ce programme sur le périmètre du Parc. L'analyse de cette contribution au programme montre une nécessité de développer un réseau d'observateurs pour combler les zones sous prospectées.

Il est indispensable que le STOC-EPS soit poursuivi dans la région et sur le territoire du Parc, avec au moins autant de carrés qu'actuellement. Il apporte en effet un éclairage indispensable sur l'état de santé des populations d'oiseaux dits communs, qui ne font l'objet d'aucun suivi particulier. Le programme STOC EPS est l'un des indicateurs d'évolutions de la biodiversité dite « ordinaire ».

En perspective, il serait intéressant d'analyser les données des carrés STOC EPS du périmètre du Parc pour dissocier de possibles variations dans les tendances d'évolution des indicateurs par rapport à la tendance régionale et déceler, peut-être, des particularités locales.

En savoir plus

- http://www.observatoire-biodiversite-npdc.fr/fichiers/documents/fiches/brochure_etat_zero.pdf
- Vigie-Nature : www2.mnhn.fr/vigie-nature/
- GON : www.gon.fr
- C.HUREZ, 2015. Evolution des populations d'oiseaux communs nicheurs à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais : impact des perturbations d'habitat et des changements

climatiques.

Evolution de l'occupation du sol dans les zones de coteaux

Description

Les coteaux calcaires accueillent une mosaïque de pelouses calcicoles, d'ourlets, de prairies, de fourrés et de bois. Ces espaces sont rares et le Parc couvre plus des trois quarts des coteaux calcaires de la Région Nord-Pas de Calais. Les pelouses calcicoles constituent l'habitat naturel dont l'enjeu est le plus fort. Ces végétations occupent plusieurs centaines d'hectares du Cap Blanc Nez aux coteaux de la vallée de l'Aa en passant par la cuesta Boulonnaise et la boutonnière du Pays de Licques.

part de chaque catégorie de l'occupation du sol dans les zones humides

Contexte / Analyse

L'occupation du sol des coteaux est un indicateur clé de l'évolution de la protection de ces milieux rares et fragiles. L'enjeu repose sur la restauration d'un réseau de sites de

pelouses sur l'ensemble du linéaire de coteaux calcaires, notamment sur les coteaux du fond de la boutonnière du Boulonnais. La trame est constituée de sites majeurs et sites secondaires de protection et de gestion ; elle est renforcée par des espaces relais, des jachères, les prairies et le bocage limitrophes. On considère que 50% des pelouses calcicoles sont aujourd'hui protégées et gérées.

Limites d'interprétation

Résultats

Source : Occupation du sol PNRCMO 2015

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Evolution de l'occupation du sol dans les zones de bocage à haute fonctionnalité écologique

Description

On considère ici l'évolution des grandes catégories de l'occupation du sol telles que définies dans la nomenclature SIGALE : territoires artificialisés (comprenant les zones urbanisées, les zones industrielles ou commerciales, les mines, décharges et chantiers et les espaces verts artificialisés), territoires agricoles (comprenant les terres arables, les cultures permanentes, les prairies et les zones agricoles hétérogènes), forêts et milieux semi-naturels (comprenant les forêts, les milieux à végétation arbustive et les espaces ouverts sans ou avec peu de végétation) et surfaces en eau (comprenant les zones humides intérieures et les eaux continentales).

Les espaces bocagers à haute fonctionnalité écologique sont des espaces, parfois urbanisé, caractérisé par une

infrastructure écologique constitué d'un ensemble de haies-prairies et comprenant des sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver. Ces espaces nécessitent une attention particulière en terme de suivi du patrimoine naturel et de l'aménagement du territoire. la fonctionnalité du maillage bocager est à étudier en premier lieu pour développer des mesures de confortement.

La délimitation des espaces bocagers à haute fonctionnalité écologique a été étudiée sur le croisement de deux données : la densité de linéaire de haies par hectare et la densité de prairies en 2005.

Contexte / Analyse

Le bocage se caractérise par 3 éléments : les prairies, les haies et les mares. Même si beaucoup de prairies présentent un appauvrissement de la biodiversité (du fait des modes intensifs d'exploitation) ; certaines prairies conservent ou retrouvent des caractères patrimoniaux remarquables. La somme des prairies associées au réseau de haies constituent un espace relais primordial pour la faune et la flore au sein de la trame verte et bleue.

Résultats



Source : Occupation du sol PNRCM0 2015

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre d'opérations de restauration de milieux humides

Description

Cet indicateur prend en compte le nombre et les surfaces d'opérations de restauration réalisées en complexe de zone humide, dans les cours d'eau et dans les prairies humides qui contribuent à favoriser le caractère humide de la zone.

Somme des opérations et des surfaces de restauration de milieux humides sur l'ensemble du territoire.

Contexte / Analyse

Les zones humides du territoire du Parc font l'objet de suivis et d'analyses pour définir les possibilités et intérêts de restauration pour favoriser l'expression des cortèges faunistiques et floristiques typiques des zones humides. Les opérations de restauration concernent des surfaces en site publics ou privés et consistent à réaliser des étrépages, débroussaillages, aménagements hydrauliques doux et aménagements pour le public. Elles sont réalisées par le Parc, ses partenaires gestionnaires d'espaces naturels (EDEN62, CEN, EPF), les usagers (Fédération de pêche du Nord et du Pas-de-Calais) et les partenaires gestionnaires de l'eau et des milieux aquatiques sur les sous-bassins du territoire du Parc (Symsageb, Symvahem, SMage AA, SAGE du Delta Aa). Ces opérations sont financées par des fonds européens ou par l'Agence de l'Eau.

Limites d'interprétation

Nous n'indiquons ici que le nombre et les surfaces de zones humides restaurées par le Parc ; les sites indiqués ne reprennent pas ici les contrats natura 2000 faisant l'objet de

travaux en zone humide.

Résultats

En 2012, une zone humide a été restaurée par le Parc pour 1,2 ha (Nielles les Bléquin)

En 2013, trois zones humides supplémentaires ont été restaurées par le Parc pour 14 ha (Clerques, Carly, Rinxent)

En 2014, trois zones humides supplémentaires ont fait l'objet d'une restauration représentant 82 ha

En 2015, trois zones humides supplémentaires ont fait l'objet d'une restauration représentant 82 ha

En 2016, ce sont 5 sites qui ont fait l'objet de travaux de restauration sur plus de 100 Ha (les travaux ont concerné une partie de ces sites) :

- Mine d'Or (ZH0254) 103 ha
- Ferme de Honvault (ZH0255) 8 ha
- Terrain communal de Licques (ZH0256) 0.6 ha
- Le Marly (ZH0257) 14 ha.
- Clerques : 2 ha

En 2017/2018, les travaux portent sur :

- la poursuite des travaux sur La Mine d'or (103 ha),
- les travaux sur l'estuaire du Wimereux (2 ha),
- la plaine d'Houlouve (18,3 ha),
- Le Marly à Ambleteuse (11ha),
- Quesques (3 ha),
- Clairmarais (0.82 ha et 1,5 ha),
- Clerques (2 ha)

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Evolution des surfaces protégées

Description

On entend par sites protégés : les arrêtés de protection de biotope, les sites classés, les Réserves naturelles régionales, les Réserves naturelles nationales, les sites Natura 2000 sous contrats, ainsi que les sites à maîtrise foncière publique (sites du CEN, du Conservatoire du Littoral, de l'Etat, des conseils généraux et des communes).

Les surfaces des massifs forestiers domaniaux (ONF) ne sont pas repris ici pour rester conforme aux indicateurs mesurés au niveau régional qui n'incluent pas ces surfaces, on ne considérera en effet que les surfaces en RBDD (Réserves Biologiques Domaniales Dirigées) ou RBDI (intégrales).

Somme des surfaces protégées par type de milieux (coteaux calcaires, forêts, milieux littoraux, zones humides)

Contexte / Analyse

La protection des espaces et habitats d'espèces passe à la fois par des protections réglementaires de niveau régional, national ou européen, par l'acquisition foncière et par la

contractualisation avec les propriétaires privés et publics. Dans cet indicateur, la somme des protections réglementaires et des surfaces acquises foncièrement permet de mesurer l'évolution de l'effort de protection sur le territoire, en complément aux dispositifs de gestion et contractualisation.

La surface totale des sites protégés sur le territoire du Parc est de 4 150 ha (soit 3.1% du territoire du Parc). au niveau régional, 43 720 ha sont dotés d'au moins un statut de protection (Observatoire régional, 2011).

Les types de protections fortes sont au nombre de 5. on considère :

- Les Arrêtés de Protection Biotope (9 en région dont 5 sur le territoire du Parc)
- Les Réserves Biologiques Domaniales Dirigées(12 en région dont 5 sur le territoire du Parc)
- Les Réserves Biologiques Domaniales Intégrales (1 en région hors du territoire du Parc)
- Les Réserves Naturelles Régionales (31 en région dont 8 sur le territoire du Parc)
- Les Réserves Naturelles Nationales (5 en région dont 2 sur le territoire du Parc)

Résultats



Source : DREAL Nord Pas de Calais, ONF, PNRCMO (2017)

Evolution des surfaces protégées de 2% à 2,5% du territoire

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

[DREAL, profil environnemental et régional Nord-Pas de Calais](#)

[Site du CEN](#)

[Site d'EDEN 62](#)

[Site du CD 62](#)

[Site de l'observatoire de la biodiversité Nord-Pas de Calais](#)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de visiteurs accueillis dans les maisons du Parc

Description

Cet indicateur dénombrera le nombre total de participants aux animations proposées dans les Maisons du Parc (Maison du Papier, Maison du Marais et Manoir du Huisbois) Les animations sont comptabilisées globalement quelques soient les catégories : accueil et information ; présentation d'un diaporama ou d'un film ; conférences, réunions d'information ; ateliers, stage, formations

Somme des visiteurs accueillis dans les maisons du Parc.

Contexte / Analyse

Les maisons de Parc ont vocation à être des vitrines du développement durable et de l'action du Parc. A ce titre, elles accueillent les différents protagonistes des actions menées par le Syndicat mixte ou ses partenaires, mais aussi les touristes et visiteurs en quête d'information ou de conseils.

Limites d'interprétation

L'accueil de visiteurs dans les maisons de Parc est tributaire des projets et des périodes de réaménagement (pour le manoir du Huisbois) ou de repositionnement (pour la maison du papier).

Résultats

Source : PNR CMO 2012

Accueil dans les 3 maisons de Parc de 30 000 personnes par an, autour d'activités à caractère pédagogique vivantes, attractives, et ouvertes à tous les publics

Fréquence de mise à jour :
(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre d'animations proposées dans les Maisons du Parc par catégorie de prestations

Description

Cet indicateur dénombrera le nombre d'animations proposées dans les Maisons du Parc (Maison du Papier, Maison du Marais et Manoir du Huisbois) par type de public : scolaires, familles et groupes hors scolaire. Les animations seront regroupées par catégories : présentations, conférences, ateliers + accueil /information

Somme des animations proposées par catégories et type de public.

Contexte / Analyse

Les maisons du Parc doivent être perçues comme des vitrines du développement durable. A ce titre, elles développent des animations à destination du grand public.

Limites d'interprétation

Les animations proposées dans les maisons de Parc sont tributaires des projets et des périodes de réaménagement (pour le manoir du Huisbois) ou de repositionnement (pour la maison du papier).

Résultats

Source : PNR CMO 2012

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de personnes relais

Description

On entend par personnes relais un groupe formé, constitué et basé sur des échanges structurés, engagés dans un processus porté par le Syndicat Mixte. Cela concerne donc les ambassadeurs du Parc, les collecteurs de mémoire, les personnes en charge des estaminets, les animateurs nature et patrimoine et les observateurs nature, etc.

Les ambassadeurs du Parc sont des personnes habitant sur le territoire du parc. Ils portent les valeurs du Parc, les diffusent grâce à des animations et permettent de faire remonter la parole des habitants, de donner un avis du terrain.

Les Collecteurs de mémoire sont des habitants du territoire dont le rôle est de collecter le patrimoine immatériel (savoir-faire, histoires...) afin d'alimenter une base de données.

Somme des personnes relais sur le territoire du Parc.

Contexte / Analyse

La charte du Parc fixe l'objectif de rendre les habitants écocitoyens et acteurs de leur territoire. Les personnes-relais visent à faciliter et multiplier les liens entre le Parc et les habitants

Limites d'interprétation

un ambassadeur du Parc peut aussi être, par exemple, un collecteur de mémoire et un observateur nature. Les actions étant différentes, ces personnes seront comptabilisées plusieurs fois.

Résultats

Source : PNRCMO 2012

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de personnes ayant suivi une formation d'animateur nature

Description

On entend par là les personnes intervenant sur le Parc ayant suivi un programme de formation qualifiante d'animateur nature, et étant capables par la suite de prendre en charge des groupes de personnes. Ces formations peuvent être encadrées par le syndicat mixte du Parc ou d'autres partenaires.

Somme des personnes ayant suivi une formation d'animateur nature sur l'ensemble du territoire Parc.

Contexte / Analyse

le territoire du Parc souffre d'un déficit d'animateurs nature. Les associations locales telles celles des guides nature du littoral ou guides nature de l'Audomarois, sont toujours existantes depuis plus de 30 ans mais n'ont pas réussi à renouveler régulièrement leurs membres.

De nouvelles recrues plus jeunes permettraient de redynamiser les associations. Le problème porte aussi sur le fait que les associations ne bénéficient plus d'aides financières, ce qui les fragilise.

Une piste est de développer la culture du bénévolat comme dans les pays anglo-saxons.

Limites d'interprétation

une même personne ayant suivi plusieurs formations sera comptabilisée plusieurs fois.

Résultats

Source : PNR CM0 2012

Sans objet

Fréquence de mise à jour :
(années)



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de collectivités mobilisées dans la démarche

Description

On recense le nombre de collectivités mobilisées dans la démarche d'actions menées pour accueillir les nouveaux habitants.

Somme des collectivités mobilisées dans les actions nouvelles d'accueil des nouveaux habitants sur l'ensemble du territoire du Parc.

Contexte / Analyse

Actions lancées par le Syndicat Mixte du Parc probablement vers 2017, pas d'actions dans le programme triennal 2013 et 2016.

Originaires des villes, les nouveaux installés gardent généralement des modes de vie urbains, déconnectés de la vie des villages. L'intégration de ces nouvelles populations est très rarement organisée.

La mise en œuvre de véritables politiques d'accueil doit permettre d'éviter que les bourgs et village du Parc ne deviennent des villages dortoirs, et que ne surgissent des conflits nés de l'incompréhension réciproque des attentes des uns et des autres.

Limites d'interprétation

Il n'y a pas, dans cet indicateur, d'approche qualitative des actions recensées.

Résultats

En 2017, aucune collectivités n'a été mobilisées dans la démarche d'accueil des nouveaux habitants.

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre d'actions menées dans les communes pour l'accueil des nouveaux habitants

Description

On recense le nombre d'actions menées dans les communes pour accueillir les nouveaux habitants, par les collectivités, le Syndicat Mixte du Parc ou les associations locales.

Somme des actions d'accueil des nouveaux habitants sur l'ensemble du territoire du Parc.

Contexte / Analyse

Des actions seront proposées par le Syndicat Mixte du Parc probablement vers 2016 à titre expérimental.

Originaires des villes, les nouveaux installés gardent généralement des modes de vie urbains, déconnectés de la vie des villages. L'intégration de ces nouvelles populations est très rarement organisée. La mise en œuvre de véritables politiques d'accueil doit permettre d'éviter que les bourgs et village du Parc ne deviennent des villages dortoirs, et que ne surgissent des conflits nés de l'incompréhension réciproque des attentes des uns et des autres.

Résultats

En 2017, aucune action n'a été menée dans les communes pour l'accueil de nouveaux habitants.

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de participants aux animations nature mobilisés

par type de public

Description

On entend par « animations nature » les sorties « nature » se déroulant sur le terrain, en présence d'un animateur (et pour les scolaires d'un enseignant). On distinguerá trois types de participants : scolaires, groupe hors scolaires (retraités, centres aérés...) et public familial (parents et leurs enfants).

Somme des différentes catégories de participants aux animations nature proposées sur le territoire du Parc.

Contexte / Analyse

« Objectif Nature » est un opération régionale, avec des financements pour permettre sa réalisation. 1 000 classes sont concernées tous les ans. En 2012, 86 animations étaient proposées sur l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais, 88 en 2013. En 2013, 17 animations sont prévues sur le territoire du Parc. Chiffre constant.

Contrainte matérielle limitant la participation des petites structures.

Le public scolaire est concerné par l'opération régionale « Objectif Nature » qui bénéficie d'un financement pour permettre sa réalisation. 1 000 classes sont concernées tous les ans. En 2012, 86 animations étaient proposées sur l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais, 88 en 2013. En 2013, 17 animations sont prévues sur le territoire du Parc. Les chiffres sont constants jusque juin 2015.

Le public hors scolaire est principalement accueilli par de associations et structures existantes sur le territoire, à savoir : Les Guides Nature du Littoral, ARENA, Audo Nat', EDEN 62, le conservatoire des espaces naturels etc. pour l'année 2012.

Le public familial est évalué à partir des fréquentations du programme « agenda des animations » édité par le Parc.

Limites d'interprétation

Il peut y avoir des doublons entre les trois catégories de public.

Résultats

Source : Guides Nature du Littoral, ARENA, Audo Nat', EDEN 62, ENRx et CEN pour l'année 2012

Sans objet

Fréquence de mise à jour :
(années)

Pour en savoir plus

[Site Objectif Nature](#)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de formations proposées aux personnes relais

Description

On recense ici le nombre de formations proposées par le Syndicat Mixte du Parc aux personnes relais, qui sont un groupe formé, constitué et basé sur des échanges structurés, engagés dans un processus porté par le Syndicat Mixte. Ces formations concernent donc les ambassadeurs du Parc, les collecteurs de mémoire, les personnes en charge des estaminets, les animateurs nature et patrimoine et les observateurs nature, afin de les conforter dans leur rôle

Nombre de $\frac{1}{2}$ journées de formation proposées pour les personnes relais.

Contexte / Analyse

Les personnes-relais ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la charte du Parc. Les formations proposées visent à leur permettre de remplir cette fonction du mieux possible.

Limites d'interprétation

certaines personnes-relais participent à plusieurs programmes et donc assistent à de nombreuses formations et sont comptabilisées à chaque fois.

Résultats

Source : PNR CMO 2012

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Actualisation et mise en œuvre de plan de paysage du bassin carrier de Marquise

Description

Cet indicateur illustre l'état d'avancement de l'actualisation du plan de paysage du bassin carrier de Marquise pour une nouvelle période de 30 ans, à travers les étapes suivantes : action validée, suivi de la mise en œuvre, bilan.

Les étapes de l'état d'avancement sont :

- actualisation validée
- suivi de la mise en œuvre
- bilan

Etat d'avancement de l'actualisation du plan de paysage du bassin carrier de Marquise

Contexte / Analyse

En 1994, un protocole d'accord a été signé autour d'un « Plan de paysage à 30 ans » pour le bassin carrier de Marquise, concerné par la mise en dépôt de 57 000 mètres cubes de matériaux stériles. Ce protocole a été signé par les collectivités locales, les exploitants des carrières et les services de l'Etat. Depuis cette date, le paysage se construit conformément aux prévisions arrêtées par le plan. Les documents d'urbanisme locaux et les autorisations d'exploitation des entreprises carrières s'y sont conformés.

Limites d'interprétation

Pas de limite d'interprétation

Résultats



Sans objet

Fréquence de mise à jour :
(années)



Pour en savoir plus

Il existe une brochures de présentation du plan de paysage du bassin carrier de Marquise. vous pouvez la retrouver à l'adresse suivante : <http://www.parc-opale.fr/default2.asp>

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de plants d'essences locales distribués

Description

Cet indicateur prend en compte le nombre de plants d'arbres, arbustes et fruitiers en essences locales distribués aux habitants et communes sur le territoire du Parc dans le cadre de différentes opérations.

Il s'agit principalement des plants d'essences locales achetés par les habitants durant l'opération Plantons le Décor et des plants d'essences locales achetés par les communes dans le cadre de l'opération Oxygène 62.

Somme du nombre de plants de l'opération Plantons le Décor, de l'opération Oxygène 62 et de différentes opérations existantes par saison de plantation pour l'ensemble du territoire d'étude.

Contexte / Analyse

Au-delà de la préservation indispensable du patrimoine existant, la qualité paysagère se conquiert aussi dans les actions de taille plus modeste, dans les espaces publics comme dans les espaces privés, auprès des élus, des aménageurs, des entrepreneurs et des particuliers.

En réalisant des plantations sur notre parcelle ou dans notre

jardin, nous nous inscrivons dans le paysage de notre secteur, paysage issu de toutes les activités et partagé par tous, habitants et touristes.

Choisir des essences locales, c'est-à-dire des espèces d'arbres et d'arbustes qui poussent naturellement sur les sols et sous le climat de notre région, c'est tout d'abord respecter l'identité d'une région, préserver les caractéristiques des différents paysages et ainsi éviter la banalisation du territoire. C'est aussi se donner les meilleures chances de réussir ses plantations en sélectionnant des plantes adaptées aux conditions de sol et de climat de notre région.

Un dispositif de conseil, d'accompagnement et de formation pour les plantations est proposé et décliné pour l'ensemble de ces publics, afin de mettre en avant les essences locales.

L'opération Plantons le Décor, coordonnée par Espaces Naturels Régionaux, permet à l'ensemble des habitants du Parc d'acheter des plants d'essences locales de qualité à des tarifs intéressants. Dans le cadre de l'opération Oxygène 62, le Conseil Général du Pas-de-Calais incite les communes à planter des végétaux d'essences locales par le biais de subventions.

Limites d'interprétation

Les plants d'essences locales financés en fond propre par les pétitionnaires, **même à la suite de** conseils plantation du PNRCM0, ne sont comptabilisés.

Les plants d'essences locales distribués aux agriculteurs ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur.

Les chiffres de Plantons le Décor correspondent aux quantités de végétaux distribués lors des deux livraisons de la saison sur le territoire du Parc. Or il est possible pour un habitant de commander à Plantons le Décor dans le territoire

voisin si les dates ou lieux de livraison lui conviennent le mieux.

Résultats

Source : PNRCMO 2014

800 accompagnements d'aménagements paysagers de qualité

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

Si vous êtes un particulier, rendez-vous sur : <http://www.plantons-le-decor.fr/>

Pour obtenir un conseil plantation, contactez le Parc : 03 21 87 90 90.

Plus d'informations sur Oxygène 62 : contactez la Maison

Départementale de l'Aménagement Durable de votre territoire pour obtenir des informations (<http://www.pasdecalais.fr/L-institution/Les-Maisons-Departementales>)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Evolution de la surface boisée par type de boisement

Description

Cet indicateur va mesurer tous les 4 ans l'évolution de la surface boisée à partir d'une surface minimum de 50 ares (5 000 m²). On distingue :

- les boisements de conifères purs (sur dunes ou non)
- les boisements de feuillus purs (sur dunes ou non)
- les peupleraies (récentes ou non)
- les coupes anciennes
- les coupes récentes
- les jeunes peuplements

Analyse des types de boisements tous les 4 ans pour l'ensemble du territoire du Parc

Contexte / Analyse

Depuis plusieurs années, le parc naturel régional connaît une augmentation significative des surfaces de boisements. Si certains répondent à un enjeu environnemental en terme de mise en œuvre de la trame verte notamment, d'autres, en revanche, et en fonction de leur localisation et des essences utilisées contribuent à pénaliser les paysages et les milieux dans lesquels ils s'implantent.

En 2009, les boisements représentaient 27 242 ha, soit 20,6 % du territoire du Parc. Les boisement de feuillus purs représentent la majeure partie des boisements (81 %), pour une surface couverte de 20 478 ha.

En 2015, les boisements représentaient 25 648 ha, soit 19,4 % du territoire du Parc. Les boisement de feuillus purs représentent la majeure partie des boisements (78 %), pour une surface couverte de 19 998 ha.

Résultats

Source : Occupation du sol 2015

Sans objet

Fréquence de mise à jour :
(années)



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de projets innovants accompagnés en matière de nouvelles formes urbaines, nombre de logements correspondants et nombre de communes concernées

Description

Cet indicateur prend en compte le nombre de projets accompagnés par le Syndicat Mixte du Parc. On entend par nouvelles formes urbaines toutes les formes d'habitat alternatives aux lotissements pavillonnaires (collectifs, semi-collectifs, groupés...).

L'innovation peut porter sur :

- Le maintien des qualités paysagères,
- La valorisation du patrimoine bâti existant, permettant notamment la création de nouveaux logements diversifiés avec une densité facteur de lien social,
- Le développement de prototype de lotissement dense
- La valorisation de l'auto-promotion,
- la mutualisation des réseaux et des espaces publics de qualité et le maintien des services et commerces de proximité,
- L'offre de diversification des formes de bâti favorisant l'architecture bioclimatique et la

performance énergétique

- Le développement des déplacements doux au sein des bourgs
- Le renforcement de la centralité du bourg.

On cumule le nombre de projets innovants accompagnés par an pour chaque commune du Parc, ainsi que le nombre de logements concernés.

Contexte / Analyse

L'urgente nécessité de consommer moins d'espaces agricoles associée à la maîtrise de l'énergie, fait qu'il est indispensable de privilégier les démarches de renouvellement du tissu bâti et de favoriser une plus grande densité de l'habitat.

Il convient, tout en préservant la qualité paysagère, environnementale et architecturale, d'inscrire dans les opérations des critères de mixité sociale, générationnelle et fonctionnelle et d'intégrer l'enjeu des déplacements, dès la conception des projets.

De nouvelles formes urbaines sont à inventer. Des architectures adaptées, fondées sur ces nouveaux enjeux et en particulier la gestion de l'eau, le recours aux énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie marqueront cette nouvelle avancée dans les politiques d'aménagement urbain.

Limites d'interprétation

- Certains projets durent plusieurs années et sont donc encore menés, bien que démarrés avant la charte. Ils mobilisent de l'ingénierie et sont donc intégrés dans le compte global.
- Certains projets ont été abandonnés mais ont donné lieu à des réunions, la production d'un cahier des charges innovant qui peuvent être des retours d'expérience ou des bases à d'autres projets ultérieurs.
- Les notions d'expérimentation et d'innovation sont sujets à interprétation. Par exemple l'accompagnement en amont des avis n'est pas une garantie de projets innovants.
- L'accompagnement de ménages vers de l'habitat participatif qui n'est pas encore localisé sur une commune compte pour 1 projet.
- La notion de projet entraîne une marge d'erreur sur le nombre de logements, qui demeure estimatif à ce stade.

Graphique

Source : PNRCMO 2014

50% des communes accompagnées sur des projets exemplaires (en matière de nouvelles formes urbaines)

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de personnes conseillées par l'Espace Info Energie

Description

Indicateur permettant de quantifier les actions de sensibilisation menées par le Parc sur la thématique de l'énergie (réduction des consommations d'énergie, énergie renouvelable, bois-énergie etc.) ainsi que le nombre de personnes touchées.

- Nombre de personnes conseillées par l'Espace Info Energie du Parc
- Nombre d'animations proposées (portes ouvertes, visites, réunions d'information etc.) par l'EIE et l'équipe du Parc (filière bois, autre)

Contexte / Analyse

Le Parc dispose d'un Espace Info-énergie dont l'objectif est de conseiller et de sensibiliser les particuliers sur les actions de réduction des consommations d'énergie. Il est amené à proposer des animations sur le territoire. Le Parc, au travers de ses missions sur la filière bois, propose un certain nombre d'actions de sensibilisation et d'information pour différents publics-cibles pour faire émerger de nouveaux projets (ex : semaine bois-énergie).

Résultats

Source : PNR CMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de projets accompagnées et puissance correspondante installée par type d'énergie et gain de CO2 effectué

Description

On considère tous les projets de production d'énergies renouvelables accompagnés par le Syndicat Mixte du Parc ou ses partenaires donnant lieu à la production d'énergie d'origine renouvelable (éoliennes, filière bois, panneaux solaires).

La puissance installée sera détaillée par type d'énergie.

- Nombre de projets accompagnés par type d'énergie (bois, solaire, éolien, autre)
- Puissance installée en kW
- Gain de CO2

Contexte / Analyse

Le Parc accompagne les projets de production d'énergies renouvelables notamment de chaufferies bois plaquettes, de bâtiments en bois locaux, de séchoirs solaires de foin en grange etc. Ces projets permettent de réduire la dépendance aux énergies fossiles et de réduire les émissions de GES.

Limites d'interprétation

Plusieurs structures peuvent accompagner les projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire. la donnée n'est pas forcément connue.

Les résultats sont ciblés pour l'instant sur les chaudières bois accompagnés par le Parc

Résultats



Source : PNR CMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :
(années)



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de communes et d'habitants concernés par les expérimentations « Facteur 4 »

Description

Le Syndicat Mixte du Parc souhaite mettre en place des expérimentations visant à diviser par 4 les rejets de gaz à effet de serre à l'échelle des communes ou des quartiers.

Décompte des communes et habitants concernés par les expérimentations « Facteur 4 » menée sur l'ensemble du territoire du Parc.

Contexte / Analyse

L'objectif Facteur 4 est un engagement de la France pris en 2003 et repris dans les Loi Grenelle. Dans le cadre des PCT, le syndicat mixte du Parc souhaite proposer aux communes ou EPCI de les accompagner dans des expérimentations pour réaliser le Facteur 4. Une mission AMO a permis en 2013 de rédiger un cahier des charges proposant une démarche et une méthodologie pour un projet à l'échelle de la CASO.

Résultats

en 2017, aucune commune n'a été concernée par les expérimentations « Facteur 4 » sur le territoire du Parc

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de communes labellisées Villes et Villages Etoilés

Description

Cet indicateur décompte le nombre de communes labellisées Villes et Villages Etoilés, label délivré par l'ANPCEN (l'Agence Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes). Ce label permet de valoriser les actions des communes mettant en œuvre une politique de limitation de la pollution lumineuse nocturne tout en économisant l'énergie.

Somme des communes labellisées VVE, et localisation sur l'ensemble du territoire d'étude.

Contexte / Analyse

570 communes ont obtenu le label depuis 2009 (date de la première édition du concours) sur l'ensemble du territoire français, représentant 600 000 habitants. On recense 2 communes labellisées Villes et Villages Etoilés en 2012 sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Bellebrune (4 étoiles) et Wismes (2 étoiles) représentent 846 habitants et 1 765 hectares. 4 communes ont été labellisées en 2015 : Capelle-lès-Boulogne (2 étoiles), Wacquinghen (2 étoiles), Ferques (2 étoiles) et Cléty (2 étoiles), représentant 5204 habitants.

Depuis le 1er juillet 2013, un arrêté national est en vigueur, visant à limiter la pollution lumineuse pour les bâtiments non-résidentiels. Il limite ainsi l'éclairage interne de ce type de bâtiments, ainsi que l'éclairage des façades.

Résultats



En 2015, quatres communes sont labellisés Villes et Villages Etoilés : Capelle-lès-Boulogne, Wacquinghen, Ferques et Cléty.

D'autres projets sont en cours.

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

Pour en savoir plus : <https://www.anpcen.fr/>

Bilan Carbone et évolution des émissions de GES sur le territoire

Description

Le Bilan Carbone® constitue une méthode et un outil permettant de comptabiliser l'ensemble des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et ainsi prendre conscience des principaux postes d'émissions. L'objectif étant de définir des objectifs de réduction et d'aider à la mise en place des plans d'actions.

On distingue dans ces Bilans Carbone réalisés les Bilan Carbone « territoire » (qui touchent différentes échelles territoriales, toutes thématiques confondues, à savoir les Pays, EPCI et communes) et les Bilan Carbone « patrimoine et service », qui concernent les agglomérations de plus de 50 000 habitants.

% du territoire recouvert par un Bilan Carbone, en faisant la distinction entre les Bilan Carbone « Territoire » et les Bilan Carbone « Patrimoine et service ».

Contexte / Analyse

Dans le cadre des PCTet PCET, des bilans Carbone sont réalisés afin de quantifier les émissions de gaz à effet de serre sur les territoires concernés et caractériser les secteurs d'activités les plus consommateurs d'énergie. Ces bilans permettent de cibler les priorités d'actions à mener pour agir dans la lutte contre le changement climatique.

Des bilans Carbone ont ainsi été réalisés sur le Pays boulonnais (en 2016), sur le Pays audomarois (en 2016), sur la CAB et la CASO.

Des bilans Carbone peuvent également être proposés à l'échelle des communes.

Résultats

Source : PNRCMO

Sans objet

Fréquence de mise à jour :
(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Les PCT et COT sur le territoire du Parc

Description

Un Plan Climat Territorial (PCT) est un projet de territoire dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Les PCET sont obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. A l'échelle du bassin de vie(« Pays ») des PCET « volontaires » peuvent également être mis en place.

Les Contrats d'Objectifs Territoriaux (COT) sont des outils permettant de décliner les objectifs opérationnels se rapportant aux PCT (Plans Climat Territoriaux). C'est un dispositif d'aide mis en place par l'ADEME en partenariat avec la Région , permettant aux collectivités de s'engager dans une politique territoriale.

- nombre de COT en cours d'élaboration
- nombre de COT en cours de mise en œuvre (COT signé)

Contexte / Analyse

2 démarches de Plans Climat Territoriaux « volontaires » sont en cours sur le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale : le PCT du Pays Boulonnais et le PCT du Pays Audomarois. Le syndicat mixte du parc est co-animateur de ces PCT.

La CAB, la CASO et Cap Calaisis sont engagés dans les PCET « obligatoires » portant sur leur patrimoines et services.

Résultats



Le 1er COTRI du Pays Boulonnais a été signé en 2016 pour une durée de 3 ans. Sur le Pays Audomarois, un 1er COT a été mis en œuvre sur la période 2010-2013, et le 2ème COT a été signé en 2015 pour une durée de 3 ans.

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Situation administrative

Description

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est né en mars 2000 du regroupement des secteurs audomarois et boulonnais du Parc naturel régional du Nord-Pas de Calais. L'actuel projet de charte a été approuvé par 154 communes (seules deux communes l'ont refusé), 11 intercommunalités, quatre chambres consulaires, les départements du Pas-de-Calais et du Nord, la Région Nord-Pas de Calais et, au final, l'État qui a définitivement validé la charte par décret du Premier ministre le 14 décembre 2013.

La charte du Parc est un projet partagé, porté par l'ensemble des acteurs d'un territoire de 132 507 hectares et qui compte 196 945 habitants (2014).

Carte



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Situation géographique

Description

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale se situe dans le département du Pas-de-Calais et dans la région Nord-Pas de Calais. Il constitue l'un des principaux réservoirs de biodiversité régionale.

Le territoire du Parc appartient au grand foyer économique et humain de l'Europe du Nord-Ouest, à proximité de grandes capitales et d'importantes régions industrielles. Sa situation particulière en fait une tête de pont majeure de la France et de l'Europe continentale vers la Grande-Bretagne, sur le détroit le plus fréquenté du monde. En effet, la densité du trafic maritime y est sans équivalent au monde, avec près de 20% du trafic mondial. À une circulation de marchandises très dense s'ajoute de très nombreux déplacements entre les côtes britanniques et françaises, notamment le transport de 70 000 passagers par jour. Ainsi, 700 à 800 bateaux (hors pêche et plaisance) passent chaque jour dans le détroit du Pas de Calais.

La proximité de la Belgique, des Pays-Bas et de la région parisienne, a généré des flux économiques et touristiques importants qui ont nécessité l'aménagement d'axes de communication structurants.

Carte



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Population active

Description

Le territoire montre d'importantes disparités en terme d'activités économiques : des zones d'emploi exerçant des influences sur les communes proches coexistent avec des secteurs ruraux offrant moins d'emplois. Les régions de Boulogne-sur-Mer et de Calais, situées hors du périmètre du Parc, et celle de Saint-Omer constituent des bassins d'emplois attractifs. Leur influence s'apprécie au regard des taux d'activité observés dans les communes proches de ces pôles. Ainsi, les communes ayant les plus forts taux d'activité sont notamment celles ceinturant Saint-Omer et Arques, l'agglomération de Boulogne-sur-Mer et celles situées au sud-ouest de Calais.

De plus, la part moyenne des actifs ayant un emploi par rapport à la population totale a augmenté de 35 à 59% entre 1990 et 2012. Cette évolution correspond globalement à l'évolution qui a eu lieu au niveau régional (de 35 à 57%) et au niveau national (40 à 57%) sur la même période. Cette évolution s'explique par l'attractivité du Parc ainsi que par le vieillissement de la population qui augmente la population en âge de travailler.

Carte



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Relief et hydrographie

Description

Largement ouvert sur la mer avec un littoral d'une cinquantaine de kilomètres. Le Bas-Boulonnais forme une large cuvette triangulaire de 70 000 hectares. Il est fermé sur sa frange continentale par un relief vigoureux de coteaux (cuestas du Haut-Boulonnais) aux pentes vives, courant entre le cap Blanc-Nez au nord et Dannes au sud. Le fond de la boutonnière, fortement vallonné, est sillonné par des vallées orientées est-ouest.

Un axe topographique majeur orienté nord-ouest/sud-est, sépare le Boulonnais de la plaine maritime. Formé par un alignement de collines, il s'évase du Cap Blanc-Nez (133m) jusqu'au Haut-Artois avec des altitudes sommitales de l'ordre de 200 mètres (211m au Signal de Fromentel). Ces vastes plateaux sont interrompus par des dépressions verdoyantes profondément incisées (haute vallée de l'Aa, vallée du Bléquin, vallée de la Course), avec le cas particulier de la cuvette de Licques. Au nord-est de cet axe, les basses terres de l'ancien delta de l'Aa sont marquées par des pentes très faibles à nulles et des altitudes comprises entre 0 et 3 mètres. Elles annoncent les immenses plaines de l'Europe du Nord-Ouest et les polders des Pays-Bas.

De plus, la dorsale artésienne constitue une ligne de partage des eaux. A l'ouest, se dispersant à partir des rebords crayeux de l'Artois, les eaux de ruissellement filent vers la Manche en dessinant un chevelu hydrologique dense.

En aval et à la confluence des ruisseaux principaux, se sont formé des zones régulièrement inondées. A l'est, les rivières s'écoulent vers la mer du Nord. Les parties amont des bassins

présentent des pentes fortes. A la rupture de pente entre l'Artois et la Flandre s'est formée une succession de zones humides d'une grande richesse écologique.

Carte



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Habitat Naturel

Description

Le territoire du Parc possède un patrimoine remarquable. La diversité des substrats géologiques, les conditions climatiques et la présence d'un littoral, ont produit au cours des siècles une juxtaposition et une imbrication de milieux naturels propices à une production biologique intense.

Entre marais et littoral, le territoire est ainsi marqué par l'étendue et la grande diversité de ses habitats naturels. Le paysage est composés d'habitats naturels variés dominés par les prairies mésophiles et les espaces boisés. Les prairies calcicoles sont également un milieu important puisque 80 % de la surface de ces prairies en région Nord-Pas de Calais se trouve sur le territoire du Parc.

Carte



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Occupation du sol

Description

La géologie et la pédologie ont conditionné les pratiques et les productions agricoles. La vocation herbagère du Boulonnais à dominante argileuse et du pays de Licques s'exprime par d'abondantes prairies dont la densité atteint un maximum dans le fond de la boutonnière boulonnaise. Dans une moindre mesure, elles occupent les fonds de vallées de l'Artois. Les prairies humides se concentrent dans les zones de marais. Les grandes cultures se sont développées sur les plateaux limoneux de l'Artois, sur les glacis vers la Flandre et dans le nord du Boulonnais.

Les espaces boisés et bocagers sont bien représentés avec quelques grands massifs forestiers et de petits bois diffus. La densité du maillage bocager est intimement liée à celle des prairies, bien que les parcelles de cultures soient souvent entourées de haies dans le Bas-Boulonnais.

Des milieux humides se sont formés au contact de l'Artois et de la Flandre : le marais audomarois et le marais de Guînes.

Le littoral présente une alternance de dunes et de falaises

jusqu'au bord desquelles s'avancent les cultures.

Les espaces bâtis se hiérarchisent en trois niveaux. Trois grandes agglomérations structurent le territoire en constituant des pôles de développement : l'agglomération de Saint-Omer à l'est, est incluse dans le territoire du Parc ; celles de Calais (au nord) et de Boulogne-sur-Mer (à l'ouest) en sont extérieures. Le secteur de Marquise-Rinxent est fortement artificialisé en raison du bassin d'exploitation de pierre calcaire marbrière qui s'étend sur près de 2500 hectares. Les Bourgs-centres (Desvres, Samer, Lumbres, Guînes) confortent la hiérarchie urbaine. Enfin, un semis de communes rurales couvre le territoire.

Carte



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Orientation technico-économique des communes

Description

Plus des deux tiers du territoire du Parc ont une vocation agricole, ce qui montre l'importance de cette activité, tant pour l'impact économique, que pour son rôle dans la gestion des paysages et des milieux non urbanisés.

Le Boulonnais est une terre d'élevage bovin, essentiellement laitier. Les Pays de Licques et les vallées de l'Artois sont dominés par des systèmes de polyculture-élevage où l'on retrouve des prairies autour des villages ainsi que sur les coteaux. Ailleurs, ce sont des paysages ouverts de grandes cultures qui s'imposent. Le marais Audomarois est l'une des trois zones humides du territoire. Il est reconnu pour son activité de maraîchage notamment avec la culture du chou-fleur de Saint-Omer.

Carte



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de communes ayant mis en place une gestion différenciée

Description

On considère ici la part des communes du Parc ayant mis en place la gestion différenciée sur leur territoire, faisant l'objet d'une étude de gestion ou d'un plan d'action communal (note de cadrage technique) ou qui ont adhéré / signé la Charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

(nb communes en gestion différenciée/ nb total de communes) x 100

Contexte / Analyse

La gestion différenciée est une méthode d'entretien des espaces verts qui se démarque de méthodes traditionnelles par l'intégration du développement durable.

Cette gestion n'exclut pas l'entretien conventionnel et/ou horticole de certains espaces verts, mais tient compte des spécificités de chaque site pour lui appliquer une gestion adéquate en limitant les interventions (tontes, produits phytosanitaires, plantations...) tout en leur conservant une vocation esthétique et d'accueil du public. La gestion différenciée permet notamment de préserver et enrichir la biodiversité locale, de limiter la pollution de l'eau, de réduire l'impact carbone et de contribuer à la préservation et à la restauration de la trame verte et bleue.

Résultats

En 2014, 6 communes sont signataires de la Charte Entretien des Espaces Publics (minimum niveau 3), Arques, Guînes, Longuenesse, Nielles les Blequin, Bouquehault et Wimille. On dénombre 29 commune signataires dans le Département du Pas-de-Calais (source: AEAP, 2013), ainsi on estime le niveau d'engagement des communes du Parc assez bon (4,5% des communes du Parc engagées contre 3,4% des communes engagées au niveau départemental).

Au 1er janvier 2017 :

- 22 communes du Parc sont engagées dans une démarche de

gestion différencie

- 17 communes du Parc sont signataires de la charte d'entretien des espaces publics

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

[Site de l'agence de l'eau Artois-Picardie](#)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

les moins de 20 ans et les plus de 60 ans dans la population

Description

La population apparait plus jeune que les moyennes régionales ou nationales. Quinze communes font preuve d'un dynamisme démographique avec une proportion de jeunes de moins de 20 ans par rapport à la population totale supérieure ou égale à 30%. le rapport entre la population de moins de 20 ans et celle de plus de 60 ans est en faveur des plus jeunes avec un ratio supérieur à 100 (plus de personnes de moins de 20ans que de personnes de plus de 60 ans)

Carte



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Densité de Population

Description

Avec presque 200 000 habitants comptabilisés lors du dernier recensement général (chiffres 2012 de l'INSEE), les 154 communes du Parc sont fortes de leur potentiel humain. La population a augmentée de 5,1% entre 1999 et 2012 et de plus de 26% entre 1968 et 2012. Le rythme de croissance démographique est supérieur à la moyenne régionale tout en restant conforme à la moyenne nationale.

Carte



Evolution du linéaire de haies

Description

On mesure ici l'évolution du linéaire de haies (plantation ou arrachage de haies), tel qu'observé à partir de la donnée ARCH mise en oeuvre par la région Nord-Pas de Calais

Linéaire de haies plantées ou arrachées tous les 4 ans à partir de la donnée ARCH.

Contexte / Analyse

La préservation de la biodiversité dans son ensemble nécessite de conserver intacts les cœurs de biodiversité et de garantir les conditions d'échanges des populations animales et végétales, par un maillage écologique fort. Les haies sont représentatives du territoire et leur maintien / restauration, en particulier dans la zone bocagère identifiée au Plan de Parc est fondamental. L'évolution du linéaire de haies sur le territoire permet de rendre compte de cet aspect

Limites d'interprétation

Il existe un décalage de 4 ans au maximum entre la plantation de la haies et sa visibilité dans la base de données ARCH.

Graphique

Evolution du linéaire de haies en km sur le territoire du Parc

Source : PNRCMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :
(années)



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Evolution des surfaces acquises dans les zones de préemption

Description

On considère ici les surfaces des parcelles acquises par les organismes publics sur les zones de préemption à des fins de préservation et de conservation des espaces naturels (ENS et sites du Conservatoire du Littoral).

Somme des surfaces acquises dans les zones de préemption sur l'ensemble de territoire du Parc

Contexte / Analyse

Le Conservatoire des Espaces Naturels, le Conservatoire du Littoral ainsi que le Conseil général au travers de sa politique ENS (Espaces Naturels Sensibles) ont la possibilité d'acquérir des terrains lorsqu'ils sont en vente pour « intérêt environnemental ». Ce dispositif dit de « préemption », complémentaire au dispositif de « contractualisation » pratiqué par le Parc, permet d'augmenter la surface d'espaces naturels gérés par les partenaires pour la restauration et le maintien de la biodiversité.

Résultats

En 2012, la surface acquise dans les zones de préemption est de 2255 ha.

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

[Site du CEN](#)

[Site du CD 62](#)

[Site du CELRL](#)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Etat d'avancement des documents d'urbanisme et surfaces concernées

Description

Cet indicateur présente un état des lieux d'avancement des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) communaux et intercommunaux, des POS (Plans d'Occupation des Sols) et des Cartes communales présents sur le territoire du Parc. Certaines communes ne sont pas pourvues de documents d'urbanisme et appliquent le règlement national de l'urbanisme. Il présente aussi la surface concernée pour chaque type de document d'urbanisme.

Nombre de communes par type de document d'urbanisme et surface concernée

Contexte / Analyse

La loi portant Engagement National pour l'Environnement précise que lorsqu'il est élaboré par un EPCI compétent, le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité de son territoire.

Les PLUI définissent un « projet commun de développement et d'aménagement durable », plus pertinent sur de nombreux aspects que l'approche communale. Le PLUI permet de mieux appréhender dans la planification le fonctionnement actuel des territoires qui dépasse les limites communales : enjeux liés à l'extension des communes, aux déplacements et aux enjeux

environnementaux et paysagers.

A l'horizon 2015, l'ensemble des communes seront engagées dans une démarche de PLUi. Les initiatives et démarches de planification portées par les collectivités locales sont accompagnées pour répondre au mieux aux évolutions incarnées dans les orientations de la charte. En septembre 2013, le territoire du Parc comptait 23 POS (17 306 ha, soit 13% du territoire), 52 PLU approuvés (55 739 ha – 42%) et 24 en élaboration (19 712 ha – 15%), 12 cartes communales approuvées (10 271 ha – 8%) et 7 en élaboration (6 236 ha – 5%), les 35 communes restantes appliquant le RNU (règlement national de l'urbanisme – 23 156 ha, soit 17% du territoire).

6 PLU intercommunaux sont en cours d'élaboration, et concernent 118 communes

Résultats



Source : PNR CMO

Un document d'urbanisme pour chaque commune, abordé autant que possible à l'échelle intercommunale

Fréquence de mise à jour :
(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Etat d'avancement des SCOTs

Description

Cet indicateur dresse un état des lieux de l'avancement des Schémas de Cohérence Territoriaux sur le territoire du Parc. Les SCOT sont des documents de planification à l'échelle d'un regroupement de communes, permettant de mettre en cohérence les orientations dans le domaine de l'urbanisme, de l'habitat, des transports, de l'économie tout en prenant en compte l'environnement et les paysages.

C'est un projet de territoire s'appuyant sur un diagnostic et une vision d'ensemble de développement et de mise en cohérence des politiques publiques.

- Nombre de SCOTs en élaboration
- Nombre de SCOT adoptés
- Nombre de SCOT en révision

Contexte / Analyse

- Grenelle de l'Environnement
- Loi ALUR
- SCOT approuvés : 5 (Terre des 2 Caps, Boulonnais, Dunkerque, Audomarois, Calaisis)

Les SCOT doit être compatible avec la charte du Parc et les SCOT imposent leurs orientations aux documents d'urbanisme de rang inférieur. Les SCOTs existants ou en cours d'élaboration mettent en avant la nécessité de changer de modèle de développement, en renonçant au mitage des espaces agricoles ou naturels par l'urbanisation linéaire et en prônant un développement concerté et cohérent des territoires.

Résultats

en 2015, tous le territoire du Parc est couvert par un SCOT approuvé.

Source : PNR CMO 2015

Un document d'urbanisme pour chaque commune, abordé autant que possible à l'échelle intercommunale

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017



Evolution de l'occupation du sol dans les zones de marais

Description

On considère ici l'évolution des grandes catégories de l'occupation du sol telles que définies dans la nomenclature ARCHdistinguant les territoires artificialisés, les terres agricoles, les espaces boisés, les espaces de landes, pelouses, pâtures et fauches et les milieux humides proprement dits : les habitats littoraux et halophiles, les milieux aquatiques continentaux et les prairies humides et roselières. Les zones humides considérées sont les complexes de zones humides tels que définis dans le plan de Parc. Leurs périmètres reprennent ceux des Wateringues du marais Audomarois, le marais de Guînes, de Tardinghen, de la basse vallée de la Slack

part de chaque catégorie de l'occupation du sol dans les zones humides

Contexte / Analyse

Les milieux aquatiques et les zones humides concentrent sur de faibles surfaces la majorité des espèces patrimoniales du territoire. Les pratiques qui y sont réalisées (occupation du sol) peuvent ou favoriser leur expression ou les détruire ; les interventions en zones humides sont réglementées par le DCE et la Loi sur l'eau de 1992 et suivies par la Police de l'Eau.

L'enjeu est fort en zone de marais et sur le réseau des milieux humides et aquatiques, en dehors des espaces déjà

protégés. Le Plan de Parc identifie les principaux complexes de zones humides sur le territoire, c'est sur cette base que s'établit le calcul mais il existe également d'autres zones humides sur le territoire.

Résultats



Source : ARCH Conseil Général Nord-Pas de Calais

Sans objet

Fréquence de mise à jour :
(années)



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre d'actions de résorption de coupures de corridors écologiques

Description

On considère les coupures écologiques à résorber, ainsi que les corridors à créer et à renforcer tels qu'identifiés au plan de Parc. Les actions de résorption considérées sont des actions sur les infrastructures / ouvrages et leurs délaissés, ainsi que les actions de renforcement de corridors (plantation de haies sur la trame écologique en espace agricole notamment).

Somme des actions de résorption identifiées sur le territoire d'étude.

Contexte / Analyse

Les corridors écologiques sont fondamentaux pour le déplacement génétiques des espèces faunistiques et floristiques, le maillage entre zones agricoles, infrastructures linéaires, urbanisation, zones d'activité, exploitation minière fragmente le territoire et multiplie les coupures écologiques. Les principales coupures ont été identifiées au Plan de Parc ainsi que les corridors prioritaires et secondaires à restaurer / conforter ; il est important de suivre et favoriser les aménagements réalisés en faveur de la restauration des corridors et résorption des coupures sur le territoire.

Limites d'interprétation

Une action de résorption sur une des coupures identifiées au plan parc ne signifie pas nécessairement une résorption totale; les linéaires de haies replantées ne sont pas identifiées ici (cf. indicateurs suivant) mais ils contribuent aussi fortement à ma résorption des coupures de corridors écologiques.

Graphique

En 2012, 36 actions de résorption de coupures de corridors écologiques ont été menées

Création ou renforcement de 50km de corridors écologiques identifiés au plan de Parc

En 2017, aucunes actions de résorption de coupures de corridors écologiques ont été menées.

Fréquence de mise à jour :
(années)



Pour en savoir plus

à préciser

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Surfaces contractualisées au sein des sites Natura 2000

Description

On considère ici les surfaces des sites naturels bénéficiant d'une contractualisation Natura 2000, intégrant une gestion des parcelles pour 5 ans : MAET (Mesure Agro-Environnementale Territoriale) et contrat Natura 2000.

On ne considérera que les MAET de gestion de parcelle (pas les linéaires de haies).

Somme des surfaces en sites Natura 2000 contractualisés et des surfaces en MAE pour l'ensemble du territoire du Parc

Contexte / Analyse

Sur le Parc, 14 sites Natura 2000 terrestres (dont 3 dits « mixtes » à la fois terrestres et marins) ont été définis, représentant 5382 ha soit 38% des sites régionaux (36 sites terrestres en région) et 16% de la surface (les sites Natura 2000 en région représentent 34 010 ha). Les sites font l'objet d'animation locale pour aider les propriétaires publics et privés et/ou les agriculteurs à s'engager dans des Contrats N2000 qui présentent des mesures favorables au maintien des habitats d'intérêts communautaires pour lesquels les sites N2000 ont été définis.

Au delà des contrats Natura2000, l'animation porte aussi sur l'adoption de Mesures Agri-environnementales (MAE) qui sont également favorables au maintien des habitats. Une parcelle ne

peut à la fois être en Contrat N2000 et en MAE, le propriétaire et/ou agriculteur « choisit » entre les deux dispositifs. Le nombre de contrats signés et leur surface sont donc représentatifs d'engagements locaux des usagers pour le maintien des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

Résultats

En 2015, 28 contrats ont été réalisés soit 590 ha d'habitat restaurés – 8 communes et 6 propriétaires privés concernés

En 2017, 8 contrats supplémentaires ont été engagés : les contrats Natura 2000 sur la période 2016-2020 de Colembert (4ha & 1,196 ha), Clairmarais (3ha d'étang et 1 ha de terre), Vieil moutier (8 000m²) et les contrats Natura 2000 sur la période 2017-2021 de Audrehem (10ha), Nabringen (3200m²), Mont de Couple (14ha) et Audresselles (19a).

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

[DREAL, profil environnemental et régional Nord-Pas de Calais](#)

[Site de l'observatoire de la biodiversité Nord-Pas de Calais](#)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Surface des sites naturels dotés d'un plan de gestion (Hors Natura 2000)

Description

On considère ici les surfaces des coeurs de biodiversité et les sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver, tels que définis dans le Plan de Parc, ainsi que les nouveaux sites à enjeux découverts à l'issue de campagnes d'inventaires.

On considère ces sites naturels tous milieux confondus, dotés d'un plan de gestion respectant celui préconisé par l'ATEN (s'étendant sur 5 ans, fixant des objectifs de gestion), ainsi que ceux faisant l'objet d'une notice de gestion synthétique. Les forêts domaniales, faisant l'objet d'un plan d'aménagement, les forêts privées, faisant l'objet d'un plan simple de gestion, ainsi que les sites Natura 2000 ne seront pas traitées dans cet indicateur.

Les cœurs de biodiversité sont des réservoirs de biodiversité pour lesquels la connaissance récente atteste de l'intérêt biologique majeur nécessitant une préservation de leur intégrité territoriale et de leurs caractéristiques écologiques, cibles privilégiées d'actions de protection /gestion.

Les sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver sont des sites ponctuels isolés hors cœurs de biodiversité, hors espaces de biodiversité dont la connaissance est à améliorer et hors complexes de zones humides, mais dont la connaissance actuelle permet

d'identifier un enjeu important pour le territoire en terme de biodiversité et où des actions de préservation sont à envisager.

Somme des surfaces des sites naturels dotés d'un plan de gestion ou notices de gestion.

Calcul effectué pour l'ensemble du territoire du Parc hors sites Natura 2000.

Contexte / Analyse

Sur le territoire du Parc, la surface des cœurs de biodiversité représente 18 000 ha. Par ailleurs, ont dénombré 58 sites de biodiversité de haute valeur patrimoniale à préserver.

Ces sites sont stratégiques pour le maintien de la biodiversité, leur fonctionnalité dépend des modalités de gestion définies dans les plans de gestion ou notices de gestion. La présence de plans ou notices de gestion sur ces sites est un indicateur d'actions planifiées et mises en œuvre pour restaurer et maintenir la fonctionnalité de ces sites stratégiques pour la biodiversité territoriale.

Résultats

Depuis 2012, le Parc a engagé plusieurs plans et notices de gestion sur les sites naturels, en régie ou via un bureau d'études représentant plus de 411 ha.

SITE	SURFACE	ANNEE
Ambleteuse RNR	63 ha	2017-2018
Journy communal	9.44 ha	2017-2018

Quesques privé	0.8 ha	2017-2018
Le Marly privé	11 ha	2017-2018
St Etienne au Mont	16 ha	2017-2018
Affringues communal	2 ha	2017-2018
Journy privé	3.7 ha	2017
Colembert communal	17 ha	2015
Ecault communal	6 ha	2015
Audresselles communal	6 ha	2014
Escalles Wissant jachère	2 ha	2014
Mont de Sombre – Wissant, Hervelinghen		2014
Ruisseau d'Herlen – Wissant		2014
Strouanne – Wissant		2014
Mine d'Or – Wissant	103 ha	2014
Ferme du breuil – Wissant	11 ha	2014
Mont de Couple – RNR – Audembert	14 ha	2014
Assinghem, Wavrans sur l'Aa	4 ha	2014
Fiennes – Communal	20 ha	2014
Ouve-Wirquin communal	6.41 ha	2014
Escalles coteau	6 ha	2013
Wimereux, foret des enfants	8 ha	2013
Wimereux Estuaire	2 ha	2013

Wimereux Dunes privées	100 ha	2013
Wimereux Golf		2013
TOTAL	411.35 ha	

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

[DREAL, le profil environnemental et régional Nord-Pas de Calais](#)

[Site du CEN](#)

[Site d'EDEN 62](#)

[Site du CD 62](#)

[Observatoire de la biodiversité du Nord-Pas de Calais](#)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Evolution de l'occupation des sols du bassin carrier de Marquise

Description

Cet indicateur s'exprime au travers de l'évolution des surfaces en hectare

- Des surfaces artificialisés en différenciant les zones d'extraction, les zones de dépôts de matériaux « stériles » au sens du plan de paysage du bassin carrier de Marquise, les espaces boisés créés, les espaces de landes créés et les espaces en eau créés.
- Des espaces agricoles
- Des espaces naturels

Tels que définis dans l'occupation du sol du PNRCM0. ces chiffres ne relèvent pas d'une photo-interprétation principalement assistée par ordinateur mais d'une analyse de la photographie aérienne verticale avec contrôle sur le terrain et ceci à une échelle parcellaire. Sa définition est évaluée à l'intérieur du périmètre du plan de paysage du bassin carrier de Marquise.

Calcul des surfaces sous SIG

Contexte / Analyse

Le bassin carrier de Marquise concerne un territoire de près de 2 500 hectares en perpétuelle évolution. La photo-interprétation assistée par ordinateur n'est pas la bonne approche car source de nombreuses erreurs. Ainsi, à titre d'exemple, une grande surface de carrière peut être abandonnée pendant un certain nombre d'années pour être réexploitée de nouveau par la suite. Si la photo-interprétation reste principalement automatique, cet espace pourra être interprété comme un espace artificialisé (extraction) qui passe en espace naturel (friche) pour ensuite repasser en espace artificialisé. Pour éviter que l'analyse d'évolution des sols

ne soit pas faussé par ces modifications qui en fait, ne sont que temporaires. La charte (annexe 8) précise que les carrières et chantiers feront l'effort d'un suivi à part qui sera fait à l'échelle parcellaire de visu avec contrôle sur le terrain.

Limites d'interprétation

L'analyse de l'évolution de ces surfaces sera à rapprocher et regrouper avec celle de l'évolution de l'occupation des sols.

Résultats

La carte est établis pour l'année 2015 uniquement sur le périmètre du bassin carrier de Marquise

sans objet

Fréquence de mise à jour :
(années)

Nombre de participants aux actions de sensibilisation et de formation sur la place de

l'arbre et du végétal dans les espaces artificialisés par type

Description

Cet indicateur prend en compte le nombre de participants (habitants / communes / autres) aux actions de sensibilisation et de formation sur la place de l'arbre et du végétal dans les espaces artificialisés. Cet indicateur est calculé par saison de plantation pour l'ensemble du territoire du Parc.

- Somme des habitants ayant bénéficié d'un conseil plantation ou d'une formation dans le cadre de l'opération Plantons le Décor
- Somme des communes ayant bénéficié d'un projet plantation par le PNRCMO

Contexte / Analyse

Au-delà de la préservation indispensable du patrimoine existant, la qualité paysagère se conquiert aussi dans les actions de taille plus modeste, dans les espaces publics comme dans les espaces privés, auprès des élus, des aménageurs, des entrepreneurs et des particuliers.

En réalisant des plantations sur notre parcelle ou dans notre

jardin, nous nous inscrivons dans le paysage de notre secteur, paysage issu de toutes les activités et partagé par tous, habitants et touristes.

Choisir des essences* locales, c'est-à-dire des espèces d'arbres et d'arbustes qui poussent naturellement sur les sols et sous le climat de notre région, c'est tout d'abord respecter l'identité d'une région, préserver les caractéristiques des différents paysages et ainsi éviter la banalisation du territoire. C'est aussi se donner les meilleures chances de réussir ses plantations en sélectionnant des plantes adaptées aux conditions de sol et de climat de notre région.

Un dispositif de conseil, d'accompagnement et de formation pour les plantations est proposé et décliné pour l'ensemble de ces publics, afin de mettre en avant les essences locales.

L'opération Plantons le Décor, coordonnée par Espaces Naturels Régionaux, permet à l'ensemble des habitants du Parc d'acheter des plants d'essences locales de qualité à des tarifs intéressants. Dans le cadre de l'opération Oxygène 62, le Conseil Général du Pas-de-Calais incite les communes à planter des végétaux d'essences locales par le biais de subventions.

Le Syndicat Mixte du Parc est l'animateur local de ces deux opérations.

Limites d'interprétation

Les conseils de plantations réalisés par le SMPNRCMO auprès d'autres publics tels que les agriculteurs ne sont pas comptabilisés dans cet indicateur.

Résultats

Source : PNRCMO

800 accompagnements d'aménagements paysagers de qualité
Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

Pour connaître les prochaines animations proposées dans le cadre de Plantons le Décor, rendez-vous sur : <http://www.plantons-le-decor.fr/>

Pour obtenir un conseil plantation, contactez le Parc : 03 21 87 90 90.

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de communes accompagnées pour la mise en place d'une réglementation spéciale sur la publicité et nombre de procédures approuvées

Description

Cet indicateur concerne la réglementation sur la publicité, qui vise à assurer une implantation raisonnée des dispositifs publicitaires (publicité, préenseignes, enseignes). Le Syndicat Mixte du Parc accompagne les communes pour mettre en place une réglementation adaptée.

Nombre de communes accompagnées et nombre de procédures approuvées

Contexte / Analyse

Face à une interdiction réglementaire d'implantation de dispositifs d'affichage sur le territoire du Parc, la charte signalétique du Parc élaborée en 2005, vise à concilier

respect du paysage et besoin de signalisation des activités, en intégrant les textes réglementaires et les dispositions particulières concernant les PNR.

En outre elle préconise une réintroduction réglementaire, raisonnée et cohérente de certains dispositifs publicitaires en intégrant les paysages dans lesquels ils s'implantent. Elle préconise le plus souvent l'instauration d'une réglementation locale de publicité, sauf pour les communes les plus rurales, où elles sont peu appropriées, et dans les secteurs dotés d'une protection « site classé » au titre de la loi de 1930, où toute forme de publicité est proscrite.

- 1986 : Saint-Omer, Longuenesse et Arques mettent en place une réglementation sur la publicité
- 2010 : Arques fait évoluer sa réglementation en adoptant une Zone de publicité Restreinte
- 2011 : Clairmarais met également en place une Zone de publicité Restreinte
- En cours de procédure d'accompagnement : CASO, CAB

Limites d'interprétation

Seules les communes de la CAB et de la CASO sont comptabilisées

Résultats



Sources : PNR CMO 2017

Réalisation de règlements locaux de publicité communaux ou intercommunaux dans l'ensemble des pôles urbains denses, des bourgs et des couronnes périurbaines sous influence directe d'un pôle urbain

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre d'expérimentations menées en matière de maîtrise de l'étalement urbain

Description

Par expérimentation, on entend les études spécifiques menées par le Syndicat Mixte ainsi que les démarches innovantes accompagnées par le Syndicat Mixte du Parc

Cumul du nombre d'expérimentations menées par an sur le territoire du Parc en séparant les nouveaux projets, les projets en cours et les projets réalisés.

Contexte / Analyse

La maîtrise de l'étalement urbain passe par la qualité des projets d'aménagement et la protection des espaces naturels et

agricoles. Les deux volets sont évalués dans cette fiche.

2013 : 5 expérimentations menées sur 9 communes et 3 intercommunalités

Les expérimentations sont des appels à projets pour un urbanisme durable (**RENOUER**, à Ferques et Guînes, et **Habiter demain**, sur 6 communes de la CCDS), l'accent étant mis sur le renouvellement urbain et aussi la réhabilitation du patrimoine pour une partie des projets. Par ailleurs, un **diagnostic du patrimoine bâti** participatif est expérimenté sur deux intercommunalité, et permettra de faciliter des projets de réhabilitation par la suite.

De plus, deux accompagnements expérimentaux sont encore en cours (démarré avant 2013), un **PAEN** (Périmètre agricole et naturel) sur la Communauté de communes des Trois Pays et une démarche de renouvellement du centre-bourg nommée **WAA**, à Wavrans-sur-l'Aa.

2014 : 3 nouvelles expérimentations sur 6 communes **viennent s'ajouter aux 4 expérimentations encore en cours** dans les 9 communes.

- Une étude d'aménagement en densification, à Audresselles
- Un appel à projet sur l'habitat groupé participatif, avec 5 communes concernées : Wimille, Ferques, St Omer, Licques, Wavrans
- Un atelier médiation et renouvellement urbain (le projet faisant l'objet d'études théoriques, il n'est pas rattaché à une commune).

2015 : 3 projets d'habitat sur Samer, Bincthun et Noordpeene

2016 : 1 projet d'habitat participatif sur la commune de Bazinghen

Limites d'interprétation

Certains projets durent plusieurs années et sont donc encore menés, bien que démarrés avant la charte. Ils mobilisent de l'ingénierie et sont donc intégrés dans le compte global.

Les notions d'expérimentation et d'innovation sont sujets à interprétation. Par exemple l'accompagnement par le Parc de PLUi n'est pas comptabilisé, bien que ces documents soient parmi les premiers dans la Région.

L'étude expérimentale peut concerner une échelle territoriale variable, du projet d'habitat à une intercommunalité tout entière.

Résultats



Source : PNRCMO

Limiter l'évolution du taux d'artificialisation des sols à 3%
Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

Il est possible de consulter le journal « Renouvellement urbain des centres-bourgs : une démarche engagée »

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de personnes en situation de handicap ayant bénéficié des animations

Description

Cet indicateur permet de recenser les personnes en situation de handicap ayant bénéficié des animations proposées par les structures labélisées « tourisme handicap ». Même si toutes les établissements n'ont pu fournir les données, on constate une évolution du nombre de personnes accueillies.

Somme des visiteurs en situation de handicap ayant bénéficié des animations dans les établissements d'accueil listés, tous les ans.

Contexte / Analyse

Le territoire du Parc naturel régional a initié il y a plus de 10 ans une démarche de prise en compte du handicap, dans sa définition la plus étendue. Cette initiative prend tout son sens dans une société qui vieillit. Des démarches pionnières ont été menées jusqu'ici dans l'ouverture des milieux naturels à ces publics (animations adaptées, interprétation...).

Depuis la loi du 11 février 2005 qui stipulée l'obligation faite aux établissements recevant du public de se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité avant le 1er janvier pour 2015, Les équipements touristiques sont de plus en plus nombreux à s'être inscrits dans la démarche, ayant

même pour certains obtenu un label « tourisme et handicap » pouvant accueillir un ou plusieurs handicaps. L'accessibilité est *le moyen d'offrir aux personnes handicapées l'autonomie à laquelle ils aspirent, c'est leur ouvrir le plus grand nombre de portes* (source : *tourisme et handicap*). Ainsi certaines structures labélisées « tourisme et handicap » proposent des animations adaptées aux handicaps (visite animée, sensorielle, matériel adapté etc.)

Accessibilité : Mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace social destinées à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (source : *vie publique.fr*)

Limites d'interprétation

Certaines structures ayant obtenues le label « Tourisme Handicap » n'ont pas transmises les données souhaitées. Entre 2010 et 2014, seules deux structures ont pu transmettre un compté séparé entre les visiteurs valides et les visiteurs handicapés.

Même si les données ne sont pas exhaustives, elles permettent de visualiser une tendance sur le territoire.

Résultats

Source : Syndicat mixte du Parc, Comité régional de tourisme, ADRT 62, les Offices de tourisme et les structures citées.

Il s'agit des sites accessibles « tourisme – handicap. »

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de sites équipés pour

l'accueil tout public

Description

On entend par tout public les personnes à mobilité réduite, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées...

Les sites considérés sont les Maisons du Parc, les offices de tourisme, les musées, les équipements culturels, et activités de nature (exemples : le rando-rail, la coupole d'Halfault, l'office de tourisme de Saint-Omer, etc)

Somme des sites équipés pour l'accueil tout public sur l'ensemble du territoire.

Contexte / Analyse

Le territoire du Parc naturel régional a initié il y a plus de 10 ans une démarche de prise en compte du handicap, dans sa définition la plus étendue. Cette initiative prend tout son sens dans une société qui vieillit. Des démarches pionnières ont été menées jusqu'ici dans l'ouverture des milieux naturels à ces publics (animations adaptées, interprétation...).

Depuis la loi du 11 février 2005 qui stipule l'obligation faite aux établissements recevant du public de se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité avant le 1er janvier pour 2015, Les équipements touristiques sont de plus en plus nombreux à s'être inscrits dans la démarche, ayant même pour certains obtenu un label « tourisme et handicap » pouvant accueillir un ou plusieurs handicaps. L'accessibilité est le moyen d'offrir aux personnes handicapées l'autonomie à laquelle ils aspirent, c'est leur ouvrir le plus grand nombre de portes (source : tourisme et handicap).

Accessibilité : Mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace social destinées à faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (source : vie publique.fr)

Le nombre des structures aménagées, pour l'accueil de personnes à mobilité réduite, notamment les hébergements, augmente, même si la Loi de 2005 a connu un démarrage délicat. Tous les projets de création d'hébergement, de bâtiments touristiques intègrent dorénavant la notion d'accueil tout public.

Résultats



Source : Syndicat mixte du Parc, Comité régional de tourisme, ADRT 62, les Offices de tourisme et les structures citées.

Il s'agit de tous les sites accessibles confondus (avec ou sans le logo tourisme – handicap).

Prise en compte des handicaps dans la totalité des projets d'aménagement ou d'activités touristiques et de loisirs
Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site Pas de Calais Tourisme](#)

[Site de l'UNAPEI](#) (Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis)

Nombre de communes rencontrées dans le cadre de la mise en place de la maîtrise de la circulation des véhicules motorisés de loisirs

Description

On calcule le nombre de maires qui ont été contactés, ou rencontrés à leur demande suite à l'apparition de problèmes liés à la circulation de véhicules motorisés de loisirs.

Contexte / Analyse

L'essor des activités de loisirs motorisés a engendré une multiplication des dégradations constatées sur les chemins ainsi qu'une augmentation des conflits entre les différents utilisateurs des itinéraires de randonnées et des espaces naturels. Ces phénomènes sont à l'origine d'une demande d'assistance de la part des élus locaux auprès du syndicat

Mixte du Parc (besoin de conseil en matière d'arrêté municipal, réglementation cohérente sur le territoire).

Dans le cadre du renouvellement du Label de PNR (fin 2013) l'Etat a demandé qu'un diagnostic de terrain soit réalisé (cartographie à l'appui) sur les espaces les plus sensibles du territoire. Ainsi, en 2014, une étude a été réalisée sur des chemins ruraux du territoire situés sur les secteurs à enjeux écologiques majeurs ; L'objectif était de réaliser un diagnostic de terrain sur les degrés de sensibilité de ces chemins, à la circulation des véhicules motorisés de loisirs, puis d'en ressortir des préconisations liées aux chemins audités afin que les élus locaux puissent prendre, s'ils le souhaitent, un arrêté municipal argumenté.

Ainsi 130 communes ont été sollicitées dans le cadre de cette étude.

Avant la mise en place de ce diagnostic, un travail avait été réalisé auprès de 4 EPCI (état des lieux des problématiques rencontrées sur les chemins ruraux) ce qui correspond à 69 communes.

Nombre de communes rencontrées depuis 2014 : 130

Source : Syndicat mixte du PNR

Résultats

Élaboration et validation de plans de circulation communaux ou intercommunaux couvrant l'ensemble du territoire pour les véhicules à moteur (échéance fin 2014)

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Elaboration d'une stratégie d'accueil coordonnée

Description

L'élaboration d'une stratégie d'accueil coordonnée réunie les acteurs du territoire lié au tourisme. Elle est portée par une instance qui est à même d'accompagner et de coordonner les

initiatives privées et publiques prises en référence à la Charte du Parc naturel régional.

Somme des partenaires impliqués

Contexte / Analyse

L'ADRT 62 est en charge de la coordination des actions pour l'accueil touristique des visiteurs. Elle est un partenaire privilégié dans la construction d'une stratégie d'accueil cohérente. En effet, la coordination des stratégies d'accueil doit permettre de répondre de façon cohérente aux besoins des visiteurs, des acteurs locaux et aux spécificités du territoire (notamment en terme de préservation des espaces naturels, des ressources, sans pour autant mettre le territoire sous bulle

Dans le territoire du **Calaisis**, un Contrat de Rayonnement Touristique est en cours d'élaboration, piloté par le SYMPAC ; ainsi que le développement numérique des parcours d'interprétation du patrimoine du Pays du Calaisis ; cette démarche fait suite à l'étude sur le schéma d'interprétation du patrimoine (SYMPAC).

Dans l'**Audomarois**, un Contrat de Rayonnement Touristique est également en cours d'élaboration, ainsi qu'un Diagnostic de développement des sports de nature sur le pays de Lumbres piloté par AUDRS0.

Dans le **Boulonnais**, la Communauté d'agglomération du Boulonnais coordonne le travail sur l'élaboration d'un Contrat de Rayonnement Touristique ; le Pays du BOULONNAIS, quant à lui, a mis en place un Schéma de valorisation économique de la randonnée.

Enfin, sur le **Site des 2 caps labélisé « GRAND SITE DE France »**, Label géré par le Département du Pas-de-Calais, un schéma d'accueil des visiteurs est en cours d'élaboration,

complété en parallèle par un programme d'actions « J'AGIS POUR MON GRAND SITE » piloté par l' ADRT- PAS-DE-CALAIS TOURISME.

Résultats

Nombre de projets réalisés depuis moins de 4 ans ou en cours : 8

Élaboration d'une stratégie coordonnée de l'accueil touristique (échéance 2015)

Fréquence de mise à jour :



(années)

Pour en savoir plus

[Site Tourisme Pas de Calais](#)

[Site Tourisme Nord Pas-de-Calais](#)

[Site de l'UDOTSI 62](#) (Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'initiative du Pas de Calais)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Evolution des gouvernances

sur le territoire du Parc pour la gestion de l'eau

Description

La gestion de l'eau est assurée par différentes structures porteuses en fonction des compétences de chacune. La gouvernance et la collaboration mise en place entre ces structures ont un impact fort sur les possibilités de mise en œuvre de projets ambitieux et innovants et sur l'évolution positive des techniques de gestion de l'eau au sens large.

/

Contexte / Analyse

Précédemment les compétences sur l'eau étaient réparties entre les collectivités territoriales qui agissaient à l'échelle de leur territoire sur les missions traditionnelles (assainissement, eau potable..) et des syndicats de mise en œuvre des SAGE sur des problématiques dont les enjeux dépassaient les limites administratives pour une cohérence à l'échelle du bassin versant (gestion des cours d'eau et des milieux humides, lutte contre les inondations..)

Depuis la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) a été mises en place.

La loi confie obligatoirement la compétence GEMAPI au bloc communal (communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre), également compétent en matière

d'aménagement des territoires.

Il est prévu un transfert automatique de cette compétence des communes vers les EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres.

Les EPCI peuvent exercer directement la compétence GEMAPI, ou bien en transférer ou en déléguer tout ou partie à des groupements de collectivités (syndicats de rivière, EPAGE, EPTB).

Les EPCI pourront adhérer à des groupements de collectivités, et, ce faisant, leur transférer tout ou partie des compétences de GEMAPI.

Les EPCI peuvent également déléguer tout ou partie des compétences dans le cadre d'une convention, au EPAGE uniquement.

Les dispositions créant la compétence GEMAPI et l'attribuant au bloc communal entrent en vigueur au 1er janvier 2018.

LA GEMAPI SUR LE TERRITOIRE DU SAGE DE L'AUDOMAROIS :

Le SmageAa intervient statutairement sur des opérations qui doivent être reconnues d'intérêt intercommunautaire. Il peut intervenir sur des opérations plus locales par délégation de compétence.

Limites d'interprétation

Pas de limites d'interprétation

Résultats

Pour en savoir plus :

[La compétence GEMAPI](#)

Etablissement d'une convention de gestion de la ressource en eau de l'Audomarois
Fréquence de mise à jour :
(années)

Pour en savoir plus

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Evolution de l'état écologique des masses d'eau de surface

Description

L'état écologique d'une masse d'eau résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité biologique (espèces végétales et animales) hydro-morphologiques et physico-chimiques appréciés par des indicateurs (par exemple indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).

Reprise des données de l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Contexte / Analyse

La DCE fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le bon état des eaux d'ici 2015. Celui-ci est atteint pour une masse d'eau lorsque l'état écologique et l'état chimique sont au moins bons.

Les objectifs d'atteinte du bon état écologique définis dans le SDAGE sont fixés à l'échéance de 2015 pour l'Aa rivière et la Hem, 2021 pour la Liane et le Wimereux et 2027 pour la Slack. L'Aa canalisé est défini comme une masse d'eau fortement modifiée et doit atteindre un bon potentiel pour 2021.

L'état écologique des masses d'eau est estimé sur une période de 2 ans. Pour l'état 0 de 2013, nous ne disposons donc que des années 2010-2011. Notons également que ces mesures pourraient faire l'objet d'un changement de critères dans les années à venir, ce qui influencerait les résultats des futures campagnes de mesure (2015).

De nombreuses actions sont mises en place sur le territoire pour améliorer l'état écologique (mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau, restauration des zones humides, restauration de la libre circulation piscicole).

Cependant il est difficile d'analyser l'évolution à court terme de l'état écologique au vu de la multiplicité des critères d'analyse et des effets conjoncturels qui l'influencent.

Concernant l'état chimique, il est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementale par le biais de valeurs seuils testées sur 41 substances.

Résultats

Cours d'eau	Objectif	Délai
Aa	Bon Etat	2015
Hem	Bon Etat	2015
Wimereux	Bon Etat	2021
Liane	Bon Etat	2021
Slack	Bon Etat	2027

Source : SymSAGEB, SAGE Audomarois, SymVaHem 2012

Respect des objectifs de bon état écologique des différentes masses d'eau (plans d'eau, eaux cotières, cours d'eau, eaux souterraines) définis par le SDAGE

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre d'ouvrages aménagés

Description

La continuité écologique est une condition indispensable au cycle de vie de toutes les espèces aquatiques et donc un gage de biodiversité. Le contexte réglementaire, via la DCE, la LEMA, le plan national de gestion pour l'anguille, le PLAGEPOMI et la loi Grenelle de 2009, a défini les modalités d'actions afin de rétablir la circulation piscicole

et sédimentaire. Une procédure de classement des ouvrages prioritaires a été mise en place au titre de l'article L214.17 du code de l'Environnement, avec en particulier le classement en « liste 2 » d'un certain nombre d'ouvrages pour lesquels est imposée la réalisation de mesures correctrices de leur impact sur la continuité écologique dans un délai de 5 ans (soit à l'échéance de février 2018).

Nombre d'ouvrages classés en « liste 2 »

Nombre d'ouvrages aménagés

Contexte / Analyse

Sur le territoire du Parc, 127 ouvrages ont été classés en « liste 2 » sur les 5 cours d'eau (40 sur la Liane, 20 sur le Wimereux, 20 sur la Slack, 37 sur l'Aa et 10 sur la Hem).

Des études ont été engagées par les différentes structures compétentes (en particulier le Symsageb le SmageAa et le SymvaHem). 9 ouvrages ont été aménagés (8 sur l'Aa et 1 sur la Hem), 11 sont en phase d'autorisation administrative et les autres sont en phase d'étude (Avant-projet ou projet).

Malgré l'implication des différentes structures, la difficulté de mise en oeuvre de ces dossiers est à noter au vu des contraintes techniques et administratives mais également vu les impacts financiers associés...

Résultats

Source : SymSAGEG, SymVaHem, SAGE Audomarois, SmageAa 2013

Rétablissement des continuités écologiques et sédimentaires pour les 5 principaux cours d'eau (Aa, Hem, Slack, Wimereux, Liane)

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de créations artistiques participatives de

valorisation des patrimoines du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Description

Cet indicateur recense le nombre de créations artistiques participatives proposées sur le territoire.

On entend par créations artistiques participatives les projets de valorisation du patrimoine au cours desquelles des habitants sont intégrés à la démarche. Ils aboutissent à une restitution présentée à un plus grand nombre de personnes (exposition, spectacle, etc.).

L'implication des habitants peut se faire soit par des ateliers de pratique artistique, soit par des collectes de témoignages, d'histoires ou autres faites auprès des habitants. Cette implication est valorisée par une création artistique participative. Cette création est au service soit du patrimoine qu'elle valorise, soit du message à véhiculer.

Nombre de créations artistiques participatives conduites sur le territoire du Parc. En préciser le thème et la localisation

Contexte / Analyse

Les approches culturelles et festives s'appuient sur l'implication des habitants pour exister. C'est pourquoi elles constituent de bons relais pour transmettre l'héritage culturel du territoire ou pour véhiculer des « messages Parc ». Les artistes deviennent des médiateurs au service du territoire dont l'objectif principal est de nourrir

leurs créations des paroles et du vécu des habitants.

La restitution de ces opérations participatives touche un plus grand nombre de personnes puisque des habitants, partageant le quotidien du village concerné, viennent pour voir leurs amis, voisins sur scène, en photo, etc. Ces projets parlent du territoire par ceux qui le font : les habitants.

En 2013, 2 actions participatives se déroulent sur le territoire.

En 2014, 2 actions participatives se déroulent sur le territoire : une réédition de parcelles et une action paysage.

En 2015, 1 action participative se déroule sur le territoire : un Mapping (PAH)

En 2016, 3 actions participatives se déroulent sur le territoire : une au niveau de la Slack et 2 organisées par le CLEA CAPSO.

Limites d'interprétation

Pour comptabiliser les actions concernées par l'indicateur, il faudra tenir compte de la conjonction de 2 critères :

- la valorisation du patrimoine ou d'un enjeu du développement durable ;
- la participation des habitants.

Résultats

Nombre de créations artistiques participatives valorisant le patrimoine du Parc : 2

- Saint-Omer, destruction d'un bâtiment, le bloc de 10 (Pays d'Art et d'Histoire)
- Bayenghem-les-Seninghem, Coulomby et Seninghem autour du paysage de l'Urne à l'eau (PNR)

Source :

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Omer

Pays

Communautés de communes

Sans Objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



Pour en savoir plus

à préciser

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017

Nombre de collectes de témoignages ou d'enquêtes ethnologiques réalisées sur le territoire

Description

Cet indicateur recense le nombre de collectes de témoignages ou d'enquêtes ethnologiques réalisées sur l'héritage culturel du Parc. On entend par « héritage culturel » ce qui a trait à l'utilisation des ressources naturelles et plus généralement l'adaptation de l'homme à son milieu naturel ; aux fêtes, traditions et jeux locaux, facilitateurs de lien social ; et à l'évolution des paysages.

Une attention sera également portée au patrimoine oral (langues locales, dictons, légendes, etc.).

Une localisation de ces collectes permettra de préciser la répartition de ces éléments du patrimoine sur le territoire.

Les collectes de témoignages et enquêtes ethnologiques peuvent être conduites soit par des professionnels, soit par des bénévoles, préalablement formés par le Parc. Une distinction sera également faite.

Nombre de collectes de témoignages ou d'enquêtes ethnologiques réalisées sur l'héritage culturel du Parc en différenciant le nombre de projets portés par les bénévoles et ceux portés par des professionnels.

Ce calcul prend seulement en compte les collectes conduites en relation avec le syndicat mixte du PNR.

Contexte / Analyse

L'appropriation du patrimoine local passe par sa nécessaire compréhension et transmission. C'est pourquoi le Parc et d'autres partenaires réalisent des collectes de témoignages et enquêtes ethnologiques afin de « prendre le pouls » des activités traditionnelles présentes sur le territoire et de (re)découvrir le territoire par les propos des habitants ; de mieux les connaître pour en comprendre les mécanismes de transmission ; ou de proposer de nouvelles méthodes afin de faire perdurer certaines pratiques ou de les faire évoluer.

Ces enquêtes ou collectes contribuent à l'amélioration de la connaissance du territoire du Parc et à forger ou faire ressortir les composantes de son patrimoine culturel immatériel.

En 2013, une collecte de témoignages a été réalisée par un bénévole : la cimenterie de Lottinghen et son implantation dans le paysage. Les enquêtes ethnologiques sont des actions qui prennent du temps car elles nécessitent une bonne connaissance préalable du sujet et de ses implications. A l'avenir, une enquête par an pourra être correctement conduite.

Limites d'interprétation

Ces enquêtes ou collectes de témoignages peuvent être conduites par d'autres partenaires ; les sujets traités n'émanent pas forcément des habitants.

Résultats



En 2012, deux collectes ont été menées, une sur le tir à l'arc et la seconde sur le thème de la pêche à pied.

En 2013, une collecte a été menée par un bénévole sur la cimenterie de Lottinghen et une sur les sécheries.

En 2014, deux collectes ont été menées, une sur les lieux d'extraction, et une sur la réédition de livrets des parcelles et un complément sur le moulin.

En 2015, une collecte a été menée sur la Slack.

En 2016, deux collectes ont été menées par le CLEA et une portée par la SMAGEAA sur les inondations.

Sources : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Sans Objet

Fréquence de mise à jour :
(années)



Pour en savoir plus

[Site de l'UNESCO \(Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture\)](#)

Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017



Nombre d'actions de sensibilisation destinées au grand public (forums, brèves, stages, actions pédagogiques, visites, etc.)

Description

Cet indicateur précise le nombre d'actions de sensibilisation à l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti, programmées et mises en œuvre par les acteurs locaux, les associations spécialisées et les privés.

Ces actions de sensibilisation peuvent être des forums, des soirées d'échanges, des visites, ou encore des stages. Elles portent sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) qui ont lieu sur le territoire du Parc.

On entend par éco rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économique en ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme du nombre d'actions de sensibilisation sur l'éco-rénovation et/ou la restauration organisées sur le territoire du Parc.

Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Ce patrimoine bâti rural est menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires.

Le Parc s'intéresse principalement au patrimoine d'avant 1948 car, après cette date, les matériaux mis en oeuvre sont en général plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

En 2013, 18 actions de sensibilisation ont été proposées au grand public. Dans les deux ans à venir, il faudra proposer davantage d'actions de sensibilisation auprès des élus et des scolaires.

Limites d'interprétation

Aucun des partenaires ne peut fournir la provenance géographique des participants aux actions de sensibilisation listées.

Résultats



Source :

PNRCMO

sans objet

Fréquence de mise à jour :
(années)



Fiche mise à jour le : 20 novembre 2017